



2026

CADRE FINANCIER



Table des matières

Estimé du coût des engagements.....	4
Simulation budgétaire.....	5
Principales observations.....	6
Sommaire des engagements.....	7
Engagements électoraux touchant les revenus.....	8
Allègements fiscaux pour les particuliers.....	8
1. Impôt sur le revenu des particuliers.....	10
2. Taxe sur le carbone.....	12
3. Taxe sur l'essence.....	14
4. TVQ sur les biens usagés.....	15
Allègements fiscaux pour les entreprises.....	17
Mesures de relance de l'économie.....	21
1. Exercice de révision réglementaire et de libéralisation de l'économie.....	21
2. Abattre les barrières au commerce interprovincial.....	26
3. Exploiter nos ressources fossiles, notamment le gaz naturel du bassin de l'Utica.....	29
Engagements électoraux touchant les dépenses.....	32
1. Réductions des aides directes du MEIE.....	33
2. Abolir et liquider le Fonds du développement économique.....	33
3. Recentrer Investissement Québec sur sa mission essentielle.....	34
4. Des crédits d'impôts inefficaces et coûteux.....	37

Révision des dépenses de portefeuille.....	38
1. Examen approfondi de l'ensemble des programmes gouvernementaux.....	39
2. Abandonner le Fonds vert (FECC).....	46
3. Réduction de la taille de la fonction publique par attrition.....	49
4. Moderniser l'état par le numérique et l'intelligence artificielle.....	56
4. Ajustement pour le Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État.....	59
Autres engagements – Santé.....	61
Augmenter le nombre d'admissions en médecine de 300 à 500 de plus par an.....	62
Augmenter le nombre de super-infirmières.....	63
Plan de soins à domicile.....	64
Addition du privé en santé.....	65
Famille.....	67
Réduire les coûts des garderies non-subsidées.....	67
Allocation de garde à domicile.....	72
Activité physique.....	74
Créer un « passe sport ».....	74
Autres éléments.....	77
Aucune réduction de la provision pour éventualités.....	77
Aucun écart à résorber.....	78
Ne pas empiler l'endettement futur sur le dos des prochaines générations.....	80
Annexe A – Effets dynamiques.....	82

Estimé du coût des engagements

Dans le cadre de la campagne électorale 2026 du Parti conservateur du Québec (« PCQ »), le PCQ a annoncé diverses mesures qu'il mettrait en place sous un gouvernement du PCQ.

Le ministère des Finances a produit en août 2026 un rapport préélectoral¹ (le « RPE ») sur l'état des finances publiques du Québec conformément aux articles 23.1 à 23.5 de la Loi sur le ministère des Finances² détaillant un cadre financier de base (« cadre financier de base du Ministère ») pour les cinq prochaines années, soit de 2026-2027 à 2030-2031³. Le PCQ a utilisé le simulateur proposé par le ministère des Finances qui est affiché sur son site web⁴ pour simuler ses choix de revenus et de dépenses, calculer leur incidence sur les finances publiques du Québec, produire son propre cadre financier (le « Cadre financier PCQ »), le tout dans le but de permettre aux électeurs de comprendre l'impact des mesures proposées et de les comparer à celles des autres partis.

Le PCQ a tenu compte des commentaires contenus dans l'*Analyse détaillée du Vérificateur général du Québec sur le rapport préélectoral 2026*⁵ émise par le Vérificateur général du Québec (« VGQ »).

Le présent document débute par le sommaire des résultats de la simulation budgétaire et ses principales conclusions, puis par un tableau énumérant tous les engagements pris par le PCQ et leur impact sur le Cadre financier PCQ. Par souci de transparence, il inclut ensuite des explications complètes de chacune des promesses, des hypothèses utilisées et des calculs que nous avons faits pour estimer leurs impacts.

¹ Québec, Rapport préélectoral sur les finances publiques du Québec, août 2026, disponible https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Rapport_preelectoral/FR/MINFR_RP_2026.pdf

² RLRQ, chapitre M-24.01 disponible <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/M-24.01?cible=>

³ Puisque l'exercice financier débute le 1^{er} avril et que l'élection aura lieu le 5 octobre 2026, plus de la première moitié de l'exercice financier 2026-2027 aura été entamée au moment où le PCQ prendrait le pouvoir.

⁴ Téléchargeable à https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Rapport_preelectoral/FR/RPE2026_simulateur.xlsx

⁵ Disponible https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-preelectoral/220/26_RPE_WEB.pdf

Simulation budgétaire

Le tableau suivant présente le Sommaire de la simulation budgétaire du Cadre financier PCQ.

Sommaire de la simulation budgétaire du Cadre financier du PCQ

(en millions de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Revenus					
1 Revenus selon le rapport pré-électoral	168 389	174 225	178 844	182 441	189 012
2 Diminutions de revenus proposées par le PCQ	-814	-3 552	-6 203	-9 355	-8 819
3 Transferts supplémentaires attendus du Fédéral	—	—	—	—	—
4 Revenus selon le Cadre Financier du PCQ	167 575	170 673	172 641	173 086	180 193
Dépenses de Portefeuille					
5 Dépenses selon le rapport pré-électoral	-161 081	-165 049	-166 666	-168 291	-173 584
6 Réductions de dépenses proposées par le PCQ	—	3 920	8 549	11 675	12 374
7 Dépenses selon le Cadre Financier du PCQ	-161 081	-161 129	-158 117	-156 616	-161 210
8 Service de la dette	-10 552	-10 890	-11 400	-11 844	-12 664
9 Provisions pour éventualités	-2 000	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
10 Surplus (Déficit) comptable avant écarts à résorber	-6 058	-2 846	1 624	3 126	4 819
11 Écarts à résorber	—	—	—	—	—
12 Versements au Fonds des Générations	-2 482	-2 501	-2 626	-2 790	-2 929
13 Solde budgétaire au sens de la loi sur l'É.B.	-8 540	-5 347	-1 002	336	1 890

Principales observations

1. Le PCQ refuse de présenter un cadre financier qui dépend des décisions des autres tant qu'il n'y a pas d'engagement ferme. Il ne prend donc pas en considération les potentielles hausses des transferts fédéraux.
2. Le PCQ refuse de réduire les provisions pour éventualités dans le contexte de tensions commerciales avec le plus grand importateur de nos produits.
3. Le PCQ refuse de présenter un cadre financier avec des écarts à résorber.
4. Le PCQ refuse de réduire les versements au Fonds des générations pour respecter l'équité intergénérationnelle.
5. Le PCQ refuse le statu quo et ne présente pas un plan ne comprenant que des changements mineurs. Il présente un plan de réelle transformation du rôle de l'État incluant des réductions majeures des impôts, des dépenses et de la taille de la fonction publique.
6. Néanmoins, le PCQ présente un cadre financier qui respecte en tous points la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Le tableau suivant fournit le sommaire des engagements du PCQ affectant le Cadre financier PCQ.

Sommaire des engagements

Sommaire des engagements du PCQ affectant le cadre financier

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	TOTAL
Engagements affectant les revenus						
Allègements fiscaux pour les particuliers						
1 Baisse d'impôt des particuliers	—	-3 250	-4 200	-8 200	-9 100	-24 750
2 Éliminer le SPEDE (Taxe carbone)	—	-509	-1 279	-1 301	-1 383	-4 472
3 Suspension temporaire taxe d'accise sur	-570	—	—	—	—	-570
4 Éliminer la TVQ sur les biens usagés	-244	-603	-621	-639	-659	-2 766
Allègements fiscaux pour les entreprises						
5 Baisse d'impôt sur le revenu des sociétés	—	-1 010	-4 060	-5 870	-6 520	-17 460
Mesures de relance de l'économie						
6 Libéralisation et déréglementation	—	1 500	2 700	4 050	5 440	13 690
7 Réduction barrières tarifaires interprovinciales	—	312	1 200	2 520	2 795	6 827
8 Autorisation de l'exploitation du gaz naturel	—	8	57	85	608	758
9 Sous-total - Revenus	-814	-3 552	-6 203	-9 355	-8 819	-28 743
Engagements affectant directement les dépenses de portefeuilles						
Réductions des subventions aux entreprises						
11 Réduction des aides directes du MEIE	—	267	533	800	800	2 400
12 Abolition du FDE	—	880	950	1 035	1 135	4 000
13 Recentrer Investissement Québec	—	144	289	433	446	1 312
14 Réductions crédits d'impôts aux entreprises	—	1 305	2 623	3 915	3 915	11 758
Révision des dépenses de portefeuille						
15 Examen approfondi des programmes	—	700	1 400	2 250	2 500	6 850
16 Abolition du FECC	—	657	1 688	1 760	1 737	5 842
17 Attrition fonction publique	—	200	820	1 350	1 380	3 750
18 Modernisation numérique	—	400	850	1 000	1 200	3 450
19 Chevauchement Chantier efficacité de l'État	—	-500	-500	-1 000	-1 000	-3 000
Autres engagements						
20 Augmentation du nombre de médecins	—	-30	-60	-90	-120	-300
21 Augmentation du nombre d'IPS (infirmières)	—	-18	-39	-81	-129	-267
22 Plan de soins à domicile	—	-62	-125	-187	-250	-624
23 Addition du privé en santé	—	220	490	870	1 140	2 720
24 Plan Famille	—	-163	-280	-280	-280	-1 003
25 Plan Activité Physique	—	-80	-90	-100	-100	-370
26 Sous-total - Dépenses	—	3 920	8 549	11 675	12 374	36 518
27 Modification à la provision pour éventualités	0	0	0	0	0	0
28 Enlever les écarts à résorber	0	0	-1 850	-2 000	-2 000	-5 850
29 Total des engagements affectant le solde budgétaire	-814	368	496	320	1 555	1 925

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX
TOUCHANT LES REVENUS

ALLÈGEMENTS FISCAUX POUR LES PARTICULIERS

PROMESSE

RÉCOMPENSER LE TRAVAIL AVEC
DES BAISSES D'IMPÔTS HISTORIQUES

11 166 \$

PAR MÉNAGE

(Voir lignes 1 à 4 du Sommaire des engagements)⁶

⁶ Toutes les références au Sommaire des engagements sont des références au tableau de la page 7 du présent document.

Le coût de la vie : la question de l'urne

Le coût de la vie élevé constitue, selon les sondages, une importante préoccupation des Québécois. Un sondage Léger-Le Journal-TVA (début/mi-août 2026, n = 998) annonce que le coût de la vie et le pouvoir d'achat sont la principale priorité de 42% des Québécois. Face à la hausse persistante des prix de l'alimentation, du logement, de l'énergie et des biens de première nécessité, les familles québécoises peinent à joindre les deux bouts.

Au Québec :

Des familles avec deux salaires doivent choisir entre payer l'épicerie ou le loyer / l'hypothèque.

Des propriétaires sont à un seul versement hypothécaire manqué de perdre leur maison (après avoir épuisé toutes les marges de crédit et cartes de crédit).

Des travailleurs à revenu moyen fréquentent les banques alimentaires parce que le coût du panier d'épicerie et du logement a explosé plus vite que les salaires.

Des parents reportent les soins dentaires ou les activités des enfants parce qu'ils n'ont plus de marge de 200-300 \$ à la fin du mois.

La pression fiscale étouffe la classe moyenne

Selon la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, les Québécois subissaient, en 2024, le taux de pression fiscale le plus élevé parmi toutes les provinces canadiennes. Leur taux est 33 % plus élevé que celui de la moyenne américaine.⁷

Ces taux élevés créent des distorsions importantes.

Ainsi, le Québec affiche un PIB par habitant plus bas que la moyenne canadienne et se classe très bas en comparaison nord-américaine (souvent autour de la 55^e position sur 60 juridictions (États et provinces)). Il est inférieur à de nombreux États américains considérés comme « pauvres » (Louisiane, Alabama, etc.). La croissance du PIB réel par habitant a été relativement faible sur le long terme par rapport à d'autres provinces.

Les taux marginaux élevés de l'impôt sur le revenu des particuliers réduisent la récompense et l'incitatif du travail supplémentaire, de la prise de risque et de l'épargne. Des études montrent que les hausses d'impôts sur le revenu entraînent des réponses comportementales importantes (réduction de l'assiette taxable, moins d'heures travaillées, moins d'investissements).

Enfin, le climat fiscal rend le Québec moins compétitif pour attirer ou retenir des entrepreneurs et des grandes entreprises de l'extérieur par rapport à des juridictions à fiscalité plus basse.

Baisse historique du fardeau fiscal des Québécois

L'objectif du PCQ, une fois bien enclenchées les mesures pour contrôler les dépenses décrites plus loin, est de réduire la charge fiscale des Québécois pour la ramener à long terme dans la moyenne canadienne sans creuser le déficit comptable de la province.

Le PCQ a annoncé le 23 août 2026 que, sous un gouvernement du PCQ, un ménage moyen typique paiera 11 166 \$ de moins d'impôts et de taxes au cours de son premier mandat⁸.

Quatre mesures seront mises en place pour atteindre cet objectif.

⁷ Bilan de la fiscalité 2026, Chaire de la fiscalité et des finances publiques, 2026.

⁸ Tous les calculs se font à partir de la date d'entrée en vigueur de la mesure jusqu'au 31 mars 2031, sauf indication contraire.

I. Impôt sur le revenu des particuliers

(Voir ligne 1 du Sommaire des engagements)

Coûts anticipés : 24,75 milliards de dollars sur cinq ans

Les Québécois sont actuellement exemptés de payer des impôts sur les premiers 18 952 \$ de revenu imposable. Le PCQ haussera cette franchise d'impôt graduellement au cours de son premier mandat.

Mesure

Sous un gouvernement du PCQ, le montant qui peut être gagné par un contribuable sans payer d'impôt, appelé le montant personnel de base (MPB), sera augmenté ainsi :

ANNÉE	MPB (MONTANT GAGNÉ EN FRANCHISE D'IMPÔT)	Δ% Vs ACTUEL	ÉCONOMIE PAR MÉNAGE (MOYENNE)
2026 (actuel)	18 952	-	-
2027	24 563	+29,6 %	1 122
2028	26 203	+38,3 %	1 450
2029	33 630	+77,4 %	2 936
2030	35 242	+86,0 %	3 218
TOTAL	-	-	8 726

Cette mesure diminuera les impôts sur le revenu des particuliers de 30 milliards de \$ sous un mandat conservateur. L'illustration présentée ici ne tient pas compte du fait que le MPB est ajusté pour l'inflation à chaque année. Ce pourcentage d'inflation future n'est pas connu et donc, pour simplifier le calcul, nous l'avons négligé. Mais tout comme le MPB de 18 952 \$ serait ainsi ajusté au fil du temps, les montants du MPB proposés par le PCQ le seraient aussi pour soulager les contribuables de la somme de 30 milliards de dollars tel que promis.

Coût pour l'État

Nous avons ajouté en Annexe A une explication des effets dynamiques qui s'appliquent à des baisses d'impôts et de taxes. Nous recommandons au lecteur qui n'est pas familier avec ces concepts de consulter cette annexe avant de poursuivre la lecture de ce qui suit.

Le simulateur fiscal de la Chaire de recherche de fiscalité et de finances publiques de l'Université de Sherbrooke⁹ ne prévoit pas une hausse du MPB aussi élevée que celle proposée par le PCQ. Nous avons donc notamment extrapolé le MPB requis pour atteindre les objectifs recherchés.

Impact net cumulé sur les finances publiques du Québec :

Effets directs (statiques)

- Année 1 : 0 G\$.
- Année 2 : - 3,85 G\$.
- Année 3 : -4,97 G\$.
- Année 4 : -10,06 G\$.

⁹ Téléchargeable <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/simulateur-fiscal-quebec/>

- Année 5: -11,17 G\$.
- Total direct sur 5 ans : -30 G\$.

Effets indirects (macroéconomiques)

Pouvoir d'achat supplémentaire progressif (augmentant graduellement de 4 G\$ à 11 G\$ par an)

- Les contribuables utiliseront une partie de ces économies d'impôts pour consommer plus de biens et services sur lesquels le gouvernement percevra de la TVQ et d'autres taxes.
- Cette augmentation de consommation se répercute aussi sur les revenus des entreprises et génère des emplois, ce qui augmente l'assiette fiscale et permet des récupérations par les impôts
- Récupération indirecte estimée : 0,4 à 1,2 G\$/an.

Effets comportementaux (dynamiques)

- Le fait de baisser les impôts rend le travail plus attrayant puisque le revenu net qu'il rapporte est plus élevé.
- Stimulation modérée de l'offre de travail et de la participation (surtout bas/moyens revenus), avec élasticité du revenu imposable typique de 0,2-0,4 pour ce type de crédit forfaitaire. (L'élasticité serait plus grande si l'on réduisait l'imposition des tranches de revenu supérieures)
- Légère réduction de l'évasion fiscale.
- Récupération comportementale estimée : 0,2 à 0,9G\$/an

Synthèse nette sur 5 ans :

- Perte statique : -30 G\$.
- Récupération nette : 15-20 % de la perte statique (0,6-2,1 G\$/an selon la phase).
- Récupérations totales (indirectes + comportementales) : +5,3 G\$.
- Net : -24,75 G\$.

D'autres éléments affectent le Cadre financier PCQ, tels :

- Frais de service de la dette supplémentaires : quelques centaines de millions cumulés.
- Effets positifs à plus long terme sur la croissance (consommation, emploi), surtout en contexte de sous-utilisation économique.
- Incertitudes : conjoncture (croissance, inflation), élasticités réelles.

Un modèle de micro-simulation du ministère des Finances donnerait plus de précision.

Ventilation année par année (en milliards de dollars)

Année	Perte statique directe	Récupération estimée (indirecte + comportementale)	Impact net
1	0	0	0
2 (2027-28)	-3,85	+0,60	-3,25
3 (2028-29)	-4,97	+0,77	-4,20
4 (2029-30)	-10,06	+1,86	-8,20
5 (2030-31)	-11,17	+2,07	-9,10
Cumul	-30,05	+5,30	-24,75

Commentaires sur la récupération (indirecte et comportementale)

- Années 2-3 (phase ~4-5 G\$) : Récupération modérée (~15-16 %). Elle provient principalement de la hausse de consommation (TVQ) et d'un léger effet positif sur l'offre de travail/participation au marché du travail.
- Années 4-5 (phase ~10-11 G\$) : Récupération un peu plus élevée en pourcentage (~18-19 %) grâce aux effets dynamiques cumulés et à la taille plus importante de la mesure (stimulation économique plus visible).

2. Taxe sur le carbone

(Voir ligne 2 du Sommaire des engagements)

Coûts anticipés : 4,472 milliards de dollars sur cinq ans

Le SPEDE (Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission) est le marché du carbone du Québec, lié avec la Californie depuis 2014. Il impose une taxe indirecte et cachée aux distributeurs d'énergie et aux grands émetteurs de GES en les obligeant à acheter le droit de produire, transporter ou utiliser les énergies fossiles.

L'Ontario s'est joint au système pendant quelques mois en 2017. L'article 17 de l'Accord alors conclu entre les parties contient une disposition permettant au Québec de se retirer sans pénalité.

« ARTICLE 17 WITHDRAWAL PROCEDURE

A Party may withdraw from this Agreement by giving written notice of intent to withdraw to the other Parties. A Party that intends to withdraw from this Agreement shall endeavour to give 12 months notice of intent to withdraw to the other Parties. A Party that intends to withdraw from this Agreement shall endeavor to match the effective date of withdrawal with the end of a compliance period. »

Un gouvernement du PCQ donnera un avis de retrait dès son élection à la tête du gouvernement. Par conservatisme, le Cadre financier PCQ assume que l'entente sera résiliée le 1^{er} novembre 2027. Si l'entente était résiliée plus tôt, il n'y aurait pas de changement important au Cadre financier car le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) serait alors aboli en même temps que cette résiliation mais une telle mesure augmenterait le montant d'épargne par ménage moyen typique de 11 166 \$.

L'Institut du Québec (IDQ) a estimé le coût du SPEDE pour les ménages à partir de données de 2023 et d'un prix moyen des droits d'émission d'environ 44,65–45 \$/tonne.¹⁰ C'est une photographie statique de 2023 que le PCQ a mise à jour en utilisant les hypothèses de revenus du SPEDE apparaissant dans le tableau du Plan de mise en œuvre PMO 2026-2031 que le gouvernement du Québec a publié dans le dernier budget¹¹, lesquelles ont été mises à jour dans le plus récent Plan de mise en œuvre 2026-2031¹². Les revenus correspondent pour chaque année aux dépenses encourues par le FECC.

¹⁰ Jean-Baptiste Vallantin-Dulac (avec la collaboration d'Emna Braham et al.), Tarification carbone au Québec : Combien ça coûte aux Québécois?, Institut du Québec, novembre 2025, disponible <https://institutduquebec.ca/content/publications/tarification-carbone-au-quebec/idq-202511-tarification-carbone.pdf>

¹¹ https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/documents/Budget2627_PlanBudgetaire.pdf

¹² <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-mise-oeuvre-2026-2031.pdf>

EXERCICE	REVENUS MARCHÉ DU CARBONE (MILLIONS)
2027-2028	1 342,5
2028-2029	1 421,3
2029-2030	1 531,0
2030-2031	1 634,3
TOTAL 4 ANS	5 929,1

Une réduction des coûts pour les ménages et les entreprises suite à l'élimination du SPEDE entraînera une hausse de l'activité économique et un élargissement de l'assiette fiscale.

Le SPEDE augmente le prix des carburants et combustibles (environ 10-11 ¢/l d'essence à un prix de ~40-45 \$/t ; impacts diffus sur les chaînes de production). Son abolition baisse ces prix.

Conséquences :

a) Hausse du revenu disponible des ménages et baisse des coûts des entreprises

Cela entraîne une hausse de la consommation, de l'investissement et de l'emploi.

Les études d'impact du ministère des Finances (modèle MEGFQ)¹³ indiquent déjà que le SPEDE, même avec recyclage des revenus, réduit le PIB réel d'environ 0,11 à 0,14 %. L'abolition inverse (au moins partiellement) ces effets. Une hausse du PIB de cet ordre de grandeur génère des recettes additionnelles via l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés et surtout la TVQ.

Le gain de recettes lié aux effets comportementaux est estimé de façon conservatrice à entre 15 % et 25 % de la perte des revenus du SPEDE.

b) Effets sur les volumes de carburants et les autres taxes spécifiques

Une baisse du prix implique une hausse de la consommation de carburants (élasticité-prix négative, même si modérée).

Le Québec prélève déjà une taxe sur l'essence (19,2 ¢/l) plus la taxe fédérale d'accise. Une hausse des volumes augmente donc ces recettes, ce qui compense partiellement la perte du SPEDE. L'effet reste secondaire par rapport à la perte brute.

c) Effets de compétitivité et de « fuite de carbone »

Le Québec est désormais la seule province au Canada à maintenir une tarification carbone large. L'abolition réduit le désavantage concurrentiel des industries énergivores (aluminium, ciment, pâtes et papiers, transport, agriculture). Moins de délocalisation ou de perte de parts de marché signifie plus d'activité taxable au Québec.

d) Réduction de la perte sèche (deadweight loss) et interactions fiscales

Toute taxe (y compris la taxe sur le carbone) crée une distorsion. L'abolition élimine cette distorsion, ce qui augmente l'efficacité globale de l'économie et donc l'assiette des autres impôts.

¹³ https://www2.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/bibliographie_quebec/refonte_2005/atvs7675133546423578600.html

e) Côté dépenses et opportunité

Si l'abolition s'accompagne de la fin du FECC, la perte nette de revenus est largement compensée par une baisse équivalente des dépenses (le FECC dépense la quasi-totalité de ses recettes). L'impact statique net tend vers zéro.

Il y a des économies administratives (gestion du SPEDE, enchères, surveillance) et une éventuelle simplification réglementaire.

f) Soulagement pour les ménages

L'épargne pour les consommateurs varie selon le profil. Pour un ménage typique :

Court terme : gain de pouvoir d'achat implique une possible légère hausse de l'inflation temporairement inversée, mais surtout soulagement pour les ménages (estimations de 200-300 \$ par ménage selon les configurations de chauffage/transport).

Effets dynamiques / comportementaux : gain net pour l'État d'environ 15-25 % de la perte statique (retour fiscal via hausse de la consommation, de l'emploi et du PIB – fourchette conservatrice tirée des modèles MEGFQ / analyses MFQ).

A l'inverse, comme la TVQ s'applique sur le prix total de l'essence et du diesel, incluant l'effet du SPEDE, le gouvernement percevra donc moins de TVQ également et nous devons tenir en tenir compte.

En tenant compte des effets indirects et comportementaux d'une élimination du SPEDE et de la réduction de la TVQ qui en découle, l'effet net serait le suivant :

Exercice	Revenus SPEDE (perte statique)	Effets indirects et comportementaux (gain dynamique)	Réduction de la TVQ perçue	Perte nette pour l'État
2027-2028 (5 mois)	-559	+105	-56	-509
2028-2029	-1 421	+284	-142	-1 279
2029-2030	-1 531	+383	-153	-1 301
2030-2031	-1 634	+414	-163	-1 383
Total 4 ans	-5 145	+1 186	-514	-4 472

3. Taxe sur l'essence

(Voir ligne 3 du Sommaire des engagements)

Coûts anticipés : 570 millions de dollars

La taxe sur l'essence de 19,2 cents par litre est une taxe d'accise provinciale québécoise perçue sur chaque litre d'essence vendu dans la province.

Un gouvernement du PCQ abolira la taxe sur l'essence pendant une période de cinq mois dès le 1^{er} novembre 2026 pour donner un répit immédiat au portefeuille des ménages québécois, tout comme l'a fait l'Ontario.

Selon le simulateur fiscal du Québec de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, la taxe de 19,2 cent/litre rapportera 1,367 milliards de dollars en 2026-2027. Puisque la taxe sera

suspendue sur l'essence pour une période de 5 mois, nous calculons une réduction de revenus de cette taxe de 570 millions de dollars. Nous n'attribuons aucun effet indirect ou comportemental à cette baisse de taxe.

4. TVQ sur les biens usagés

(Voir ligne 4 du Sommaire des engagements)

Coûts anticipés : 2,766 milliards de dollars sur cinq ans

Le PCQ croit injuste d'imposer la TVQ sur des biens usagés une, deux, trois fois et plus puisque ceux-ci ont déjà été taxés une fois lorsqu'ils ont été vendus neufs.

Un gouvernement du PCQ abolira donc la taxe de vente TVQ sur les biens usagés, incluant les véhicules usagés, dès son élection au pouvoir.

Selon les estimations de Statistique Canada¹⁴, la TVQ perçue sur les automobiles d'occasion s'élève à environ 700 millions de dollars par année. À ce montant s'ajoutent les recettes provenant d'autres biens usagés (meubles, gros appareils ménagers, etc.), estimées de façon prudente à une dizaine de millions de dollars annuellement.

Les transactions d'automobiles usagées se divisent en deux catégories principales :

- les ventes entre particuliers, pour lesquelles la TVQ est perçue en totalité (généralement par la SAAQ au moment de l'immatriculation) ;
- les ventes réalisées par des concessionnaires, qui représentent la majorité des transactions.

Lorsqu'un consommateur achète un véhicule (neuf ou d'occasion) chez un concessionnaire et cède en reprise un véhicule usagé, la valeur de ce dernier est déduite de la base taxable du véhicule acquis. L'acheteur paie donc la TVQ uniquement sur la différence. Le concessionnaire intègre ensuite le véhicule repris à son inventaire. Lors de la revente de ce véhicule usagé à un autre client, la TVQ est perçue en totalité sur le prix de vente.

Ainsi, dans le régime actuel, la réduction de taxe accordée au moment de la reprise est largement compensée par la perception pleine lors de la revente subséquente. L'élimination de la TVQ sur les biens usagés supprimerait cette perception sur la revente. Elle rendrait également discutable, voire inapplicable, le maintien de la déduction de la valeur de reprise sur les véhicules neufs ou d'occasion acquis. Une hypothèse réaliste, fondée sur les données disponibles pour le marché nord-américain, retient qu'environ 50 % des ventes d'automobiles usagées effectuées par les concessionnaires proviennent de reprises de véhicules¹⁵. Pour ces transactions, la perte nette pour l'État se rapproche de la taxe applicable sur la marge du concessionnaire (estimée à 20 %). Pour les autres ventes par concessionnaires ainsi que pour l'ensemble des transactions entre particuliers, la perte est pleine.

Cette approche conduit à une base annuelle de départ d'environ 688 millions de dollars en 2026-2027. Cette base a été projetée avec une croissance annuelle de 3 %, tenant compte de l'inflation et de l'évolution du marché. La période d'application (1er novembre 2026 au 31 mars 2031) a ensuite été appliquée au prorata selon les exercices financiers québécois (1er avril au 31 mars) :

- exercice 2026-2027 : cinq mois seulement ;
- exercices 2027-2028 à 2030-2031 : années complètes.

Plusieurs effets doivent être intégrés pour estimer le coût net de la mesure. Ainsi :

¹⁴ <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610043201&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=2.2>

¹⁵ Estimation prudente d'après les données NADA et vAuto/Cox Automotive sur l'origine de l'inventaire d'occasion des concessionnaires nord-américains (part des reprises généralement supérieure à 60 %). Voir notamment : <https://www.autosuccessonline.com/unlock-40-of-your-markets-used-cars/>

- Effets qui réduisent le coût :
- la dépense reportée de l'économie de TVQ vers d'autres biens et services encore taxés;
- l'augmentation du volume des transactions d'occasion et la stimulation des secteurs connexes (réparation, reconditionnement, plateformes de revente);
- les économies administratives liées à la simplification de la perception et du contrôle.
- Effets qui augmentent le coût :
- la substitution des achats de biens neufs par des biens usagés;
- l'impact sur l'activité des concessionnaires et du secteur du neuf.

Pour l'ensemble de ces ajustements, nous estimons le coût net à environ 85 % de la perte de base déjà nette de l'effet des échanges.

Le résultat final apparaît dans le tableau suivant.

EXERCICE FINANCIER	COÛT NET APRÈS TOUS LES EFFETS
2026-2027	244 M\$
2027-2028	603 M\$
2028-2029	621 M\$
2029-2030	639 M\$
2030-2031	659 M\$
TOTAL	2,766 G \$

Le coût net estimé pour le gouvernement du Québec s'élève ainsi à 2,766 milliards de dollars pour l'ensemble de la période. Cette estimation tient compte à la fois d'une compréhension précise des mécanismes de perception de la TVQ — particulièrement l'échange — et des principaux effets comportementaux susceptibles d'atténuer ou d'amplifier la perte de recettes. Elle demeure une projection sujette aux élasticités réelles du marché et aux éventuelles décisions réglementaires concernant le traitement des reprises.

CONCLUSION

Notre baisse historique d'impôts et de taxes pour les particuliers offrira un répit concret et immédiat aux familles. Elle leur permettra de conserver davantage de leur revenu durement gagné et d'alléger significativement la pression sur leur budget quotidien. Et puisqu'elle sera financée par les mesures d'élimination de gaspillage déjà annoncées, elles ne creuseront pas le déficit et il n'y aura pas de « pelletage en avant » sur le dos des générations futures.

Allègements fiscaux pour les entreprises

PROMESSE : RENDRE NOS ENTREPRISES PLUS COMPÉTITIVES PAR UNE BAISSÉ DES TAUX DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

(Voir ligne 5 du Sommaire des engagements)

Coûts anticipés : 17,46 milliards de dollars sur cinq ans

Un des taux les plus élevés

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a modélisé le fardeau fiscal total pour des entreprises représentatives dans les 10 provinces canadiennes et 20 États américains (choisis selon la population et les liens commerciaux)¹⁶. Quand on inclut l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS), les taxes et cotisations et les impôts fonciers¹⁷, le Québec (Montréal) a le pire classement parmi les 30 juridictions :

- Microentreprise (4 employés, revenu net avant impôt ~150 000 \$, valeur foncière ~450 000 \$) : 58 400 \$ de fardeau fiscal total (34,1 % du revenu net). **Classée 30e/30.**
- Petite entreprise (25 employés, revenu net avant impôt ~1 M\$, valeur foncière ~3 M\$) : 425 000 \$ (37,4 % du revenu net). **Classée 30e/30.**

Pourquoi le Québec est-il si élevé ?

Le Québec compte les taxes sur la masse salariale les plus élevées de l'analyse de la FCEI (ex. : ~33 900 \$ pour la microentreprise au Québec vs moyenne canadienne ~27 500 \$; +42 % vs Texas pour les petites entreprises). Cela inclut notamment les cotisations patronales au Régime des rentes du Québec et au Fonds de services de santé.

Les impôts fonciers commerciaux à Montréal sont parmi les plus élevés au Canada, avec un déséquilibre marqué entre commerces/entreprises et résidentiel. Comparés aux grandes villes américaines, ils se situent dans le haut du spectre pour les plus taxées (comme Chicago ou New York).

Le taux combiné fédéral + provincial de l'IRS au Québec est de 26,5 % pour les grandes entreprises (similaire à l'Ontario). Pour les PME, le Québec applique des critères d'admissibilité plus stricts au taux réduit des petites entreprises (actuellement 3,2 % et annoncé à 2,2 % par le gouvernement) — certaines entreprises de services ou de la construction en sont exclues et paient le taux plein de 11,5 % provincial¹⁸.

L'administration fiscale est dédoublée (ARC + Revenu Québec), ce qui augmente les frais de conformité.

Les impacts négatifs d'un lourd fardeau fiscal

Un lourd fardeau fiscal sur les entreprises empêche les entreprises de réinvestir leurs revenus dans leurs opérations et l'économie, ce qui nuit à leur santé économique.

¹⁶ Uneven Ground: Canada's Business Tax Disadvantage Compared to the United States, www.cfb-fcei.ca/hubfs/research/reports/2025/uneven-ground-en.pdf

¹⁷ La FCEI a exclu les taxes de vente (les entreprises les perçoivent généralement et les récupèrent via crédits d'impôt) et l'assurance-santé privée facultative aux États-Unis.

¹⁸ Le Québec est le pire parmi les juridictions analysées en termes de charge fiscale, ce qui sous-estime encore le véritable fardeau qui pèse sur les petites entreprises québécoises dans les secteurs de la construction et des services. Ce déficit existe parce que la province refuse le taux d'imposition des sociétés plus bas à de nombreuses petites entreprises de ces secteurs, les obligeant à payer 11,5% sur le revenu net jusqu'à 500 000 \$ au lieu des 3,2% inférieurs — une politique propre au Québec. De plus, les petites entreprises québécoises de tout secteur autre que primaire ou manufacturier se voient refuser le taux d'imposition réduit pour les petites entreprises si elles paient moins de 5 500 heures de salaire des employés par année, essentiellement une punition pour être trop petit. Une étude externe commandée par la FCEI a révélé qu'inverser cette politique créerait plus de 10 000 emplois.

Bien que la fiscalité augmente les revenus gouvernementaux, elle rend aussi l'activité commerciale prohibitivement coûteuse et retire de l'argent des communautés. Ce coût nuit à la productivité, nuisant ainsi à la production par personne mesurée en PIB par habitant.

Les gouvernements peuvent stimuler l'investissement dans l'économie, et par conséquent sa santé économique, en réduisant les impôts. Les propriétaires de petites entreprises utiliseraient les économies fiscales de manière à stimuler l'économie. Cela inclut une augmentation de la rémunération des employés (56 %), l'expansion de leur entreprise (46 %) et l'embauche de nouveaux employés (36 %). Quant aux grandes entreprises, la littérature économique montre qu'une hausse du taux d'impôt des sociétés a un effet négatif sur l'investissement des entreprises et qu'une réduction du taux d'impôt des sociétés a un effet positif et statistiquement significatif sur la croissance économique (environ 0,1 à 0,2 point de pourcentage de croissance supplémentaire par point de réduction du taux).¹⁹

Réduction des taux proposée

Le PCQ propose de diminuer le taux de l'impôt sur les revenus des sociétés (IRS) tel qu'illustré dans le tableau suivant.

Année fiscale	Taux IRS	Baisse (points de pourcentage)	Baisse relative
2026-27 (actuelle)	11,5 %	—	—
2027-28	10,44 %	-1,06	-9 %
2028-29	7,27 %	-4,23	-37 %
2029-30	5,37 %	-6,13	-53 %
2030-31	4,7 %	-6,8	-59 %

Le PCQ s'est engagé aussi à abaisser l'IRS des petites entreprises bénéficiant de la déduction aux petites entreprises de 3,2 % à 2,2 % à un coût de 230 millions de dollars sur cinq ans²⁰. Seulement environ 13 % des sociétés réclament la DPE et profitent du taux réduit sur une partie de leurs revenus. Les autres (≈ 87 %) sont assujetties au taux de 11,5 %, bien que plus de la moitié d'entre elles n'aient aucun impôt à payer.

Les coûts pour l'État et les épargnes pour nos entreprises

1. Point de départ et hypothèses fondamentales

Selon le cadre financier de base du Ministère (onglet 2 du Cadre financier PCQ), les recettes actuelles provenant des impôts des sociétés s'établissent à environ 14,7 milliards de dollars (projections 2026-2027). Le coût d'un point de pourcentage de taux est donc :

$$\frac{14,7 \text{ G \$}}{11,5 \%} \approx 1,278 \text{ G \$ par point de pourcentage}$$

La période analysée couvre les années fiscales du 1er avril 2027 au 31 mars 2031.

¹⁹ Ferde, Ergete et Bev Dahlby (2012), « The Impact of Tax Cuts on Economic Growth: Evidence from the Canadian Provinces », National Tax Journal, vol. 65, n° 3, September, p. 563-594. Autre étude complémentaire très pertinente: Ferde, Ergete et Bev Dahlby (2019), « The Effect of Corporate Income Tax on the Economic Growth Rates of the Canadian Provinces », The School of Public Policy Publications, University of Calgary. Hanappi, Tibor, Valentine Millot et Sébastien Turban (2023), « How does corporate taxation affect business investment? Evidence from aggregate and firm-level data », OECD Economics Department Working Papers, n° 1765, OECD Publishing.

²⁰ Cette promesse est déjà incluse dans le rapport préélectoral.

2. Calcul de la perte statique (épargne pure pour les sociétés)

La perte statique (effet direct) suppose que la base imposable (les profits déclarés par les entreprises) ne change pas du tout. Les sociétés paient simplement le nouveau taux plus bas sur les mêmes profits.

Calcul année par année :

- 2027-28 : $1,06 \text{ pp} \times 1,278 \text{ G\$} \approx -1,35 \text{ G\$}$
- 2028-29 : $4,23 \text{ pp} \times 1,278 \text{ G\$} \approx -5,41 \text{ G\$}$
- 2029-30 : $6,13 \text{ pp} \times 1,278 \text{ G\$} \approx -7,83 \text{ G\$}$
- 2030-31 : $6,80 \text{ pp} \times 1,278 \text{ G\$} \approx -8,69 \text{ G\$}$

Total de la perte statique sur quatre ans : $-23,28 \text{ G\$}$

Ce montant de 23,28 G\$ représente l'épargne brute d'impôt réalisée par les sociétés. C'est l'argent qu'elles ne versent plus au gouvernement, calculé sans aucun changement de comportement.

3. Introduction des effets dynamiques et comportementaux.

Dans la réalité, les entreprises ne restent pas passives. Deux types d'effets se produisent :

a) Effets comportementaux (microéconomiques)

- Meilleure déclaration des profits
- Rapatriement de revenus vers le Québec
- Réallocation d'activités (investissements, emplois, sièges sociaux)
- Réduction de l'évasion fiscale

b) Effets macroéconomiques (effet rétroactif de croissance)

- Hausse de l'investissement
- Accumulation de capital et gains de productivité
- Création d'emplois et pression à la hausse sur les salaires
- Attraction d'investissements étrangers
- Élargissement de la base imposable à moyen terme

Ces réactions génèrent une récupération dynamique. Sur la base des études empiriques canadiennes et québécoises (Ferede-Dahlby, Duan-Moon, etc.), on retient une récupération moyenne prudente de 25 % de la perte statique.

4. Calcul de la perte nette (coût réel pour l'État)

La formule de l'évaluation dynamique est :

Coût net pour l'État = Perte statique – Récupération dynamique.

En appliquant systématiquement une récupération de 25 % :

Année	Perte statique	Récupération dynamique (25 %)	Coût net pour l'État
2027-28	-1,35 G\$	+0,34 G\$	-1,01 G\$
2028-29	-5,41 G\$	+1,35 G\$	-4,06 G\$
2029-30	-7,83 G\$	+1,96 G\$	-5,87 G\$
2030-31	-8,69 G\$	+2,17 G\$	-6,52 G\$
Total	-23,28 G\$	+5,82 G\$	-17,46 G\$

5. Tableau de synthèse final

Année	Taux IRS (PCQ)	Baisse (pp)	Épargne pure pour les sociétés (statique)	Récupération dynamique	Coût net pour l'État (dynamique)
2027-28	10,44 %	-1,06	-1,35 G\$	+0,34 G\$	-1,01 G\$
2028-29	7,27 %	-4,23	-5,41 G\$	+1,35 G\$	-4,06 G\$
2029-30	5,37 %	-6,13	-7,83 G\$	+1,96 G\$	-5,87 G\$
2030-31	4,7 %	-6,80	-8,69 G\$	+2,17 G\$	-6,52 G\$
Total	—	-6,80 pp (final)	-23,28 G\$	+5,82 G\$	-17,46 G\$

6. Interprétation et conclusion

Le PCQ a choisi les taux de 10,44 %, 7,27 %, 5,37 % et 4,7 % de façon délibérée.

- Les sociétés réalisent une économie brute totale de 23,28 G\$ sur quatre ans (effet statique).
- L'État assume un coût net total de 17,46 G\$ une fois les effets comportementaux et de croissance pris en compte.
- La différence de 5,82 G\$ correspond à la récupération dynamique (environ 25 % de la perte statique).

Cette trajectoire place le taux provincial final à 4,7 % (réduction de 59 %), soit l'un des plus bas au Canada et en Amérique du Nord, tout en maintenant un coût net pour l'État parfaitement quantifié et transparent.

L'approche utilisée est celle de l'évaluation dynamique. C'est un effet reconnu par la littérature économique, par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke et par le Directeur parlementaire du budget.

CONCLUSION

En réduisant progressivement le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés de 11,5 % à 4,7 %, le PCQ permettra à nos entreprises d'améliorer significativement l'attractivité de nos entreprises. Cette baisse diminuera leur coût du capital, stimulera l'investissement productif, favorisera la création de 25 000 à 45 000 emplois, poussera les salaires à la hausse et accélérera la croissance de la richesse collective. Elle renforcera également l'attractivité du Québec face à l'Ontario, tout en réduisant les incitations à l'évasion fiscale et au déplacement des bénéfices. Nos entreprises auront plus de facilité à naviguer les incertitudes macro-économiques et seront mieux équipées pour gagner sur la patinoire mondiale.

Mesures de relance de l'économie

PROMESSE : RELANCER L'ÉCONOMIE

(Voir lignes 6 à 9 du Sommaire des engagements)

En plus de réduire le taux d'imposition des sociétés, le PCQ propose trois mesures pour relancer l'économie.

I. Exercice de révision réglementaire et de libéralisation de l'économie

(Voir ligne 6 du Sommaire des engagements)

Revenus anticipés : 13,69 milliards de dollars sur cinq ans

Le PCQ s'est engagé à combattre l'inflation réglementaire qui mine les entreprises québécoises.

LE PROBLÈME : UNE INFLATION RÉGLEMENTAIRE QUI ÉTOUFFE L'ÉCONOMIE

Depuis vingt ans, et particulièrement depuis 2018 sous la gouverne de la CAQ, le Québec a subi une inflation réglementaire déchaînée. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), les exigences réglementaires coûtent 10,9 milliards de dollars par année aux PME québécoises. Au Canada, le total atteint 51,5 milliards de dollars, dont une grande partie en pure paperasserie.

Le Québec obtient la note la plus faible (6,9) dans le classement de la FCEI sur la paperasserie provinciale, loin derrière l'Alberta (9,2) et l'Ontario (8,5). Les petites entreprises en souffrent le plus : elles consacrent jusqu'à cinq fois plus de temps par employé à la conformité que les grandes entreprises. Les dirigeants de nos PME passent en moyenne 18 semaines à 40h/semaine à se conformer à l'ensemble de la réglementation gouvernementale, dont 6 semaines rien qu'à remplir de la paperasse.

Tous les gouvernements précédents ont promis de réduire le fardeau (plans 2016-2018, 2020-2025, projet de loi n° 11 en 2025-2026). Aucun n'a inversé la tendance. La CAQ en est à son cinquième projet de loi sur le sujet sans résultat tangible sur le terrain.

LA RÉGLEMENTATION NOUS APPAUVRIT

Ce fardeau excessif produit des effets concrets et mesurables, amplifiés par le retard par rapport à l'Ontario :

- Réduction de la productivité : La réglementation excessive détourne du temps et des ressources. Au Québec, elle contribue au retard de productivité par rapport aux États-Unis, à la moyenne OCDE et à l'Ontario. Une productivité plus faible signifie des salaires plus bas et moins d'investissements.
- Frein à l'investissement et à la création d'entreprises : Les barrières réglementaires augmentent les coûts de conformité et découragent les entrepreneurs. Le Québec affiche un retard persistant en PIB par habitant par rapport à l'Ontario.
- Perte de compétitivité : Dans un contexte de concurrence interprovinciale et internationale, un fardeau plus élevé rend les entreprises québécoises moins agiles. Les coûts de la paperasse se répercutent sur les prix, les marges et l'emploi.

- Impact sur l'emploi et la croissance : Les PME souffrent le plus. La FCEI et la FCCQ soulignent que ce fardeau aggrave les pénuries de main-d'œuvre et limite l'expansion, contrairement à une Ontario plus dynamique en matière de réduction bureaucratique.

En somme, la sur-réglementation agit comme un impôt caché qui réduit le dynamisme économique, limite l'innovation et appauvrit collectivement les Québécois par rapport à des juridictions plus agiles comme l'Ontario.

Un nouvel indice ou indicateur de fardeau réglementaire a été mis au point par le cabinet KPMG en collaboration avec Transports Canada. Cet outil sert de base à une étude de Statistique Canada parue en février 2025 (*Accumulation d'exigences réglementaires, dynamisme des entreprises et croissance économique au Canada*), qui chiffre les effets négatifs de la réglementation comme suit : l'accumulation d'exigences est associée à une baisse de 1,7 point de pourcentage de la croissance du PIB dans le secteur commercial. La croissance de l'emploi dans ce secteur, quant à elle, a diminué de 1,3 point de pourcentage en raison des contraintes réglementaires cumulées.²¹

NOTRE PLAN : UNE LIBÉRALISATION RESPONSABLE ET AMBITIEUSE

Le PCQ propose une approche structurée, transparente et progressive inspirée des meilleures pratiques canadiennes et internationales.

Phase 1 – Diagnostic (6 à 12 premiers mois)

Création d'un Secrétariat à la Libéralisation rattaché au ministère rebaptisé Conseil du trésor et de l'efficacité gouvernementale.

Inventaire complet et public de toutes les exigences réglementaires.

Consultation large des entreprises et des citoyens et analyse des résultats de la campagne finilapaperasse.com.

Phase 2 – Règle du « un pour un » (ou mieux)

Pour toute nouvelle réglementation, retrait obligatoire d'au moins une (ou mieux deux) exigence existante. Exceptions limitées et justifiées scientifiquement.

Phase 3 – Réformes sectorielles prioritaires

Urbanisme et construction, travail et immigration, agroalimentaire, environnement, fiscalité, ressources naturelles et libéralisation des marchés.

Phase 4 – Suivi et reddition de comptes

Objectif clair : réduction significative du fardeau sur cinq ans (30 %).

Rapports publics annuels, indicateurs mesurables et imputabilité politique directe du premier ministre.

CE QUI A DÉJÀ FONCTIONNÉ AILLEURS – ON NE RÉINVENTE PAS LA ROUE

- Colombie-Britannique (début des années 2000) : réduction de 37 % à 49 % de la masse réglementaire en trois ans grâce à une règle « un pour un ». La province est passée d'une croissance inférieure à la moyenne canadienne à l'une des plus dynamiques.
- Alberta : simplification des approbations environnementales, reconnaissance interprovinciale des qualifications et réduction des exigences pour les professions réglementées. L'Alberta a atteint une réduction de 35 % depuis 2019, dépassant son objectif initial.
- Ontario : plus de 700 mesures depuis 2018, pour des économies annuelles estimées à plus de 1,3 milliard de dollars.

²¹ Gu, Wolong, *Accumulation d'exigences réglementaires, dynamisme des entreprises et croissance économique au Canada*, Statistiques Canada, 2025

- Estonie : Après la chute de l'empire soviétique en 1991, « once only », « Zero Bureaucracy », révision récente de près de 4 000 règlements et la règle du « un pour un » ont permis d'abroger ou d'alléger des centaines d'exigences obsolètes.
- Expériences réussies de déréglementation aux États-Unis (transport aérien) et au Royaume-Uni (secteurs financiers et de télécommunications).

IMPACTS ATTENDUS SELON LA LITTÉRATURE ÉCONOMIQUE

Une déréglementation massive générerait des gains substantiels, confirmés par des données empiriques.

L'institut ifo de recherche économique est largement considéré comme l'institut de recherche économique le plus influent d'Allemagne. C'est une institution de premier plan, de renommée mondiale, qui exerce une influence considérable sur la politique économique en Europe.

L'étude Falck, Guo et Pfaffl (2024)²² de cet institut utilise une approche basée sur des réductions importantes de la bureaucratie. Leur estimation robuste préférée est qu'une telle réforme est associée à une augmentation moyenne du PIB réel par habitant de 4,6 % dans la période post-réforme par rapport à ce qu'elle aurait été autrement (avec un effet croissant : $\approx 1,6$ % la première année, jusqu'à $\approx 8,3$ % après 10 ans).

Il s'agit d'un décalage permanent à la hausse du niveau du PIB (l'économie est structurellement plus grande que la base de départ), et non d'un simple coup de pouce ponctuel au taux de croissance.

D'autres estimateurs robustes mentionnés dans l'étude donnent des chiffres similaires (jusqu'à $\approx 5,3$ %), et l'étude ifo choisit le chiffre de 4,6 % par conservatisme. Les auteurs donnent notamment l'exemple de l'Allemagne : une réforme de 2015 a augmenté le PIB par habitant de 2022 de $\approx 2\,449$ € (avec des gains annuels cumulés de $\approx 1\,766$ € par personne).

Appliqué au PIB québécois (environ 668 milliards de dollars en 2026), cela représenterait un gain potentiel de plus de 30 milliards de dollars par année une fois pleinement mis en œuvre, avec des retombées cumulatives majeures.²³

²² Oliver Falck, Yuchen Mo Guo et Christian Pfaffl, « Lost Economic Output Due to High Bureaucratic Burden », EconPol Forum, CESifo, vol. 25, n° 6, novembre 2024, p. 30-35. Disponible en ligne : <https://www.ifo.de/DocDL/econpol-forum-2024-6-falck-guo-pfaffl-eu-regulation.pdf>

²³ Plusieurs études aboutissent à des ordres de grandeur comparables à l'étude de Falk, Andrews, Égert, Castle et de la Maisonneuve (2025), Regulation and Growth: Lessons from nearly 50 years of product market reforms. Déréglementation des industries de réseau (1980-2023) : +5 % de productivité du travail cumulée dans l'OCDE, +6 % de valeur ajoutée. Un rattrapage vers les pays les moins réglementés ajouterait encore environ 1,7 %.

<https://doi.org/10.1787/3b3285df-en>

Version VoxEU : <https://cepr.org/voxeu/columns/regulation-and-growth-lessons-nearly-50-years-product-market-reforms>

Même équipe, suite 2025-2026 sur le commerce de détail et les professions réglementées : +1 % et +1,5 % de productivité du travail respectivement (gains plus petits, car ces secteurs ont été moins libéralisés que les réseaux).

Nicoletti et Scarpetta (OCDE, 2003 puis 2005) : réformes pro-concurrentielles et privatisations relèvent la productivité multifactorielle et, par ce canal, le PIB par habitant. C'est le texte fondateur de cette littérature.

<https://doi.org/10.1787/078677503357>

Égert et Gal (OCDE) : une réforme typique de la réglementation des marchés de produits (PMR) relève le PIB par habitant d'environ 0,7 % à 5 ans ; l'effet de long terme est plus élevé.

FMI

FMI, World Economic Outlook, avril 2016, chap. 3 : dans un scénario illustratif pour la zone euro, un ensemble conjoint de réformes des marchés des produits et du travail relèverait le niveau du PIB d'environ 4 % à long terme (dont environ la moitié via les marchés de produits). Une grande libéralisation isolée (ex. réseaux en Allemagne, 1998) : +1,5 % de PIB au bout de 4 ans.

<https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781498398589/ch003.xml>

Duval, Furceri et coll. (FMI) : grandes baisses de barrières à l'entrée → hausse marquée de la production et de la productivité à 5 ans. Dans un papier lié, le PIB monte de plus de 2,25 % et le ratio dette/PIB baisse après 7 ans.

<https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2016/wp16114.pdf>

FMI, WEO octobre 2019 : un ensemble ambitieux de réformes structurelles (six domaines) dans les pays émergents : +7 % de production en 6 ans. La seule déréglementation des marchés de produits (électricité et télécoms) : +1 % au bout de 3 ans.

<https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781513508214/ch003.xml>

Autre estimation souvent citée

Bourlès et al. (2013) : aligner les pratiques réglementaires de chaque industrie sur les moins restrictives observées dans les pays avancés → gain moyen de PIB d'environ 7,5 % à long terme. Le FMI souligne que c'est un scénario plus ambitieux que les « grandes réformes historiques »

Application à la prévision du PIB nominal du Québec (illustration de l'effet ifo complet)

Avec la réforme de libéralisation débutant en 2026-2027 (les premiers effets mesurables en 2027 en tant qu'année 1), voici la projection dynamique illustrant le plein potentiel selon l'étude ifo pour 2030-2031.

Hypothèses de l'étude ifo

- Calendrier de la réforme : les effets débutent en 2027 (Année 1 : +1,6 %).
- Phase dynamique:

2027 (Y1) : +1,6 %

2028 (Y2) : +2,8 %

2029 (Y3) : +4,0 %

2030 (Y4) : +5,2 %

2031 (Y5) : +6,4 %

- Prolongation de base du PIB nominal : en partant du chiffre de 668,1 milliards pour 2026, on applique une croissance nominale annuelle d'environ 3,4 % (alignée sur les hypothèses du RPE et du cadre financier de base du Ministère).

Impact dynamique du PIB (milliards de C\$, nominal) – plein effet ifo

Année	PIB de référence	Boost dynamique	PIB en hausse	PIB supplémentaire cette année-là
2026	668,1	0 %	668,1	+0,0
2027	690,7	+1,6 %	701,8	+11,1
2028	714,4	+2,8 %	734,4	+20,0
2029	738,6	+4,0 %	768,1	+29,5
2030	763,3	+5,2 %	803,0	+39,7
2031	788,5	+6,4 %	839,0	+50,5
Total 2027–2031	—	—	—	+150,8

- PIB additionnel cumulé (2027–2031) : ≈ 150,8 milliards de dollars.
- Les gains s'accroissent à mesure que le pourcentage d'augmentation augmente et s'applique à une base en croissance.

Recettes fiscales provinciales supplémentaires estimées (plein effet ifo)

Le RPE²⁴ estime qu'un point de PIB nominal modifie les revenus autonomes hors entreprises d'environ 1,2 G\$, ce qui implique un ratio de revenu par dollar de PIB supplémentaire de 18 %. En utilisant ce taux, on obtient les revenus supplémentaires suivants pour le gouvernement:

moyennes.

²⁴ Op. cit., Rapport préélectoral, 2026, page 71.

Année	PIB supplémentaire	Revenus estimés supp. (18 %)
2026	+0,0	+0,0
2027	+11,1	+2,0
2028	+20,0	+3,6
2029	+29,5	+5,3
2030	+39,7	+7,2
2031	+50,5	+9,1
Total 2027-2031	+150,8	+27,2

Ceci est une illustration mathématique du plein potentiel. Le rendement des recettes pourrait être plus élevé en raison d'effets dynamiques (base fiscale plus large, hausse de l'emploi, etc.).

Transposition dans le Cadre financier PCQ – approche volontairement prudente du PCQ

Aucune réfutation académique majeure, aucune réplique démontrant une erreur méthodologique grave, ni aucune réfutation médiatique ou scientifique sérieuse de l'étude de l'institut ifo n'apparaît dans la littérature ou les discussions publiques jusqu'à présent. L'étude ifo est au contraire largement reprise de manière positive (communiqués de l'ifo, IHK de Munich, Der Spiegel, Reuters, Bundesbank, The Economists' Voice, 2025).

Néanmoins, par prudence et conservatisme, le Parti conservateur du Québec n'inscrit pas dans le Cadre financier PCQ l'effet ifo à 100 %. Le « 100 % » de référence demeure l'effet ifo pur calculé plus haut : 18 % du PIB extra associé au sentier dynamique de l'étude (+1,6 % en année 1, +2,8 %, +4,0 %, +5,2 %), soit 2 000 / 3 600 / 5 200 / 7 100 M\$. Ce sentier sert d'illustration du potentiel. Ce n'est pas le chiffre retenu par le PCQ.

Les pourcentages retenus par le PCQ correspondent plutôt à 75 % des pourcentages proposés par l'étude ifo, soit +1,2 % en l'année 1, +2,1 %, +3,0 % et +3,9 %, correspondant aux revenus additionnels inscrits au Cadre financier PCQ.

Exercice	% de PIB supplémentaire retenu	PIB supplémentaire retenu	Revenus additionnels inscrits (18 %)
2027-2028	1,2 %	8 300 M\$	1 500 M\$
2028-2029	2,1 %	15 000 M\$	2 700 M\$
2029-2030	3,0 %	22 500 M\$	4 050 M\$
2030-2031	3,9 %	30 200 M\$	5 440 M\$
Total	—	76 000 M\$	13 690 M\$

CONCLUSION

Après avoir lancé une réforme dans les aides aux entreprises, la réforme réglementaire proposée permettra enfin à nos PME et à nos grandes entreprises de réinvestir, d'embaucher et de se développer ici même. Le Québec passera d'un fardeau réglementaire parmi les plus lourds au pays à une juridiction plus prévisible pour l'investissement et la croissance.

2. Abattre les barrières au commerce interprovincial

(Voir ligne 7 du Sommaire des engagements)

Revenus anticipés : 6,827 milliards de dollars sur cinq ans

LE PROBLÈME : UN MARCHÉ CANADIEN ENCORE FRAGMENTÉ

Le Québec n'exporte pas seulement aux États-Unis. Il commerce aussi avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta et le reste du pays. Or une entreprise ou un travailleur qui a déjà respecté les règles d'une province doit souvent recommencer pour vendre ou exercer dans une autre. Ce ne sont plus des tarifs à la frontière. Ce sont des normes non reconnues, des titres professionnels à refaire, des exceptions à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), des règles de camionnage, d'aliments ou de services financiers qui diffèrent d'une province à l'autre.

Dans son Bulletin 2026 (Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada : état des lieux du commerce intérieur – 2026), publié le 15 juillet 2026²⁵, la

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) constatait que « (h)istoriquement, le Québec accusait un retard [...], étant parfois perçu comme l'endroit où il est le plus difficile de faire des affaires. En 2024, la province comptait le plus grand nombre d'exceptions à l'ALEC, avec un total de 36. [...] En 2025, le Québec comptait 27 exceptions, l'Alberta 8 et l'Ontario 0. Elle donnait encore au Québec un F sur les exceptions à l'ALEC et un C- au classement 2025. L'Ontario, lui, a radié toutes ses exceptions »²⁶.

Cette ligne du Cadre financier PCQ est distincte de la promesse de révision réglementaire interne discutée plus haut. L'étude ifo utilisée pour cette dernière mesure le coût de se conformer aux règles québécoises (permis, délais, déclarations fiscales, paperasse). Elle ne mesure pas les frontières entre provinces. Inversement, les travaux sur le commerce intérieur ne mesurent pas l'empilement des règlements municipaux, fiscaux ou environnementaux propres au Québec. Les deux leviers se complètent. Ils ne se substituent pas l'un à l'autre.

CE QUE DIT LA LITTÉRATURE PUBLIQUE

Les coûts de friction

Alvarez, Krznar et Tombe (FMI, 2019)²⁷ estiment les barrières non géographiques à l'équivalent d'un tarif d'environ 21 % à l'échelle canadienne et d'environ 25 % au Québec. Bemrose, Brown et Tweedle (Statistique Canada, 2017)²⁸ trouvent un équivalent tarifaire d'environ 6,9 % sur les biens seulement — un plancher, parce que l'essentiel des gains récents vient des services.

²⁵ FCEI, Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada : état des lieux du commerce intérieur – 2026, 15 juillet 2026, disponible <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/bulletin-sur-la-cooperation-entre-provinces-et-territoires-au-canada-etat-des-lieux-du-commerce-interieur>

²⁶ FCEI, Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada : état des lieux du commerce intérieur – 2025, 30 juin 2025. Disponible <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/lp/internal-trade/2025/2025-06-commerce-interieur-bulletin-fr.pdf>

²⁷ Jorge Alvarez, Ivo Krznar et Trevor Tombe, Internal Trade in Canada: Case for Liberalization, IMF Working Paper WP/19/158, juillet 2019. PDF : <https://www.imf.org/-/media/files/publications/wp/2019/wp19158.pdf> — page officielle : <https://www.imf.org/en/publications/wp/issues/2019/07/22/internal-trade-in-canada-case-for-liberalization-47100>

²⁸ Robby K. Bemrose, W. Mark Brown et Jesse Tweedle, Going the Distance: Estimating the Effect of Provincial Borders on Trade when Geography Matters, Statistique Canada, n° 11F0019M — 394, 14 septembre 2017. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2017394-fra.htm>

Deloitte (2021)²⁹, pour le Groupe de travail sur les obstacles au commerce interprovincial, a repris Alvarez-Krznar-Tombe (FMI, 2019) dans son modèle national. Résultat : +3,8 % de PIB réel canadien (~80 G\$ de l'époque) et, pour le Québec, +4,6 % – le gain le plus élevé parmi les grandes provinces – soit environ 18,7 G\$, ce qui générerait 4,1 G\$ de recettes provinciales additionnelles en dollars de 2022. Le même rapport rangeait déjà le Québec en tête des exceptions à l'ALEC (35). Ces chiffres appartiennent à la même famille que la « lecture antérieure IEDM » citée plus bas. Ils ne remplacent pas les estimations FMI 2026 ni la simulation unilatérale de Tombe (+3,2 %), plus récentes et plus adaptées à ce que Québec peut faire seul.

Le FMI, dans la consultation Article IV 2025 (publiée en 2026, avec contribution de Trevor Tombe)³⁰, situe les barrières non géographiques autour de 9 à 9,5 % en équivalent tarifaire national, souvent beaucoup plus dans les services. Dans cette analyse, les services expliquent près de 90 % de l'impact agrégé.

Les gains de PIB : entre 3,2 % et 6,9 %

Manucha et Tombe (Institut Macdonald-Laurier, 2022)³¹ concluent qu'une reconnaissance mutuelle permettant de supprimer les barrières internes ferait croître le PIB canadien de 4,4 à 7,9 % à long terme (110 à 200 G\$ par an). Le FMI (2026) estime qu'éliminer les coûts internes non liés à la distance hausserait le PIB réel canadien d'environ 7 % (~210 G\$ de 2025). Une lecture antérieure de l'IEDM, calée sur Alvarez-Krznar-Tombe (2019) et reprise par Deloitte (2021), donnait au Québec, parmi les grandes provinces, un gain de l'ordre de +4,6 % du PIB³². C'est un scénario multilatéral, en dollars d'il y a quatre ou cinq ans.

La note publique IEDM de mai 2025 (Tombe, Giguère, Wittevröngel) chiffre le gain national associé à une reconnaissance mutuelle du Québec avec les neuf autres provinces à 69,9 G\$, dont 32,2 G\$ pour le seul axe Québec-Ontario.

L'analyse FMI 2026 estime qu'une élimination complète des coûts internes non liés à la distance augmenterait le PIB réel par travailleur du Québec de 6,9 % à long terme. Ce chiffre est cohérent avec le ~7 % national du même rapport, supérieur au +4,6 % québécois plus ancien, et inférieur au haut de fourchette Manucha-Tombe (7,9 % national). C'est un effet de niveau à long terme, pas un taux de croissance annuel, pas un montant de recettes. C'est aussi un scénario multilatéral : tout le Canada ouvre. Le Québec ne commande pas l'ouverture des neuf autres provinces.

Deux précautions. Le Centre sur la productivité et la prospérité (HEC Montréal, 2025)³³ juge trop optimiste l'idée d'un gain de niveau de vie de 6,9 % si l'on ignore la distance et le déficit de productivité. Nous n'inscrivons donc pas le 6,9 % en caisse. Ensuite, Breaking Barriers (Tombe, 2025)³⁴ montre qu'en agissant seul, le Québec ne capte qu'un peu moins de la moitié des gains d'une libéralisation multilatérale ($2,6 / 5,7 \approx 46\%$). Une enveloppe $6,9\% \times 46\% \approx 3,1\%$ de PIB québécois pour une ouverture unilatérale complète est une extrapolation, pas un output direct d'un modèle.

Trevor Tombe a confirmé au PCQ que cette extrapolation est raisonnable, puis a simulé le modèle complet. Résultat : +3,2 % de PIB réel québécois pour une libéralisation unilatérale intégrale³⁵. C'est le plafond retenu pour

²⁹ Deloitte, Arguments en faveur de la libéralisation du commerce interprovincial au Canada, Groupe de travail sur les obstacles au commerce interprovincial, novembre 2021. <https://www.deloitte.com/content/dam/assets-zone3/ca/fr/docs/services/financial-advisory/2025/ca-fr-the-case-for-liberalizing-interprovincial-trade-in-canada-aoda.pdf>

³⁰ FMI, consultation Article IV 2025, Staff Report publié en janvier 2026 (Canada: 2025 Article IV Consultation, IMF Country Report n° 26/012), avec contribution de Trevor Tombe. <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2026/012/article-A001-en.xml>

³¹ Ryan Manucha et Trevor Tombe, Liberalizing Internal Trade Through Mutual Recognition: A Legal and Economic Analysis, Institut Macdonald-Laurier, septembre 2022.

https://macdonaldlaurier.ca/wp-content/uploads/2022/09/20220911_Interprovincial_trade_Manuch_Tombe_PAPER_FWeb.pdf

³² IEDM, A Plea for Interprovincial Free Trade / cahier 2021 <https://www.iedm.org/le-commerce-entre-les-provinces-quossa-donne/>

³³ Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers (HEC Montréal), Productivité et prospérité au Québec – Bilan édition 2025, mai 2025. <https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/PP-2025-02.pdf>

³⁴ <https://storage.googleapis.com/msgsndr/aAhKxgUgvXv3h9F8UEBH/media/67d4849484fb34051b714359.pdf>

³⁵ Analyse supplémentaire obtenue par le PCQ.

cette ligne. Tombe précise que ce sont des gains de long terme : ils n'apparaissent pas au complet dès la première année.

Le RPE estime qu'un point de PIB nominal modifie les revenus autonomes hors entreprises d'environ 1,2 G\$. À maturité, $3,2 \times 1,2 \text{ G\$} \approx 3,8 \text{ G\$}$ pour l'année 2026-2027. L'effet est un peu plus grand pour les années suivantes à cause de la croissance du PIB.

NOTRE PLAN : 3,2 % À TERME

Un gouvernement du PCQ ira plus loin que la reconnaissance unilatérale déjà esquissée en 2025-2026. Il visera la reconnaissance mutuelle avec les provinces qui font de même — à commencer par l'Ontario — et s'attachera aux irritants encore concrets : règles de camionnage non harmonisées, métiers dont le permis n'est pas reconnu, aliments exclus de l'entente de reconnaissance, examens québécois encore exigés de courtiers déjà autorisés ailleurs au Canada.

Le Québec ne contrôle pas à lui seul la réciprocité des autres provinces. C'est précisément pourquoi cette ligne du Cadre est plus prudente et plus lente au départ bien que le but du PCQ est d'aller au-delà d'une simple initiative unilatérale.

TRANSPOSITION DANS LE CADRE FINANCIER PCQ

Les travaux IEDM et FMI ne publient pas de sentier année par année. Le PCQ a choisi un sentier conservateur pour l'atteinte graduelle du plein effet Tombe (3,2 %) pour se rendre à 65 % de ce plein effet en 2030-31.

Exercice	Ordre de grandeur d'un +3,2 % plein	% du plafond +3,2 %	Revenus additionnels inscrits
2027-2028	~3 900 M\$	8 %	312 M\$
2028-2029	~4 000 M\$	30 %	1 200 M\$
2029-2030	~4 200 M\$	60 %	2 520 M\$
2030-2031	~4 300 M\$	65 %	2 795 M\$
Total	—	—	6 827 M\$ M\$

Ce calcul est volontairement conservateur. Le plafond retenu (3,2 % de PIB québécois à terme) est inférieur au 4,6 % IEDM pour le Québec et au ~7 % de PIB réel estimé par le FMI pour le Canada. En 2030-31, le Cadre ne crédite que 65 % de ce plafond. Les 9–9,5 % parfois cités sont un équivalent tarifaire, pas une hausse de PIB ; le 6,9 % de Statistique Canada porte sur les biens seulement.

DISTINGUER LA DÉRÉGLEMENTATION/LIBÉRALISATION

La déréglementation/libéralisation interne discutée plus tôt allège ce qu'une entreprise québécoise doit faire pour obéir au Québec. L'ouverture interprovinciale allège ce qu'elle doit refaire pour vendre ou embaucher ailleurs au Canada, et ce qu'un fournisseur ou un travailleur d'une autre province doit refaire pour entrer au Québec. Une partie des deux initiatives (certains permis, certaines licences) peut toucher les deux. C'est pourquoi chaque ligne n'inscrit qu'une minorité de son propre plafond de long terme, plutôt que d'empiler le plein effet.

CONCLUSION

Abattre les barrières interprovinciales agrandit le marché accessible aux entreprises québécoises, intensifie la concurrence et réduit les coûts qui se répercutent dans les chaînes d'approvisionnement. Les travaux publics de Tombe, de l'IEDM et du FMI justifient un plafond multilatéral de l'ordre de +6,9 % de PIB à long terme, et un

plafond unilatéral simulé de +3,2 %. Le Cadre n'en retient que 8 à 65 % — 6,5 G\$ sur quatre ans — parce que la réciprocité n'est pas garantie, que l'ajustement est long, et que cette promesse ne doit pas compter deux fois ce que la déréglementation interne compte déjà.

3. Exploiter nos ressources fossiles, notamment le gaz naturel du bassin de l'Utica

(Voir ligne 8 du Sommaire des engagements)

Revenus anticipés : 758 millions de dollars sur cinq ans

Le gouvernement du Québec le reconnaissait en 2009 dans son budget (<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2009-2010/fr/documents/pdf/PlanBudgetaire.pdf>, page F-73): les shales gazéifères du Québec pourraient contenir entre 35 000 et 163 000 milliards de pieds cubes de gaz naturel (Bcf). Selon le ministère, si le quart du potentiel des shales gazéifères était récupéré, la production pourrait répondre aux besoins du Québec pendant plus de 40 ans. Au prix d'alors (5,15 \$ par millier de pieds cubes), cette production représente une valeur de 45 milliards de dollars.

L'Utica des Basses-Terres du Saint-Laurent est non seulement l'un des plus grands bassins de gaz de schiste encore non développés au monde, mais de loin le plus important volume de ressources gazières dont l'exploration et l'exploitation sont totalement interdites par la loi. Cette interdiction repose sur la *Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de saumure* (projet de loi 21 / SQ 2022, chapitre 10), entrée en vigueur le 23 août 2022. Le PCQ promet d'abroger cette loi dès le début de son mandat.

En 2018, l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) a confié à KPMG le mandat de mettre à jour l'évaluation des retombées économiques (directes, indirectes et induites) de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste de la formation d'Utica dans les Basses-Terres du Saint-Laurent.

L'étude KPMG utilisait notamment :

- EUR (récupération ultime estimée) de 9 Bcf par puits ;
- Redevances de 10 % de la valeur de la production versées au gouvernement du Québec ;
- Compensations volontaires aux municipalités de 3 % de la valeur nette de la production ;
- Scénario de base avec montée en puissance progressive jusqu'à 100 puits/an ;
- Prix du gaz de 4,00 \$/Mcf + primes de localisation.

KPMG estimait que les recettes du gouvernement du Québec (redevances + impôts) pourraient atteindre plusieurs centaines de millions de dollars annuellement en régime de croisière, et que les municipalités recevraient 75,3 M\$ (2019-2024) puis 436,1 M\$ (2025-2034) en compensations.

Les hypothèses de 2018 ont été actualisées pour refléter la réalité technologique, de marché et de politique fiscale de 2026 selon les études suivantes.

Étude / source	Facteur de récupération	Notes
Boswell / WVGES / NETL (2020–2021)	20 à 60 %	Meilleure plage fondée sur les données pour le développement réel
Richardson et Yu (2018)	38 % (P50)	Estimation probabiliste à l'échelle du bassin
Modélisation numérique du volume stimulé de réservoir (SRV) (2023)	Environ 20 % (le plus probable dans le SRV)	Local au volume fracturé

Ces études montrent que le taux de récupération est aujourd'hui deux fois plus élevé qu'il ne l'était il y a à peine huit ans, ce qui réduit le nombre de puits requis pour le même volume, que le prix du gaz naturel en Europe a doublé et qu'une stratégie d'exportation de GNL en Europe est dorénavant possible et rentable.

Les nouveaux paramètres utilisés dans le Cadre financier PCQ sont les suivants.

Élément	KPMG 2018	Mise-à-jour 2026	Justification
EUR par puits	9 Bcf	~16-18 Bcf (≈ 2×)	Amélioration des latéraux, proppants et compléments (données Utica US 2023-2025 et études Marcellus/Utica sur taux de récupération 20-60 %)
Taux de redevance	10 %	16 %	Hypothèse de politique plus favorable à l'État (comparable au 16,67 % fédéral US récent et dans la fourchette des juridictions concurrentes)
Ramp-up des puits opérationnels	Scénario progressif KPMG	An 2 : 10 puits An 3 : 20 puits An 4 : 100 puits	Usine de liquéfaction = 2 ans de construction ; priorisation des besoins du Québec puis export Europe à compter de l'an 4
Prix	4 \$/Mcf + primes	4 \$/Mcf (domestique) / 8 \$/Mcf prix net à l'exportation export (conservateur)	Prix européen courant ~18 \$/MMBtu ; prix net à l'exportation prudent après liquéfaction et transport
Production prioritaire	—	Besoins Québec (~215 Bcf/an) d'abord ; surplus exporté	
Autres revenus de l'État	Inclus dans les recettes globales	Impôt des sociétés + impôts sur salaires/FSS + taxes de vente	Estimés proportionnellement à l'activité et aux profits

Paramètre de productivité retenue : ~4,5 Bcf (1re année) → 2,5 Bcf (2e) → 1,8 Bcf (3e+) basé sur les courbes de déclin standardisées, soit une production totale approximative de :

- An 2 : ≈ 45 Bcf (tout domestique)
- An 3 : ≈ 70 Bcf (tout domestique)
- An 4 : ≈ 403 Bcf (215 Bcf Québec + 188 Bcf export)

Calcul des revenus de l'État du Québec (redevances + autres)

Poste	An 1 (2027-2028)	An 2 (2028-2029)	An 3 (2029-2030)	An 4 (2030-2031)
Redevances (16 % de la valeur de production)	0	29 M\$	45 M\$	378 M\$
Autres revenus de l'État (impôt des sociétés sur les profits + impôts sur salaires/FSS + taxes de vente)	8 M\$ (préparation / activité minimale)	28 M\$	40 M\$	230 M\$
Total revenus de l'État (valeurs centrales retenues pour la simulation)	8 M\$ (préparation / activité minimale)	57 M\$	85 M\$	608 M\$

Bien que dépassant le périmètre du Cadre financier PCQ, le PCQ a élaboré des projections financières pour les années 2031-32 à 2037-38 avec un déploiement de 80 puits additionnels par année jusqu'en 2032 et une production annuelle type d'un puits moderne d'environ 4,5 Bcf la 1re année, 2,5 Bcf la 2e année et 1,8 Bcf à compter de la 3e année, profil compatible avec un EUR de 16-18 Bcf sur 20 à 30 ans.

Les revenus de l'État ci-dessous comprennent les redevances de 16 % et les autres revenus fiscaux (impôt des sociétés, impôts et cotisations sur les salaires dont le FSS, taxes à la consommation). Ils ne comprennent pas le 3 % versé aux communautés locales.

Tableau des revenus du gouvernement québécois (redevances 16 % + autres revenus) – Années 1 à 10 (en millions de dollars)

Poste	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total 10 ans
Redevances (16 %)	0	29	45	378	620	796	932	1 041	1 130	1 204	~6 175
Autres revenus de l'État	8	28	40	230	338	416	477	525	565	598	~3 225
Total État	8	57	85	608	958	1 212	1 409	1 566	1 695	1 802	~9 400

À l'an 4, la production atteint ~403 Bcf (~215 Bcf Québec + ~188 Bcf exportés).

De l'An 5 à l'An 10, avec l'addition des puits, la production monte vers ~1 050 Bcf, dont environ 830 Bcf exportés en An 10.

Le cumul de revenus pour l'État québécois sur 10 ans est d'environ 9,4 milliards de dollars.

ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX

TOUCHANT LES DÉPENSES

PROMESSE

RÉDUIRE LES AIDES AUX ENTREPRISES

(Voir lignes 11 à 14 du Sommaire des engagements)

Le PCQ propose une réduction graduelle des aides aux entreprises afin de réallouer ces ressources vers une baisse générale du fardeau fiscal.

I. Réductions des aides directes du MEIE

(Voir ligne 11 du Sommaire des engagements)

Épargnes anticipées : 2,4 milliards de dollars sur cinq ans

Selon les trois derniers rapports annuels de gestion du MEIE³⁶, l'aide directe du MEIE aux entreprises accordées sous forme « d'interventions financières » se chiffre annuellement à 800 millions \$ en moyenne. Ces aides seront abolies graduellement sur une période de trois ans.

2. Abolir et liquider le Fonds du développement économique

(Voir ligne 12 du Sommaire des engagements)

Épargnes anticipées : 4,0 milliards de dollars sur cinq ans

Au cours de ses années de pouvoir, le gouvernement Legault a engouffré près de 6 milliards de dollars dans le Fonds du développement économique (« FDE ») en vue d'y renflouer les déficits annuels, les pertes et les créances douteuses³⁷.

Exercice financier	Contribution du gouvernement
2025-2026	1,09 G\$
2024-2025	1,46 G\$
2023-2024	658,5 M\$
2022-2023	521,5 M\$
2021-2022	194,3 M\$
2020-2021	474,7 M\$
2019-2020	1,78 G\$
TOTAL	6,18 G\$

Un gouvernement du PCQ abolira le FDE et ses actifs seront liquidés de façon graduelle et ordonnée. Nous estimons qu'une telle abolition du FDE fera épargner 3,3 milliards de dollars sous un mandat du PCQ (825 millions de dollars par année). Le PCQ retient 825 M\$ par année et non le plein montant de 1 G\$ parce que le rapport préélectoral prévoit déjà une baisse des impacts financiers des interventions du FDE dans les dépenses du MEIE.

Le simulateur proposé par le ministère des Finances et utilisé par le PCQ pour calculer l'impact de ses promesses ne permet pas d'inscrire une réduction de la dette résultant de la liquidation d'actifs. Le PCQ a calculé que la

³⁶ Pour l'année 2024-2025, voir https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/RA-rapport_annuel_MEIE_24-25.pdf, p. 11. Pour les deux années précédentes, les montants sont de 0,6 milliard de dollars (2023-2024) et 1,1 milliard de dollars (2022-2023).

³⁷ Pour les sept premières années, voir: <https://www.journaldemontreal.com/2026/03/14/laide-aux-entreprises--un-gouffre-financier--de-6-milliards--pour-le-gouvernement-legault>. Pour confirmation de la dernière année, voir https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Comptes-publics/FR/CPTFR_vol2-2025-2026.pdf, pp. 124 et 358.

réduction de la dette résultant de la liquidation des actifs du FDE (et du rapatriement du capital de IQ de 1,1 G\$ mentionné au chapitre suivant « Recentrer Investissement Québec sur la mission essentielle ») diminuerait la charge d'intérêt d'environ 700 M\$ (2027-2028 : 55 M\$, 2028-2029 125 M\$, 2029-2030 210 M\$ et 2030-2031 310 M\$) et le PCQ a inclus cette épargne à la ligne 12 - « Abolition du FDE ».

3. Recentrer Investissement Québec sur sa mission essentielle

(Voir ligne 13 du Sommaire des engagements)

Épargne anticipée : 1,3 milliard de dollars sur 5 ans

Le PCQ ramènera la taille d'Investissement Québec à ce qu'elle était avant sa prise d'embonpoint décrétée par la CAQ, recentrera son mandat pour le rapprocher de celui de la Banque de développement du Canada et exigera un rendement des fonds plus proche du coût en opportunité de ces fonds.

1. Contexte et objectif de l'analyse

Investissement Québec (IQ) a connu une expansion significative de son mandat, de son effectif et de son bilan sous le gouvernement de la CAQ. La CAQ s'était engagée, lors de la campagne de 2018, à réformer IQ pour en faire un outil plus agile, ambitieux et orienté vers la stimulation des investissements privés, de l'innovation et de l'attraction de capitaux étrangers.

Le projet de loi 27 modifie notamment la Loi sur Investissement Québec. IQ a désormais pour mission prioritaire de participer activement au développement économique du Québec conformément aux orientations gouvernementales.

Elle doit stimuler :

- l'innovation dans les entreprises ;
- l'entrepreneuriat et le repreneuriat ;
- la croissance de l'investissement et des exportations ;
- les emplois à haute valeur ajoutée dans toutes les régions.

Elle doit aussi fournir au ministre de l'Économie et de l'Innovation l'appui nécessaire à la mise en œuvre de ses politiques, stratégies et programmes (y compris en matière de commerce et de prospection d'investissements étrangers).

Le gouvernement de la CAQ a explicitement présenté cette mesure comme l'ajout d'1 milliard de dollars au capital d'IQ, afin de lui donner plus de moyens pour prêter et investir (notamment en capital-actions) dans les entreprises.

Avant 2019, IQ était surtout une société de financement et d'investissement. Après le projet de loi 27, elle est devenue une agence de développement économique plus large et intégrée, combinant financement, capital de risque/placement privé, accompagnement technologique, soutien à l'exportation et prospection internationale, avec une présence régionale renforcée et des moyens financiers nettement accrus.

Un retour à un mandat plus restreint centré principalement sur le financement et la prospection d'investissements étrangers plutôt que sur un rôle élargi d'agence de développement économique, permettrait de réduire la taille du capital immobilisé, de diminuer les coûts d'exploitation et d'améliorer le rendement sur le capital restant.

L'objectif de ce justificatif est de quantifier, de façon transparente et conservatrice, les épargnes d'exploitation et les revenus additionnels (profits) potentiels pour le gouvernement du Québec.

Le rendement retenu est de 10 %. Il correspond à la moyenne mobile sur 10 ans du rendement des capitaux propres ordinaires rajusté de la Banque de développement du Canada (BDC), institution fédérale comparable.

2. Calendrier retenu :

- 2026-2027 : aucun changement (statu quo complet).
- Mise en place progressive du plan : de 2027-2028 à 2030-2031.

Les épargnes et revenus additionnels sont progressivement mis en place sur trois ans à compter de 2027-2028 (gradation réaliste tenant compte du temps nécessaire pour réduire l'effectif, rationaliser les structures et ajuster le portefeuille).

Le retour possible de capital au gouvernement (différence entre le capital actuel et les 4,0 G\$ conservés) est traité séparément : il s'agit d'un retour de fonds propres et non d'une « épargne » ou d'un revenu d'exploitation.³⁸

3. Hypothèses et méthodologie

- Période de référence : exercice clos le 31 mars 2016.
- Données actuelles : rapport annuel 2025-2026 (31 mars 2026).
- Inflation historique (2016 → 2026) : facteur cumulatif de 1,29.
- Inflation future : 3 % par année.
- Capital conservé sous le nouveau mandat : 4,0 G\$.
- Rendement sous nouveau mandat : 10 % (moyenne mobile sur 10 ans de la BDC).
- Rendement de référence statut quo : 2,5 %.
- Économies d'exploitation : retour aux frais d'administration et à l'effectif de 2016, ajustés à l'inflation.
- Gradation sur trois ans des gains récurrents à compter de 2027-2028 :

– 2027-2028 : ⅓ du plein régime

– 2028-2029 : ⅔ du plein régime

– 2029-2030 et 2030-2031 : 100 % du plein régime (avec indexation à 3 % à partir de 2030-2031).

4. Échelle de 2016 vs échelle actuelle (ajustée à l'inflation)

Indicateur	2016 (nominal)	2016 ajusté (×1,29)	Actuel (31 mars 2026)	Écart
Capitaux propres	2,844 G\$	3,67 G\$	5,093 G\$	+1,42 G\$
Portefeuille Fonds propres / global	3,80 G\$	4,91 G\$	7,87 G\$	+2,96 G\$
Effectif permanent	≈ 473	—	1 210	+737
Frais d'administration	74 M\$	≈ 96 M\$	255 M\$	+159 M\$

³⁸ Pour fins de simplicité, l'intérêt épargné sur la dette suite à ce retour de capital est comptabilisé avec celui épargné par l'abolition du Fonds à la ligne 12.

5. Retour possible de capital au gouvernement

En conservant 4,0 G\$ de capital, un surplus d'environ 1,1 G\$ (sur la base des capitaux propres actuels) pourrait être retourné au gouvernement.

Ce montant n'est pas comptabilisé comme une épargne ou un revenu additionnel dans les calculs qui suivent. Il s'agit d'un retour de capital distinct. Ce retour de capital réduirait la dette et donc les intérêts versés sur la dette. Cette épargne a été incluse avec celle similaire générée par la liquidation du FDE discutée au chapitre précédent.

6. Économies d'exploitation (personnel + dépenses indirectes)

Frais d'administration 2016 ajustés : ≈ 96 M\$.

Frais actuels : 255 M\$.

Économie annuelle en plein régime : ≈ 160 M\$

(≈ 120 M\$ salaires et avantages sociaux + ≈ 40 M\$ frais indirects : locaux, bureaux, TI, honoraires professionnels et autres).

Ces économies sont progressivement réalisées à compter de 2027-2028.

7. Profits additionnels au rendement de 10 % (référence BDC)

Capital conservé : 4,0 G\$.

Profits au rendement de 10 % : 400 M\$.

Profits au rendement statut quo de 2,5 % sur le capital actuel : 127 M\$.

Profits additionnels en plein régime : +273 M\$ par année.

8. Projection des épargnes et revenus additionnels (rendement 10 % – capital conservé de 4,0 G\$ – calendrier 2026-2027 à 2030-2031)

Plein régime : 433 M\$ par année (160 M\$ d'économies d'exploitation + 273 M\$ de profits additionnels).

Exercice	Niveau de réalisation	Épargnes et revenus additionnels (M\$)
2026-2027	Aucun changement	0
2027-2028	$\frac{1}{3}$	144
2028-2029	$\frac{2}{3}$	289
2029-2030	100 %	433
2030-2031	100 % + inflation 3 %	446
Cumul 2027-2028 à 2030-2031	—	$\approx 1\,312$ M\$

4. Des crédits d'impôts inefficaces et coûteux

(Voir ligne 14 du Sommaire des engagements)

Épargnes anticipées : 11,8 milliards de dollars sur cinq ans

Finalement, une autre manne d'aide aux entreprises est distribuée par le mécanisme des crédits d'impôts. La Loi sur les impôts, qui fait plus de 1 500 pages, contient 77 dépenses fiscales associées au régime d'imposition des sociétés. Ces déductions ont coûté 28,5 milliards de dollars depuis 2020, en hausse de 48,4 %, atteignant 4,6 milliards de dollars au cours du dernier exercice, comme l'illustre ce tableau tiré du rapport de 505 pages sur les dépenses fiscales³⁹.

TABLEAU B.5

Aide fiscale aux entreprises

	2025		2026	
	En M\$	En %	En M\$	En %
Impôts des sociétés				
– Recherche scientifique et développement expérimental	618,0	13,3	706,6	15,3
– Nouvelle économie	1 241,8	26,8	1 130,2	24,5
– Investissement	1 628,1	35,1	1 506,7	32,6
– Culture	642,0	13,8	655,0	14,2
– Main-d'œuvre	90,3	1,9	199,9	4,3
– Autres	22,8	0,5	22,1	0,5
Sous-total – Impôts des sociétés	4 243,0	91,4	4 220,5	91,4
Capitalisation des entreprises⁽¹⁾	396,8	8,6	395,4	8,6
AIDE FISCALE AUX ENTREPRISES	4 639,8	100,0	4 615,9	100,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Un gouvernement du PCQ éliminera graduellement la grande majorité des aides fiscales aux entreprises sur une période de trois ans. Compte tenu de la baisse du taux de l'IRS de près de 60 %, peu de crédits d'impôts seront conservés. Certains crédits d'impôts qui sont reconnus comme efficaces par la littérature économique internationale et qui ne sont pas reçus par des entreprises financièrement rentables ou d'autres ayant un rendement plus élevé que d'autres baisses d'impôts, tel que confirmé par le Conseil du trésor et de l'efficacité gouvernementale, pourraient être conservés.

Les industries culturelles produisent des biens à double nature (économique et identitaire). Au Québec, elles sont un outil central de préservation de la langue française, de l'identité collective et d'une culture distincte dans un espace nord-américain dominé par l'anglais et les plateformes mondiales. Cette logique s'appuie sur l'« exception culturelle » (reconnue dans les négociations commerciales et la Convention UNESCO 2005 sur la diversité des expressions culturelles, que le Québec défend activement). On peut donc les distinguer des aides purement industrielles. Les crédits d'impôts pour la culture ne seront pas diminués tant qu'il est démontré au Conseil du trésor et de l'efficacité gouvernementale que ces crédits d'impôts protègent l'identité nationale, corrigent des défaillances de marché, génèrent des retombées nettes sans faire exploser les coûts, ne sont pas concentrés sur seulement quelques acteurs déjà rentables et demeurent nécessaires malgré la baisse du taux de l'IRS de près de 60 %.

La réduction graduelle de ces crédits d'impôts sera de 28 % pour l'exercice 2027-2028, de 57 % pour l'exercice 2028-2029 et de 85 % pour les exercices subséquents. L'économie évolue donc de 1,3 G \$ à 3,9 G \$ par année pour un total de 11,8 G \$.

³⁹ Dépenses fiscales, Édition 2025, Gouvernement du Québec, 2026, https://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/documents/AUTFR_Depenses_fiscales_2025.pdf

Révision des dépenses de portefeuille

PROMESSE : RÉVISION DES DÉPENSES DE PORTEFEUILLE

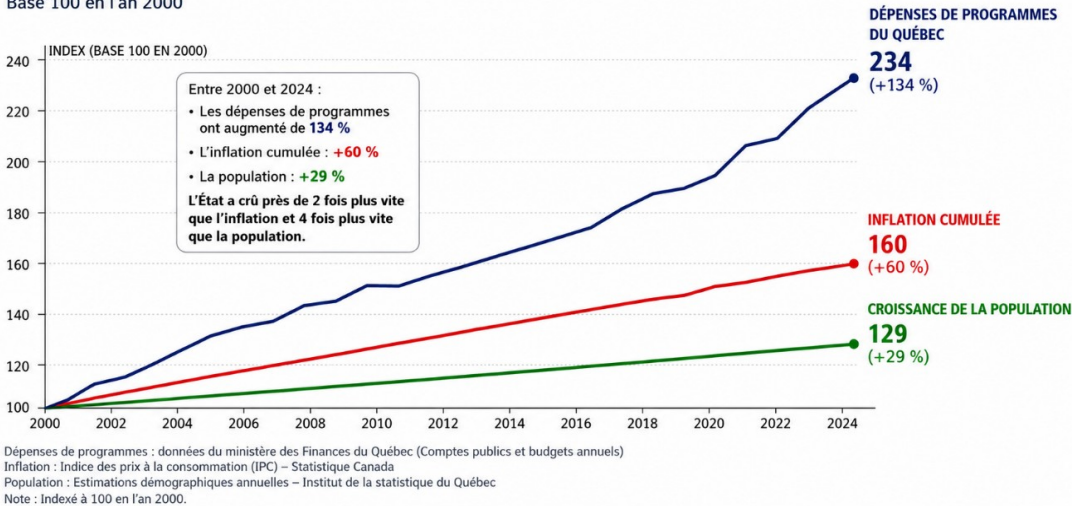
(Voir lignes 15 à 19 du Sommaire des engagements)

Depuis vingt ans, les dépenses publiques du Québec augmentent à un rythme qui donne le vertige. Si les thèmes de « l'austérité » et des « coupures » ont su s'imposer dans le discours public, la réalité présente un portrait tout autre.

Par exemple, les dépenses de programme ont largement dépassé l'inflation et la croissance démographique au cours des 25 dernières années.

L'ÉTAT QUI GROSSIT PLUS VITE QUE LA POPULATION ET L'INFLATION

Base 100 en l'an 2000



Plus récemment, sous le gouvernement de la CAQ, les dépenses des trois principaux ministères⁴⁰ ont largement dépassé le taux d'inflation, comme l'indique le tableau suivant.

Évolution des dépenses de portefeuille en santé et éducation

(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

Portefeuille	2018-19(1)	2025-2026P	Δ\$ ²	Δ% ³	Ratio vs inflation ⁴
Santé et services sociaux	41,8	66,0	24,2	57,9 %	2,43
Éducation	14,9	23,5	8,6	57,7 %	2,42
Enseignement supérieur	7,9	11,3	3,4	43,0 %	1,81

P : Projection des dépenses présentée dans le budget 2026-2027

(1) Les dépenses sont tirées des « Statistiques budgétaires » du budget 2026-2027.

(2) Hausse cumulative en dollars.

(3) Hausse cumulative en pourcentage.

(4) Ratio de l'inflation (basé sur une hausse cumulée des prix à la consommation d'environ +23,8 % pendant cette période). Calcul basé sur les indices CPI annuels/fiscaux (base 2002 = 100) de Statistique Canada et de la Banque du Canada : CPI fiscal 2018-2019 = 133,9 → CPI estimé fiscal 2025-2026 = 165,7 (en chaînant les taux d'inflation annuels observés et estimés pour 2024-2025 et 2025-2026).

Ces augmentations sont insoutenables à long terme.

⁴⁰ Santé et services sociaux, Éducation et Enseignement supérieur.

Le PCQ compte réduire la hausse des dépenses gouvernementales avec trois promesses concrètes :

- Un examen approfondi de l'ensemble des programmes gouvernementaux;
- Abandonner le FECC, mesure qui va de pair avec l'abolition du SPEDE discutée précédemment;
- Une réduction de la taille de la fonction publique par attrition;
- Une modernisation numérique de l'État.

I. Examen approfondi de l'ensemble des programmes gouvernementaux

(Voir ligne 15 du Sommaire des engagements)

Épargnes anticipées : 6,85 milliards de dollars sur cinq ans

Pour reprendre le contrôle des dépenses de l'État, le PCQ mandatera le ministère rebaptisé Conseil du trésor et de l'efficacité gouvernementale pour procéder à un examen de tous les programmes gouvernementaux. Tous les secteurs seront passés au peigne fin. Le PCQ s'est déjà engagé à abolir plusieurs structures (comme le Fonds d'électrification et de changements climatiques) ou encore à en réviser les mandats (tel le mandat des Centres de services scolaires).

Il s'assurera ensuite de l'application d'une règle du un pour un (ou mieux) : si un ministre veut avoir un nouveau programme, il devra en couper un autre de valeur équivalente ailleurs.

L'estimation globale des épargnes anticipées retenue totalise 6,85 G\$ sur quatre ans. Elle comprend notamment des économies de 2,2 G\$ dans les Centres de services scolaires⁴¹. Une fois ce poste exclu, l'objectif résiduel tombe à 4,65 G\$ sur la même période selon une ventilation annuelle 500 / 1 000 / 1 550 / pour atteindre 1 600 M\$ en 2030-2031.

Ces montants sont des économies nettes de dépenses de portefeuilles. Ils sont distincts des compressions déjà inscrites aux lignes 11 à 14 (aides et crédits d'impôts aux entreprises), 16 (FECC), 17 (attrition de la fonction publique) et 18 (modernisation numérique). Un ajustement pour un potentiel chevauchement avec le Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État est ajouté à la ligne 19 et est expliqué dans un chapitre ultérieur. Les règles anti-double comptage sont exposées à la fin de la présente section.

Le palier de 1,6 G\$ retenu pour l'exercice 2030-2031 représente seulement 0,9 % des dépenses de portefeuilles de 173,6 M\$ prévues au RPE. Ce n'est pas une contraction du rôle de l'État du type Program Review du gouvernement fédéral canadien de 1994-1996. Ce n'est pas non plus l'équivalent d'une cible de 3 % des dépenses de portefeuilles — ordre de grandeur que le Secrétariat du Conseil du trésor a lui-même retenu dans des travaux internes au début des années 2020, et qui vaudrait environ 5,2 G\$ par année sur l'assiette 2030-2031. C'est une limite inférieure documentée.

1.1 Pourquoi un examen généralisé, et pourquoi maintenant

Le Québec n'a pas fait d'examen exhaustif et politiquement assumé de l'ensemble de ses programmes depuis la Commission de révision permanente des programmes (Commission Robillard, 2014-2015). Depuis, le volume des interventions de l'État a considérablement augmenté, tant en dollars courants qu'en volume réel.

⁴¹ Voir la plateforme en éducation du PCQ.

Les dépenses de portefeuilles sont passées de 98,2 G\$ en 2018-2019 à 153,4 G\$ en 2024-2025, soit une hausse de 56,2 %. Sur la même période, l'indice des prix à la consommation du Québec est passé de 129,0 à 161,0 (base 2002 = 100), soit une inflation d'environ 25 %. Il reste donc une expansion réelle d'environ 25 % du panier de programmes, avant même le niveau prévu au rapport préélectoral pour les années suivantes.

Cette croissance n'a pas été uniforme :

- Santé et services sociaux : d'environ 41,7 G\$ à environ 66 G\$ (+58 %);
- Éducation : de 14,9 G\$ à environ 23,5 G\$ (+58 %);
- Autres portefeuilles : +65 %, donc plus rapidement que les deux missions dites « protégées ».

Un État qui a ajouté, en volume réel, l'équivalent d'un quart de son appareil en moins d'une décennie ne peut pas se contenter d'un gel superficiel ou d'une cible d'efficacité de quelques dixièmes de point. L'examen n'est pas une cure d'austérité. Il consiste à reposer, programme par programme, les questions que la Commission Robillard avait déjà formalisées et que le Program Review fédéral de 1994-1996 avait rendues opérationnelles⁴² :

1. Le programme sert-il encore un intérêt public démontrable ?
2. L'objectif est-il atteint de manière efficace, et à quel coût unitaire ?
3. L'intervention de l'État québécois est-elle nécessaire, ou un autre palier, le marché ou la société civile s'en chargent-ils déjà ?
4. Le mode de prestation (public, privé, mixte, fiscal plutôt que budgétaire) est-il le plus efficient ?
5. Le programme est-il abordable dans la trajectoire d'équilibre budgétaire et d'équité intergénérationnelle que le PCQ s'impose ?

Le Cadre financier PCQ refuse le statu quo et refuse les « écarts à résorber » non identifiés. Les 4,65 G\$ de la ligne 15 sont la traduction chiffrée, volontairement prudente, d'un examen qui doit produire des mesures nommées, récurrentes et exécutables.

1.2 Ce que la Commission Robillard a déjà montré

Créée en 2014, la Commission présidée par Lucienne Robillard avait un mandat double : identifier des mesures contribuant à l'effort de 3,3 G\$ en dollars d'alors exigé pour 2015-2016 afin de ramener la croissance des dépenses de programmes à 0,7 %, et proposer un mécanisme de révision permanente.

Dès son premier rapport (novembre 2014), la Commission a identifié un périmètre d'environ 2,2 à 2,3 G\$ d'économies annuelles potentielles. Les principaux blocs alors chiffrés étaient :

- une réduction significative des transferts aux municipalités (jusqu'à 1,3 G\$);
- la transformation du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles en véritable assurance à financement principalement privé (~300 M\$);
- une révision en profondeur du financement des services de garde (tarification, places inoccupées, ratios, substitution par l'offre privée non subventionnée : plusieurs centaines de M\$);
- des mesures ciblées (services ambulanciers, financement des étudiants internationaux, budgets discrétionnaires des ministres, soutien à l'action bénévole, etc.).

Le deuxième rapport (2015) a surtout posé l'architecture d'un État « performant » : examen obligatoire du mode de prestation, cran d'arrêt budgétaire, tables interministérielles, et pistes sur la SAQ, Revenu Québec (économies administratives brutes de l'ordre de 400 M\$, sous réserve de l'effet sur la récupération fiscale) et l'aide au développement économique.

Deux leçons importantes pour 2026.

⁴² <https://www.tbs-sct.canada.ca/report/gfc-gpc/gfc-gpc02-fra.asp>

Première leçon : Les dépenses consolidées représentaient 26,2 % du PIB en 2013-2014. En 2026-2027, selon le rapport préélectoral, elles en représentent encore 25,7 %. Le poids de l'État dans l'économie n'a donc pratiquement pas diminué ; c'est le volume nominal des programmes qui a fortement augmenté.

Le Québec d'aujourd'hui dépense davantage en dollars et dans un plus grand nombre de programmes. Un examen qui trouvait 2,3 G\$ par année en 2014 ne peut pas, par construction, être « épuisé » après une décennie d'expansion réelle.

Deuxième leçon : identifier n'est pas livrer. Une part importante des recommandations Robillard n'a pas été mise en œuvre, ou l'a été partiellement et temporairement. Le Cadre financier PCQ ne reprend donc pas la liste de 2014 comme un menu à cocher. Il ne recycle notamment pas le 1,3 G\$ municipal dans la ligne 15, ni l'ASRA, ni la tarification des garderies (le PCQ propose plutôt une bonification dans son Plan Famille ligne 24). Il retient le constat (un examen sérieux trouve des milliards) et la méthode (questions, mécanisme permanent, décision au sommet de l'État).

1.3 Actualisation des ordres de grandeur Robillard

L'IPC du Québec est passé de 123,4 en 2014 à environ 161 en 2025 et près de 165-167 en 2026, soit un facteur d'environ 1,34.

Périmètre Robillard	2014 (G\$ / an)	2026, prix seulement (G\$ / an)
Ensemble des mesures alors chiffrées	2,2 – 2,3	≈ 3,0 – 3,1
Ensemble hors volet municipal (1,3 G\$)	≈ 1,0	≈ 1,3

Le Cadre n'inclut, à la ligne 15, qu'un palier de 1,6 G\$ en 2030-2031, après quatre années de montée en régime. Ce palier reste inférieur au périmètre Robillard actualisé pris dans son ensemble (3,0 à 3,1 G\$ par année). Il doit de plus absorber des programmes nés après 2014 : dispositifs d'urgence devenus permanents, agences, normes, dédoublements nouveaux, interventions dont le coût unitaire n'a jamais été réexaminé.

Même le bloc « hors municipalités », actualisé aux seuls prix d'aujourd'hui, vaut déjà environ 1,3 G\$ par année. Quatre années à ce seul rythme produiraient plus de 5 G\$. Les 4,65 G\$ cumulés, obtenus seulement en rampe, ne consistent donc pas à inventer un effort : ils restent en deçà d'un périmètre déjà documenté en 2014, alors que l'État de 2026 est nettement plus gros.

1.4 L'exercice Forget : la méthode et les effectifs, pas un second chèque

La réingénierie conduite par Monique Jérôme-Forget (Conseil du trésor, 2003-2007) a imposé à tous les ministères un examen des structures et des programmes, avec un Guide du Secrétariat du Conseil du trésor, des comités de pilotage et l'exigence que les rendements se concrétisent dès le budget des dépenses 2004-2005. Les résultats les plus documentés de cet exercice ne sont pas un inventaire ligne par ligne comparable à Robillard, mais un redimensionnement de l'appareil :

- révision d'organismes (une soixantaine par année était visée);
- non-remplacement d'une fraction des départs (cible d'un départ sur deux);
- réduction annoncée de l'ordre de 20 % de l'effectif de la fonction publique sur l'horizon des départs à la retraite;
- environ 15 800 postes et des économies alors chiffrées à près de 700 M\$ par année.

Actualisés aux prix de 2026 (facteur d'environ 1,55 à 1,60 depuis 2004), ces 700 M\$ correspondent à environ 1,1 G\$ d'aujourd'hui. Ce montant n'est pas additionné à la ligne 15. L'attrition et la réduction de la taille de la fonction publique sont portées à la ligne 17.

Forget sert à trois choses dans le présent Cadre :

1. montrer qu'un gouvernement québécois a déjà conduit, sans crise du type 1995, un examen généralisé des structures et des programmes;
2. rappeler que les économies durables viennent d'un changement de mode de gestion (questions imposées à chaque ministère, calendrier lié au budget des dépenses, décision politique claire), pas d'un rapport laissé sur une tablette;
3. séparer conceptuellement l'examen des programmes (ligne 15) de l'examen des effectifs (ligne 17).

On ne peut pas, de bonne foi, additionner 3,1 G\$ (Robillard actualisé) et 1,1 G\$ (Forget actualisé). Une partie de Forget est de l'attrition ; une partie de Robillard est déjà ailleurs dans le Cadre ou a été écartée comme choix distinct. Le PCQ refuse cette addition naïve. Il retient plutôt que deux exercices québécois distincts, à douze ans d'intervalle, ont chacun trouvé plus d'un milliard par année, et que l'État a ensuite continué de grossir.

1.5 La croissance des programmes depuis 2018 change l'échelle du périmètre

C'est l'argument central, plus important que la seule indexation des rapports anciens.

Entre 2018-2019 et 2024-2025, le gouvernement a lui-même documenté une hausse de 55,2 G\$ des dépenses de portefeuilles. Même en retirant l'inflation, il reste une expansion réelle massive. Une partie de cette expansion correspond à des choix assumés (santé, éducation, places de garde). Une autre correspond à la sédimentation classique de l'administration publique : programmes créés pour une crise (pandémie, inflation, pénurie) qui survivent à la crise; crédits devenus quasi permanents ; agences et « chantiers » empilés ; normes et formulaires qui coûtent plus cher à administrer qu'ils ne produisent de résultat. Le Secrétariat du Conseil du trésor a d'ailleurs lui-même formalisé, au début des années 2020, des cibles d'économies récurrentes tirées de la révision de programmes :

- cible initiale : 1 % des dépenses de programmes en trois ans (plus de 800 M\$ sur la base d'alors);
- cible rehaussée discutée : 3 % en cinq ans, soit de l'ordre de 2,4 G\$ sur la base des dépenses 2019-2020.

Appliquée à l'assiette 2030-2031 du rapport préélectoral (173,6 G\$ de dépenses de portefeuilles), une cible de 3 % représenterait environ 5,2 G\$ par année à maturité. Le Cadre financier PCQ n'inclut que 1,6 G\$ en 2030-2031 à la ligne 15, soit 0,9 % de cette assiette.

Le Vérificateur général a souligné, dans ses travaux récents sur le plan de retour à l'équilibre, que les mesures nommées de réduction des dépenses restent inférieures à l'effort total affiché, et que le plan repose en partie sur une compression de la croissance dont les mesures concrètes ne sont pas toutes identifiées. Le PCQ inverse cette logique : il nomme l'examen, il plafonne le montant retenu à un niveau inférieur aux cibles internes déjà discutées au SCT, et il refuse de combler le reste par un « écart à résorber ».

1.6 L'expérience fédérale de 1994-1996 : un plafond, pas un modèle à photocopier

Le Program Review du gouvernement Chrétien, piloté politiquement par Paul Martin et organisé à partir du Bureau du Conseil privé, demeure l'exercice canadien de référence.

Faits établis, largement repris par le ministère des Finances fédéral, l'École de la fonction publique du Canada et la littérature universitaire :

- toutes les dépenses ministérielles ont été soumises à six questions, sans réduction uniforme appliquée à tous les programmes ;
- les réductions de programmes annoncées sur l'horizon de quatre ans ont atteint l'ordre de 15 G\$, et l'ensemble des mesures de revue et de compression a été chiffré jusqu'à environ 25 à 30 G\$ selon le périmètre;
- les dépenses de programmes directes ont reculé de plus de 11 % entre 1994-1995 et 1996-1997;
- plus de 45 000 postes ont été abolis, principalement par incitatifs au départ;
- le déficit fédéral, de plus de 5 % du PIB, a été éliminé en trois ans, plus tôt que la cible électorale de 3 % du PIB.

Le PCQ ne propose pas de reproduire cette révision au Québec. Le contexte est différent : le poids de la santé et de l'éducation dans le budget provincial est plus élevé et nous protégeons ces deux secteurs; la démographie pèse davantage; une partie des services est livrée par des réseaux et non par des ministères. L'utilité de 1994-1996 pour le présent Cadre est ailleurs :

- un examen sans exclusions de principe peut livrer des économies plusieurs fois supérieures à 0,9 % du budget;
- Le succès tient à la clarté politique — des questions posées à chaque programme, un arbitrage au centre, aucune compression linéaire — et à l'exécution budgétaire : les décisions entrent dans le prochain budget des dépenses, elles ne restent pas dans un rapport.
- les cinq questions restent le meilleur antidote au « on a déjà tout coupé ».

Rapporté à l'échelle du Québec de 2030-2031, un choc de 11 % sur 173,6 G\$ serait de l'ordre de 19 G\$ par année. La ligne 15 en retient près de douze fois moins à maturité. Quiconque qualifie 1,6 G\$ d'« austérité 1995 » confond un examen ciblé avec une contraction historique du rôle fédéral.

1.7 L'examen exhaustif fédéral de 2025 : l'analogue contemporain

Le budget fédéral de 2025 a lancé un Examen exhaustif des dépenses. Les organisations devaient proposer des économies allant jusqu'à 7,5 % (2026-2027), 10 % (2027-2028) et 15 % (2028-2029) de leur base d'examen (fonctionnement et certains transferts), avec des exemptions (défense, frontière, GRC notamment).

Les économies affichées au titre de cet examen sont de l'ordre de :

- 9 G\$ en 2026-2027;
- 10 G\$ en 2027-2028;
- 13 G\$ en 2028-2029;

soit, avec d'autres mesures de compression et de recettes, environ 60 G\$ sur cinq ans.

Rapportées à l'ensemble des dépenses de programmes fédérales (plus de 500 G\$), ces économies représentent environ 2 à 4 %. Rapportées à la seule base d'examen après exemptions, elles correspondent aux cibles de 7,5 à 15 % ci-dessus.

Deux implications pour le Québec.

Premièrement, le gouvernement fédéral considère aujourd'hui, sans être en crise de notation du type 1994, qu'un examen peut extraire des milliards par année d'un appareil déjà passé par plusieurs revues. L'argument du « tout a déjà été révisé » ne résiste pas à la pratique contemporaine d'Ottawa.

Deuxièmement, si l'on appliquait au budget de portefeuilles du Québec une intensité comparable à celle qu'Ottawa applique à l'ensemble de ses dépenses de programmes (2 à 3 %), on obtiendrait, sur l'assiette 2030-2031, 3,5 à 5,2 G\$ par année à maturité. La ligne 15 n'inclut que 1,6 G\$ pour l'exercice 2030-2031. Le Cadre financier PCQ est donc plus conservateur que l'exercice fédéral en cours, alors même que la croissance des dépenses québécoises depuis 2018 a été plus rapide que celle de plusieurs juridictions comparables.

1.8 Autres provinces et expériences internationales

Les provinces n'ont pas, récemment, produit d'équivalent public aussi documenté que Robillard ou que le Program Review de 1994. Les ordres de grandeur disponibles confirment toutefois que 4,65 G\$ cumulés en quatre ans n'est pas une anomalie.

- En Colombie-Britannique, les cibles internes d'« expenditure management » d'environ 1,5 G\$ sur trois ans représentent près de 0,5 % des dépenses prévues. Des analyses externes ont noté le manque d'ambition de cette cible : caler la C.-B. sur l'intensité fédérale de 2025 donnerait de l'ordre de 5,8 G\$ sur trois ans. Le Québec, avec un budget de programmes plus lourd, ne retient que 4,65 G\$ sur quatre ans.

- L'Ontario et l'Alberta ont surtout comprimé la croissance et procédé par examens ciblés et attrition. L'absence d'un « big bang » chiffré à 3 ou 4 % du budget n'invalide pas l'examen québécois ; elle rappelle que les économies durables sont celles qui survivent à un cycle électoral, d'où le choix d'une rampe et non d'un choc.
- À l'international, les spending reviews de l'OCDE (Royaume-Uni, Australie, Pays-Bas, Irlande post-2008, Suède des années 1990) livrent typiquement 1 à 5 % des dépenses passées en revue, rarement dès la première année. Le haut de fourchette correspond à des crises ou à des revues de missions. Le bas de fourchette correspond à de l'efficacité continue. Le palier de 0,9 % inclus à la ligne 15 se situe dans le bas de cette fourchette internationale, malgré un État québécois plus interventionniste que la moyenne canadienne.

1.9 Ce que le Cadre retient — et ce qu'il ne retient pas

Le PCQ aurait pu retenir l'une ou l'autre des cibles suivantes, toutes documentées :

Référence	Ordre de grandeur annuel, \$ de 2026	Rapport vs le palier de 1,6 G\$ en 2030-2031 à la ligne 15
Robillard actualisé (ensemble)	3,0 – 3,1 G\$	près du double
Robillard actualisé hors municipalités	≈ 1,3 G\$	inférieur au palier, mais déjà matériel ; le 1,6 G\$ s'applique sur un périmètre plus important résultant de la croissance 2014-2026
Cible SCT 3 % sur l'assiette 2030-2031	≈ 5,2 G\$	plus du triple
Intensité fédérale 2025 (2–3 % des dépenses de programmes)	3,5 – 5,2 G\$	double à triple
Choc de type 1994-1996 (11 % des programmes)	≈ 19 G\$	hors de propos

Le Cadre financier PCQ retient 1,6 G\$ en année 5, soit 4,65 G\$ cumulés, pour trois raisons de prudence.

1. Une part seulement de l'effet se matérialise pendant un premier mandat. L'année 2026-2027 est déjà entamée au moment de l'assermentation ; la première année pleine d'examen est 2027-2028.
2. Santé et services aux personnes vulnérables ne font pas l'objet d'une compression imposée unilatéralement. L'examen y cherche de l'efficacité et d'autres modes de prestation, pas une baisse des services à la population.
3. Plusieurs gros items historiquement identifiés par Robillard sont traités ailleurs (aides aux entreprises, FECC, fonction publique) ou écartés comme choix distincts (ponction municipale généralisée, ASRA, tarification des garderies).

La rampe 0 / 500 / 1 000 / 1 500 / 1 600 reflète le délai normal d'un examen sérieux : cadrage et mandats la première année de mandat, premières abolitions et fusions l'année suivante, plein régime lorsque les plans ministériels ont été arbitrés deux fois au Comité des priorités. On ne demande pas à l'administration de livrer 1,6 G\$ le soir de l'assermentation.

Où peut se nicher concrètement le palier de 1,6 G\$, sans recouper les autres lignes ?

- programmes et organismes dont le coût unitaire ou le taux de recours n'a jamais été réexaminé depuis leur création ou leur expansion post-2018;
- dédoublements entre ministères, agences et sociétés d'État qui ne sont pas déjà couverts par le Chantier d'efficacité ;
- dispositifs d'urgence (pandémie, inflation, pénuries) reconduits sans clause de caducité;
- normes, formulaires et conditions d'admissibilité dont le coût d'administration dépasse le bénéfice marginal;

- subventions et transferts autre que ceux du MEIE / FDE / IQ / crédits d'impôts déjà coupés aux lignes 11 à 14 (relations internationales, aide ponctuelle aux organismes, etc.).

Le Cadre financier PCQ n'a pas besoin d'épuiser cette liste pour retenir 4,65 G\$. Il a besoin de montrer que le montant tient dans le résidu une fois retirés les items Robillard écartés et les compressions déjà logées ailleurs. Au-delà de 4,65 G\$, il faudrait commencer à réintégrer des items volontairement écartés (municipalités, ASRA) ou à empiéter sur les lignes 11 à 14 et 16 à 18.

1.10 Mise en œuvre proposée

Pour que le chiffrage reste exécutable, un gouvernement du PCQ :

- confiera l'examen à un dispositif rattaché au Conseil du trésor, avec arbitrage au Comité des priorités présidé par le premier ministre — ainsi que le recommandait déjà Robillard;
- imposera à chaque ministère un plan de révision assorti de cibles, sur le modèle des plans triennaux déjà expérimentés par le SCT, mais avec une cible agrégée compatible avec la ligne 15;
- appliquera les cinq questions du Program Review;;
- publiera, à chaque budget, la liste des programmes abolis, fusionnés, fiscalisés ou confiés à un autre mode de prestation, avec l'épargne récurrente associée;
- s'assurera que l'initiative génère des économies autres que celles déjà comptées aux lignes 11 à 14 et 16 à 18.

1.11 Incertitudes et prudence

Les principales incertitudes sont opérationnelles, non arithmétiques : rythme d'adoption des décrets et des lois, résistance des réseaux, qualité de l'information de gestion (coûts unitaires encore mal connus dans plusieurs programmes), et conjoncture. C'est pourquoi le Cadre :

- n'impute aucune économie en 2026-2027;
- reste sous les cibles SCT et sous l'intensité fédérale de 2025;
- élimine à la ligne 19 tout potentiel chevauchement avec le Chantier.

Un modèle de micro-simulation du ministère des Finances, couplé à un suivi ligne par ligne du SCT, affinerait la ventilation. Il ne changerait pas la conclusion : après une hausse réelle d'environ 25 % du volume de programmes depuis 2018, trouver 0,9 % d'économies récurrentes en fin de mandat n'est pas un pari. C'est un minimum d'hygiène budgétaire.

Encadré — Règles anti-double comptage (ligne 15 et lignes connexes)

Le risque de double comptage est réel. Un examen généralisé des programmes touche par construction des objets déjà traités ailleurs dans le Cadre. Pour que les 4,65 G\$ restent additionnables aux autres engagements, les règles suivantes s'appliquent. Elles sont conçues pour produire un minorant, pas un maximum rhétorique.

1. Périmètre exclusif de la ligne 15

La ligne 15 ne retient que des économies de dépenses de portefeuilles provenant :

- de l'abolition ou de la fusion de programmes;
- de la révision des normes, des critères d'admissibilité et des barèmes;
- du changement de mode de prestation (lorsque l'épargne n'est pas déjà portée par une autre ligne);
- de l'arrêt de dispositifs temporaires devenus permanents;
- de la réduction de doublages intra-gouvernementaux non couverts par le Chantier d'efficacité.

Elle n'inclut pas :

- les aides directes du MEIE, l'abolition du FDE, le recentrage d'Investissement Québec et la réduction des crédits d'impôts aux entreprises (lignes 11 à 14);
- l'abolition du FECC / marché du carbone côté dépenses (ligne 16);
- l'attrition et la réduction d'effectifs de la fonction publique (ligne 17);
- la modernisation numérique en tant que chantier distinct (ligne 18);
- les mesures sectorielles déjà chiffrées en santé, en famille et en activité physique (lignes 20 à 25);
- une ponction municipale de type Robillard, une réforme de l'ASRA ou une tarification des garderies.

2. Robillard et Forget ne s'additionnent pas

On n'additionne pas 3,1 G\$ par année (Robillard actualisé) et 1,1 G\$ par année (Forget actualisé) pour « prouver » la ligne 15. Ces références bornent le périmètre et établissent la méthode. Une seule assiette est retenue, après exclusion des items déjà logés ailleurs. Le palier de 1,6 G\$ reste inférieur au périmètre Robillard actualisé pris dans son ensemble. C'est la condition pour citer ces exercices sans en recycler les dollars.

3. Service de la dette

L'intérêt évité grâce à un déficit moindre est déjà capté, de façon conservative, dans la ligne de service de la dette du simulateur. On ne crée pas une « épargne d'intérêt » supplémentaire à la ligne 15.

4. Conclusion

Les 4,65 G\$ sont ce qui reste après avoir retiré les compressions déjà nommées ailleurs, et sans réintégrer les gros items municipaux, agricoles ou de garde de 2014.

Les 4,65 G\$ s'appuient sur la Commission Robillard, l'exercice Forget, la croissance réelle des programmes depuis 2018, les cibles internes du SCT et l'examen fédéral de 2025. Ces références bornent le montant retenu et démontrent que la cible est réaliste.

2. Abandonner le Fonds vert (FECC)

(Voir ligne 16 du Sommaire des engagements)

Épargnes anticipées : 5,842 milliards de dollars sur cinq ans

Le PCQ propose d'abolir le Fonds d'électrification et des changements climatiques (FECC, ex-Fonds vert) en raison de son coût élevé et de résultats très modestes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Créé en 2006 sous le nom de Fonds vert et renommé FECC en 2020, ce fonds spécial est principalement alimenté par les revenus du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE, le marché du carbone lié à la Californie).

Depuis sa création, les sommes consacrées à la lutte contre les changements climatiques via ce mécanisme dépassent les 12 milliards de dollars, en incluant la projection pour 2026-2027.

Sous le gouvernement de la CAQ (depuis octobre 2018), le total des dépenses du Fonds vert/FECC atteint déjà plus de 8,5 milliards \$, et ce montant continuera d'augmenter avec les projections à venir comme l'indique ce tableau^{43[4]}.

ANNEXE 2

Les sources de financement du cadre financier du PMO 2026-2031

Détail du financement du PMO 2026-2031
(en M\$)¹⁰

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	2026-2031
Marché du carbone	1 225,5	1 342,5	1 421,3	1 531,0	1 634,3	7 154,5
Revenus de placements	11,2	12,6	13,0	13,9	13,9	64,6
Apport financier des distributeurs d'énergie	85,2	85,2	85,2	85,2	85,2	426,0
Sommes du fédéral	46,9	64,2	63,3	49,7	-	224,1
Autres revenus	18,7	20,3	9,4	5,4	0,3	54,2
Crédits budgétaires affectés au FECC	-	-	-	-	-	-
Sous-total des revenus FECC	1 387,4	1 524,8	1 592,2	1 685,2	1 733,7	7 923,4
Mesures financées par des crédits hors FECC	84,4	53,1	95,8	74,9	3,1	311,2
Total du PMO 2026-2031	1 471,8	1 577,9	1 688,0	1 760,1	1 736,8	8 234,6
Revenus FECC et crédits hors FECC						

Ces sommes, payées principalement par les automobilistes (hausse de 8,5 à 10 cents le litre d'essence) et les entreprises assujetties, ont été recyclées dans des programmes d'électrification, d'efficacité énergétique et d'adaptation. Pourtant, la réduction des émissions reste minime.

Comme l'illustre le tableau suivant, selon l'Inventaire québécois des émissions de GES, les émissions totales s'élevaient à 79,4 Mt éq. CO₂ en 2014. En 2023 (dernier inventaire détaillé disponible), elles se situaient à 77,97 Mt éq. CO₂ (environ 78 Mt), soit une baisse d'environ 1,4 Mt seulement sur près d'une décennie. C'est ce que la Chine émet en moins d'une heure. C'est 9 millièmes de 1 % des émissions mondiales annuelles.

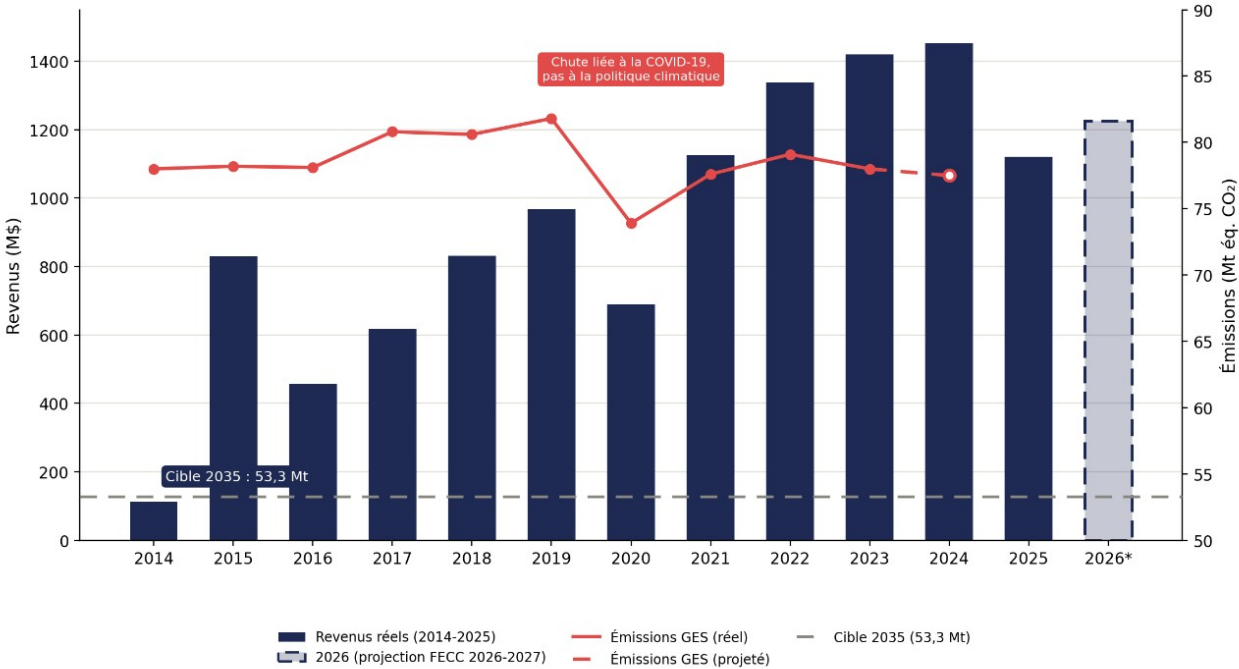
Même en tenant compte des achats nets de droits d'émission sur le marché du carbone (qui font baisser le « bilan » comptable), la réduction structurelle sur le territoire demeure très limitée par rapport à l'ampleur des investissements.

Le tableau suivant parle de lui-même. Cette combinaison d'un coût cumulé supérieur à 12 milliards \$ (et croissant) pour une baisse minime des GES seulement justifie, selon le PCQ, de mettre fin au FECC et de sortir du SPEDE.

⁴³[4] <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-mise-oeuvre-2026-2031.pdf>

Gaspillage de 12,2 milliards \$ pour zéro résultat
Revenus du marché du carbone (SPEDE), 2014-2026, vs émissions de GES du Québec, 2014-2024 (2024 préliminaire)

Revenus cumulés 2014-2026* **12,2 G\$** Réduction nette des émissions 2014-2023 **77 kt (0,1 %)**



2024-2025 : revenus réels, sans données d'émissions GES correspondantes (inventaire officiel arrêté à 2023). 2026 : projection officielle du marché du carbone pour l'année financière 2026-2027, tirée du PMO 2026-2031. 2024 GES = projection préliminaire, à confirmer par l'inventaire officiel. Source : ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec.

Projection des économies futures (2027-2028 à 2030-2031)

En assumant un préavis d'un an pour sortir du SPEDE (nous prenons une interprétation conservatrice car l'Ontario n'a pas respecté ce préavis), l'abolition pourrait prendre effet à partir du 1^{er} novembre 2027 (ayant ainsi un impact de 5 mois pour cet exercice).

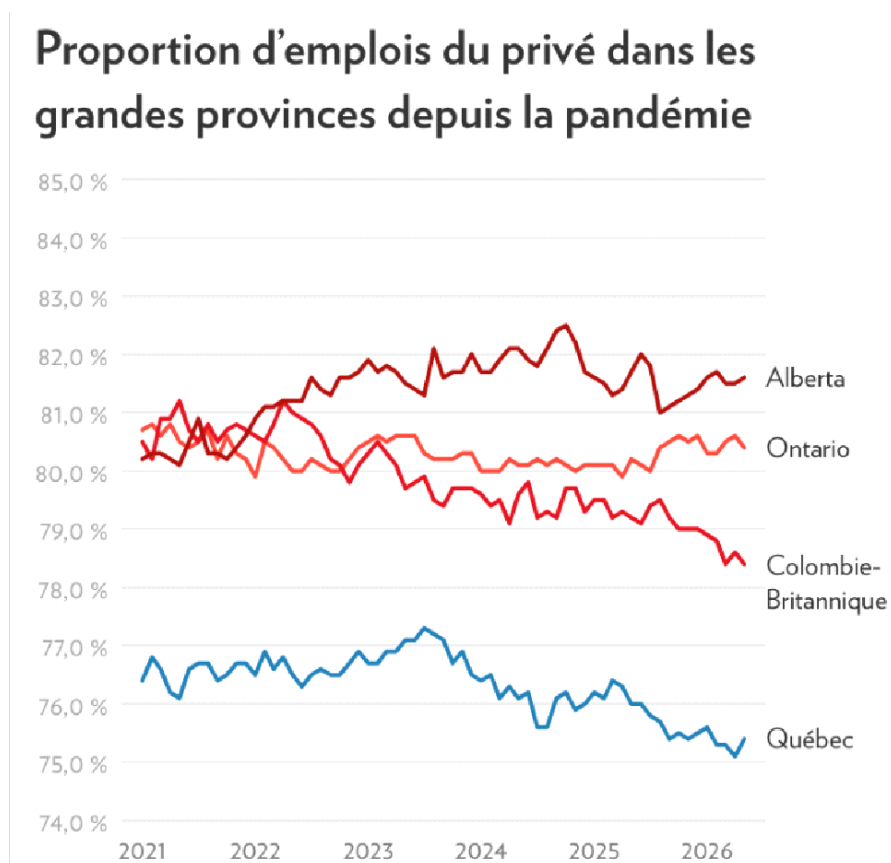
Exercice	Réduction des coûts du FECC	Réduction des coûts hors-FECC	TOTAL
2027-2028 (5 mois)	+ -635	-22	-657
2028-2029	-1 592	-96	-1 688
2029-2030	-1 685	-75	-1 760
2030-2031	-1 734	-3	-1 737
TOTAL	-5 646	-196	-5 842

3. Réduction de la taille de la fonction publique par attrition

(Voir ligne 17 du Sommaire des engagements)

Épargnes anticipées : 3,75 milliards de dollars sur cinq ans

Le nombre de fonctionnaires, qui a explosé sous le dernier gouvernement, doit être réduit. L'augmentation de la taille du secteur public condamne, à toute fin pratique, le Québec à des déficits structurels. Depuis 2019, le gouvernement a embauché plus de 110 000 employés. La situation est donc alarmante. La pandémie n'excuse pas cet embonpoint car celle-ci est terminée depuis trois ans et toute hausse temporaire de l'effectif gouvernemental causée par la pandémie aurait dû être renversée depuis.



Source : Statistique Canada dans La Presse, Francis Vailles, 2026

Le poids de l'État dans l'économie est devenu tellement important que 25 % des Québécois travaillent maintenant pour l'État, que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral. Le ratio de fonctionnaires en comparaison de la population est environ 2,12 fois plus élevé au Québec qu'il ne l'est en Ontario.

Un gel d'embauche sera décrété. Cette réduction sera facilitée, d'une part, par attrition, c'est-à-dire en ne renouvelant pas tous les départs volontaires ou à la retraite et, d'autre part, par la révision des programmes identifiés par le ministère rebaptisé Conseil du trésor et de l'efficacité gouvernementale.

Il est important de mentionner ici que notre objectif de réduction ne vise pas les « travailleurs du plancher », dans les réseaux de la santé, de l'éducation, etc., tels que les infirmières, les enseignantes ou les préposés aux

bénéficiaires, mais bien les *fonctionnaires*, soient les bureaucrates, cadres et autres employés administratifs. L'objectif est de réduire le nombre de fonctionnaires de 20 000 ETC d'ici cinq ans.

Il ne faut pas seulement ne pas remplacer les départs : il faut réduire le nombre de postes requis grâce à la révision des programmes et la numérisation. Par exemple, en mettant fin à un programme (par exemple, le FECC), une proportion du nombre des employés du ministère de l'environnement embauchés depuis 2018 (environ 2 000 ETC - mais dont un nombre indéterminé résulte de l'élargissement du mandat du ministère pour inclure faune, parcs et transition énergétique) qui s'occupe de la lutte aux changements climatiques devient redondant.

1. Objectif

Nous estimons les économies budgétaires pouvant résulter d'une politique de non-remplacement, total ou partiel, des départs naturels (retraites, démissions et autres départs) dans l'appareil public québécois. L'horizon retenu va du 1er novembre 2026 au 31 mars 2031, soit cinq mois dans l'exercice 2026-2027 puis quatre exercices complets jusqu'au 31 mars 2031.

La cible inscrite au Cadre financier PCQ est de 3,75 G\$. La dynamique d'un gel par attrition est nécessairement croissante : un poste non remplacé continue de générer une économie les années suivantes. Le PCQ retient le sentier de progression d'économies suivant :

- 2026-2027 0 M\$
- 2027-2028 200 M\$
- 2028-2029 820 M\$
- 2029-2030 1350 M\$
- 2030-2031 1380 M\$

Le plan exact ne peut pas être établi en détails avec les informations dont nous disposons à ce jour. Néanmoins, pour se convaincre de la vraisemblance de l'économie de 3,75 G\$ retenue, le PCQ a estimé de nombreux scénarios hypothétiques. Quatre de ces scénarios sont présentés ici.

Les deux premiers portent sur un périmètre administratif restreint, avec gel strict. Le troisième conserve ce périmètre restreint, mais adoucit la règle (un remplacement pour deux départs). Le quatrième élargit le périmètre au personnel qui ne dessert pas directement la clientèle dans tous les réseaux, toujours avec un gel seulement partiel.

Tous les scénarios excluent les entreprises du gouvernement et protègent les employés de première ligne.

2. Périmètres

Périmètre A — administration restreinte (scénarios 1 à 3)

Environ 104 000 ETC, soit :

- le personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique ;
- les organismes hors fonction publique de nature administrative (Revenu Québec, SAAQ et assimilés).

Sont exclus : les réseaux de la santé, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ainsi que les entreprises du gouvernement.

Périmètre B — personnel qui ne dessert pas directement la clientèle dans tous les réseaux (scénario 4)

Environ 200 000 ETC, soit le périmètre A auquel s'ajoute le personnel d'encadrement et le personnel administratif des réseaux de la santé, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Le dénombrement officiel des organismes publics recense environ 33 600 ETC de personnel d'encadrement et 238 000 ETC de personnel de bureau, technicien et assimilé. La somme (environ 272 000 ETC) constitue un plafond

statistique, mais une partie des techniciens a un rôle de soutien plus proche du service. Pour rester prudent, le scénario 4 retient 200 000 ETC, et non 272 000. Dans tous les cas, restent hors périmètre :

- le personnel infirmier, les préposés et les autres soignants ;
- le personnel enseignant et le personnel éducatif de première ligne ;
- les agents de la paix ;
- les entreprises du gouvernement.

3. Paramètres communs

- Taux d'attrition naturelle plausible dans ces catégories : 4,2 % à 6,0 % par année.
- Coût moyen par ETC : 62 500 \$ à 104 000 \$, selon que l'on retient un mix plus junior ou le coût employeur plus complet (salaire, charges, avantages).
- Date de début : 1er novembre 2026 (cinq mois dans l'exercice 2026-2027).
- Fin : 31 mars 2031.
- Convention comptable : économies récurrentes de masse salariale. Un poste vacant en année 1 reste vacant les années suivantes. C'est la même logique que les scénarios 1 et 2 ; elle permet de comparer les quatre options sur la cible de 3,75 G\$.
- Les coûts compensatoires (heures supplémentaires, externalisation, absentéisme) existent. Ils sont traités comme un risque opérationnel à gérer, non comme une déduction a priori de la ligne du Cadre financier PCQ.

4. Méthodologie

Chaque année, une fraction de l'effectif part. Selon le scénario, 100 % ou 50 % de ces départs ne sont pas remplacés. L'économie d'un exercice correspond au coût évité de l'ensemble des postes encore non pourvus pendant cet exercice.

D'où la forme de la trajectoire :

- 2026-2027 est faible, car la mesure ne couvre que cinq mois ;
- 2027-2028 est la première année complète ;
- 2028-2029 à 2030-2031 montent sous l'effet cumulatif des départs antérieurs.

5. Les quatre scénarios

Scénario 1 — Gel strict, périmètre restreint, attrition basse

- Base : 104 000 ETC
- Attrition : 4,2 %
- Remplacement : aucun
- Coût moyen : $\approx$ 81 000 \$
- Postes nets non remplacés au 31 mars 2031 : $\approx$ 18 000
- Effectif final : $\approx$ 86 000 ETC
- Total : 3,74 G\$

- Trajectoire indicative (M\$) :

Exercice	Postes nets non remplacés cumulatif	Économies
2026-2027 (5 mois)	≈ 600	≈ 20 M\$
2027-2028	≈ 4 950	≈ 401 M\$
2028-2029	≈ 9 300	≈ 753 M\$
2029-2030	≈ 13 650	≈ 1 106 M\$
2030-2031	≈ 18 000	≈ 1 458 M\$
Total		≈ 3 738 M\$

Ce taux d'attrition se situe dans le bas de la fourchette historique. On n'a pas besoin de « forcer » les départs. La cible est atteinte par le seul non-remplacement de l'attrition naturelle, sur une base déjà élargie aux organismes administratifs hors fonction publique.

Avantage : prudence sur le rythme des départs.

Limite : rigidité opérationnelle maximale, puisque aucun remplacement n'est prévu.

Scénario 2 — Gel strict, périmètre restreint, attrition plus élevée

- Base : 104 000 ETC
- Attrition : 5,8 %
- Remplacement : aucun
- Coût moyen : ≈ 62 500 \$
- Postes nets non remplacés : ≈ 24 000
- Effectif final : ≈ 80 000 ETC
- Total : 3,75 G\$
- Trajectoire indicative (M\$) :

Exercice	Postes nets non remplacés cumulatif	Économies
2026-2027 (5 mois)	≈ 0	≈ 0 M\$
2027-2028	≈ 6 000	≈ 375 M\$
2028-2029	≈ 12 000	≈ 750 M\$
2029-2030	≈ 18 000	≈ 1 125 M\$
2030-2031	≈ 24 000	≈ 1 500 M\$
Total		≈ 3 750 M\$

Si le coût réel des postes non comblés est plus élevé (74 000 \$ à 80 000 \$), ce scénario dépasse 3,75 G\$. Il fournit donc une marge : même si l'attrition réelle tombe un peu sous 5,8 %, la cible reste à portée.

Avantage : volume de départs plus grand, donc coussin si le taux faiblit.

Limite : même rigidité que le scénario 1, avec une baisse d'effectif plus marquée.

Scénario 3 — Gel partiel sur le périmètre restreint (1 remplacement pour 2 départs)

- Base : 104 000 ETC

- Attrition brute : 6,0 %
- Ratio : 1 embauche pour 2 départs → réduction nette de 3,0 % par année
- Coût moyen : ≈ 105 000 \$ (coût employeur plus complet)
- Postes nets non pourvus au 31 mars 2031 : ≈ 13 400
- Effectif final : ≈ 90 600 ETC
- Total : ≈ 3,72 G\$
- Trajectoire indicative (M\$) :

Exercice	Postes nets non remplacés cumulatif	Économies
2026-2027 (5 mois)	≈ 1 000	≈ 43 M\$
2027-2028	≈ 4 100	≈ 431 M\$
2028-2029	≈ 7 200	≈ 756 M\$
2029-2030	≈ 10 300	≈ 1 082 M\$
2030-2031	≈ 13 400	≈ 1 407 M\$
Total		≈ 3 720 M\$

La moitié des départs est remplacée. La surcharge, l'absentéisme et le recours aux heures supplémentaires ou aux consultants sont donc plus faibles que dans un gel à zéro. La cible tient encore, à condition de retenir un coût moyen plus complet et une attrition brute dans le haut de la fourchette.

Avantage : souplesse interne.

Limite : sur 104 000 ETC seulement, le scénario est plus sensible au coût unitaire et au taux d'attrition que le scénario 4.

Scénario 4 – Périmètre élargi à tous les réseaux, gel partiel (personnel ne desservant pas directement la clientèle)

- Base : 200 000 ETC
- Attrition brute : 5,0 %
- Ratio : 1 embauche pour 2 départs → réduction nette de 2,5 % par année
- Coût moyen : 80 000 \$ (hypothèse volontairement prudente)
- Postes nets non pourvus au 31 mars 2031 : ≈ 21 000
- Effectif final : ≈ 179 000 ETC
- Total : ≈ 4,4 G\$, plafonnable à 3,75 G\$

- Trajectoire indicative (M\$) :

Exercice	Postes nets non remplacés cumulatif	Économies
2026-2027 (5 mois)	≈ 1 000	≈ 33 M\$
2027-2028	≈ 6 000	≈ 480 M\$
2028-2029	≈ 11 000	≈ 880 M\$
2029-2030	≈ 16 000	≈ 1 280 M\$
2030-2031	≈ 21 000	≈ 1 680 M\$
Total		≈ 4 353 M\$

Ce scénario change la nature de la mesure. On n'applique pas le gel aux enseignants, aux infirmières ni aux autres employés en contact direct avec le public. On l'applique aux cadres et aux fonctions administratives de l'ensemble de l'appareil, y compris dans les réseaux.

Parce que la base double presque par rapport aux scénarios 1 à 3, on peut :

- remplacer un départ sur deux ;
- retenir un taux d'attrition banal (5 %) ;
- retenir un coût moyen prudent (80 000 \$) ;
- et malgré tout dépasser 3,75 G\$.

Si l'on exclut de la base 20 000 à 40 000 ETC jugés trop proches du service (certains techniciens des réseaux), la cible demeure atteignable. Si le coût réel est plus près de 90 000 \$ ou 100 000 \$, la cible est atteinte plus tôt.

Avantage : c'est le scénario le plus robuste et le plus défendable.

Limite : il exige une définition claire, réseau par réseau, de ce qui est inclus dans le périmètre

6. Tableau de synthèse

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Périmètre	Admin. restreinte	Admin. restreinte	Admin. restreinte	Tous les réseaux, ne dessert pas la clientèle
Base	104 000	104 000	104 000	200 000
Règle	Gel strict	Gel strict	1 pour 2	1 pour 2
Attrition	4,2 %	5,8 %	6,0 % / 3,0 % net	5,0 % / 2,5 % net
Coût moyen	≈ 81 000 \$	≈ 62 500 \$	≈ 105 000 \$	80 000 \$
Postes nets coupés	≈ 18 000	≈ 24 000	≈ 13 400	≈ 21 000
Rigidité	Élevée	Élevée	Moyenne	Faible
Total	3,74 G\$	3,75 G\$	3,72 G\$	≈ 4,4 G\$ (plafond 3,75 G\$)
Services directs	Protégés	Protégés	Protégés	Protégés

7. Marges de manœuvre

La cible de 3,75 G\$ n'est pas un point unique. Elle peut être livrée par plusieurs combinaisons.

- Sur le taux d'attrition : de 4,2 % en gel strict jusqu'à 5-6 % en gel partiel.
- Sur la règle de remplacement : de zéro remplacement à un remplacement pour deux départs.
- Sur le volume de postes : de 13 400 à 24 000 postes nets, selon le scénario.
- Sur le coût moyen : de $\approx 62\,500 \$$ à $105\,000 \$$, selon le mix réel des postes non comblés.
- Sur le périmètre : de 104 000 ETC administratifs à 200 000 ETC ne desservant pas directement la clientèle dans tous les réseaux. Cet élargissement est le levier le plus puissant. Il dilue le taux requis et permet d'adoucir la règle sans manquer la cible.

Ces marges ne s'additionnent pas toutes en même temps. Elles montrent plutôt qu'un écart sur un paramètre peut être compensé sur un autre.

8. Risques à gérer, sans les confondre avec la cible

Un gel, même partiel, n'est pas neutre. La charge de travail des équipes restantes augmente. L'absentéisme et les problèmes de santé mentale peuvent s'aggraver. Une partie du travail peut basculer vers les heures supplémentaires, les agences ou les consultants, parfois à 1,5 ou 2 fois le coût interne. L'automatisation administrative peut absorber une fraction des tâches routinières, mais les pilotes québécois récents montrent que le déploiement n'est ni rapide ni garanti.

Ces éléments justifient :

- de préférer le ratio 1 pour 2 au gel à zéro ;
- de cibler d'abord les fonctions réellement administratives ;
- d'accompagner la mesure par la simplification des processus, pas seulement par l'interdiction d'embaucher ;
- de suivre l'absentéisme et le recours à l'externalisation dès la première année.

Ils ne justifient pas d'abandonner la cible de 3,75 G\$. Ils expliquent pourquoi le scénario 4 est préférable aux scénarios 1 et 2 : même objectif, moins de tension sur chaque organisation.

9. Conclusion sur la faisabilité

La cible de 3,75 G\$ entre le 1er novembre 2026 et le 31 mars 2031 est atteignable. Elle l'est de plusieurs manières, ce qui est précisément le critère d'une estimation robuste. Sur le seul périmètre administratif de 104 000 ETC, elle passe soit par un gel strict à faible attrition (scénario 1), soit par un gel strict à attrition plus élevée (scénario 2), soit par un gel partiel compensé par un coût unitaire plus complet (scénario 3). Dès que l'on inclut le personnel ne desservant pas directement la clientèle dans l'ensemble des réseaux, la faisabilité augmente. Avec 200 000 ETC, un taux d'attrition banal de 5 % et un remplacement pour deux départs, les économies dépassent 3,75 G\$ même avec un coût moyen prudent de 80 000 \$. On peut alors plafonner la ligne du cadre à 3,75 G\$ et conserver le surplus comme marge.

En d'autres termes : l'objectif n'exige ni une saignée des services directs, ni une attrition extraordinaire, ni l'interdiction totale d'embaucher. Il exige une règle claire sur les départs du personnel d'encadrement et administratif, appliquée assez largement pour que le ratio 1 pour 2 suffise. C'est à cette condition que la mesure reste à la fois chiffrable, progressive et défendable.

4. Moderniser l'état par le numérique et l'intelligence artificielle

(Voir ligne 18 du Sommaire des engagements)

Épargnes anticipées : 3,45 milliards de dollars sur 5 ans

Le plan du PCQ permettra au Québec de se diriger vers l'accessibilité en ligne de presque tous les services gouvernementaux, de garantir une sécurité accrue des données des Québécois, de respecter l'argent des contribuables et d'économiser 3,45 milliards \$ en frais administratifs sur 5 ans selon l'échéancier suivant.

Exercice financier	Économies (M\$)
2026-2027	0
2027-2028	400
2028-2029	850
2029-2030	1 000
2030-2031	1 200
TOTAL	3 450

L'estimation du PCQ est basée sur une combinaison de références internationales de gains de productivité via automatisation et intelligence artificielle, d'une estimation du volume de coûts administratifs et de processus répétitifs au Québec, et d'un phasage réaliste lié au calendrier de déploiement présenté ci-dessous. Ce n'est pas un chiffre inventé hors sol, mais une projection conservatrice ancrée dans des données et des retours d'expérience d'autres juridictions, ajustée au contexte québécois.

Méthodologie de calcul du PCQ

1. Inventaire et cartographie des coûts adressables (année de préparation 2026-2027)

Identification des 20-30 processus les plus coûteux en temps et en ressources humaines (permis et licences, traitement de demandes et subventions, facturation interne, ressources humaines administratives, service à la clientèle de premier niveau, validation de dossiers, formulaires, etc.).

Base de coûts considérée : portion des dépenses de rémunération et d'exploitation liées aux tâches administratives et répétitives (fonction publique centrale et portions administratives des réseaux), coûts de consultants externes, maintenance des systèmes hérités (legacy) et inefficiences (erreurs, délais, double saisie).

Même une fraction de ces coûts représente plusieurs milliards de dollars annuels adressables.

2. Références de gains de productivité

- Analyses McKinsey et similaires : 60 à 80 % des tâches en finance, RH, traitement de demandes et processus administratifs sont partiellement ou largement automatisables ; réduction de coûts nette d'au moins 30 % possible sur ces fonctions après implémentation.
- Expériences concrètes : Royaume-Uni (gains de temps significatifs par fonctionnaire grâce à l'IA générative), Estonie (économies de l'ordre de 2 % du PIB et gains massifs de temps sur les formalités grâce à l'e-gouvernement mature), études canadiennes et québécoises sur le potentiel d'automatisation dans les services publics.

- Autres leviers : réduction du recours aux grands consultants, remplacement de systèmes legacy coûteux, principe « simplification avant numérisation », interopérabilité (once only) et non-remplacement partiel des départs à la retraite grâce aux gains de productivité.

Des taux d'adoption et de capture de gains progressifs et conservateurs sont appliqués (montée en puissance sur les volumes prioritaires plutôt qu'une automatisation généralisée immédiate).

3. Phasage

Le calendrier détaillé des actions et des gains associés figure ci-dessous. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont des économies nettes estimées (après coûts de mise en service), mesurables via les tableaux de bord publics (coûts, délais, adoption et résultats).

Les ordres de grandeur s'inspirent explicitement des retours d'expérience et études internationales (McKinsey, cas Royaume-Uni, Estonie, Australie, Singapour, analyses Deloitte/BCG et études québécoises). Ils sont ajustés à la taille relative du Québec, au volume de processus administratifs identifiés, au rythme réaliste de déploiement et aux contraintes propres au contexte québécois (Loi 25 modernisée, supervision humaine obligatoire, autonomie numérique progressive, recours à l'open source).

Les risques (adoption lente, résistance au changement, dépassements de coûts informatiques) sont mitigés par le principe « simplification avant numérisation », l'évaluation rigoureuse des projets, les tableaux de bord publics transparents et la possibilité d'arrêter ou de recentrer les initiatives qui ne livrent pas les gains attendus.

Il s'agit d'une estimation de travail destinée à être raffinée avec les données réelles de l'inventaire de 2026-2027 et les résultats des projets pilotes.

2026-2027 — Année de préparation (0 M\$ d'économies)

Objectif : Poser les fondations sans générer encore d'économies significatives.

Actions prioritaires :

- Créer l'Unité centrale de transformation numérique et d'IA (rattachée au Conseil du trésor / CTEG) ;
- Réaliser un inventaire complet des systèmes existants, des processus administratifs prioritaires et des points de friction ;
- Cartographier les 20-30 processus les plus coûteux ;
- Lancer les premiers projets pilotes (sandboxes) à petite échelle ;
- Définir le cadre de gouvernance de l'IA ;
- Créer le statut d'expert numérique stratégique et lancer le recrutement / la reconversion ;
- Préparer les appels d'offres allégés et les modalités d'utilisation de l'open source ;
- Démarrer la mise en place des tableaux de bord publics.

2027-2028 — Première vague (400 M\$ d'économies)

Objectif : Déployer les premiers gains rapides et visibles sur des volumes ciblés.

Actions prioritaires :

- Déployer à plus grande échelle les solutions testées en zone d'innovation protégée (assistants IA de service à la clientèle, automatisation de traitements répétitifs, validation automatique de dossiers) ;
- Lancer 4-6 projets prioritaires à fort volume ;
- Imposer le principe « simplification avant numérisation » ;
- Mettre en production les premiers outils d'IA avec supervision humaine ;

- Accélérer la reconversion et le recrutement d'experts ;
- Rendre publics les premiers tableaux de bord ;
- Commencer le remplacement progressif de systèmes hérités ;
- Réduire le recours aux consultants externes.

2028-2029 — Vague d'accélération (850 M\$ d'économies)

Objectif : Élargir le déploiement et augmenter les gains de productivité.

Actions prioritaires :

- Déploiement généralisé des solutions d'IA et d'automatisation sur les processus à fort volume ;
- Mise en place de plateformes partagées (guichet unique numérique) ;
- Accélération du remplacement des systèmes obsolètes ;
- Utilisation plus large de l'open source ;
- Extension des jumeaux numériques et des outils prédictifs ;
- Réduction nette et mesurable de la charge administrative (attrition) ;
- Tableaux de bord publics complets pour tous les grands projets.

2029-2030 — Consolidation et optimisation (1 000 M\$ d'économies)

Objectif : Ancrer les gains, stabiliser les solutions et optimiser les processus déjà déployés.

Actions prioritaires :

- Consolider et optimiser les solutions déjà déployées ;
- Étendre les sandboxes à de nouveaux domaines ;
- Renforcer l'interopérabilité entre ministères ;
- Former massivement le personnel restant ;
- Évaluer rigoureusement les projets et arrêter ceux qui ne livrent pas ;
- Préparer la pérennisation.

2030-2031 — Finalisation et pérennisation (1 200 M\$ d'économies)

Objectif : Atteindre le plein régime des gains et assurer leur pérennité.

Actions prioritaires :

- Finaliser les derniers déploiements prioritaires ;
- Intégrer définitivement les nouvelles façons de faire ;
- Renforcer la souveraineté numérique progressive ;
- Mettre en place un mécanisme permanent d'évaluation et d'amélioration continue ;
- Transférer les compétences de l'Unité centrale vers les ministères ;
- Documenter les leçons apprises et publier le bilan complet des économies.

4. Ajustement pour le Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État

(Voir ligne 19 du Sommaire des engagements)

Provision de 3,0 milliards de dollars sur cinq ans

Le Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État (le « Chantier ») est une initiative du gouvernement du Québec (sous la responsabilité de la ministre France-Élaine Duranceau, présidente du Conseil du trésor) visant à réduire la bureaucratie, optimiser les services administratifs et recentrer les ressources sur les services directs aux citoyens et aux entreprises. Il s'inscrit dans l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

Principales mesures annoncées

1. Réduction des effectifs (équivalents temps complet – ETC)

- Objectif de 5 000 ETC d'ici le 31 mars 2027 (4 000 dans la fonction publique (FP) + 1 000 hors FP).
 - 2025-2026 : 2 000 ETC déjà réalisés dans la fonction publique (+ efforts pour 500 hors FP).
 - 2026-2027 : 2 000 ETC supplémentaires dans la FP + 500 hors FP.
- 3 000 ETC additionnels prévus d'ici 2029-2030 (principalement par attrition), liés à la phase 2.

2. Deuxième phase du Chantier (annoncée le 29 juin 2026)⁴⁴

- Le 29 juin 2026, la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État a annoncé la deuxième phase du Chantier. Cette phase vise des économies annuelles de 1 G\$ d'ici 2029-2030 et une réduction d'environ 3 000 ETC, principalement par attrition, en faisant passer la part des ressources consacrées aux services administratifs des ministères et organismes de 16,7 % à 12 %. Ces cibles s'ajoutent à la réduction déjà prévue de 5 000 ETC d'ici le 31 mars 2027.

Impacts financiers déjà inclus dans les projections du RPE

Les seules cibles quantitatives claires sont :

- ~375 M\$ liés aux 5 000 ETC (horizon 2027),
- ~1 G\$ « d'ici 2029-2030 », entraînant une réduction d'environ 3 000 équivalents temps complet (ETC), principalement par attrition.

⁴⁴ <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/transformation-etat>

Ajustement pour un potentiel chevauchement avec le plan du PCQ

Les engagements à réduire les dépenses pris par le PCQ vont bien au-delà du Chantier prévu par le gouvernement actuel.

Malgré que le PCQ ait fait tous les efforts possibles pour estimer les impacts de ses promesses en évitant tout double-comptage possible, il est néanmoins conscient que son estimé des économies anticipées de ses promesses de réduction des dépenses pourrait en partie chevaucher celles déjà prévues au chantier du gouvernement.

Par exemple, il est possible que la méthodologie utilisée par le PCQ pour estimer les scénarios de vraisemblance d'attrition dans la fonction publique recoupe en partie les efforts du Chantier. Ou encore, il se peut que le Chantier prévoie déjà certaines réductions dans les aides directes du MEIE ou dans d'autres programmes visés par l'examen rigoureux des programmes, etc... Il n'est pas possible avec les informations dont le PCQ dispose actuellement de déterminer si ces chevauchements existent réellement et encore moins de les quantifier.

Le Cadre PCQ compte déjà des économies d'attrition (ligne 17) et de modernisation numérique (ligne 18). Une partie de ces gains recoupe le 1 G\$ et les 3 000 ETC du Chantier. Pour éviter un double comptage, le Cadre financier PCQ applique donc un ajustement à la baisse à ces estimés des impacts favorables sur les dépenses de 500 M\$ en 2027-2028 et en 2028-2029, puis de 1 000 M\$ en 2029-2030 et en 2030-2031 (ligne 19, total de -3 000 M\$). Le gouvernement n'a pas publié le profil annuel de ses 1 G\$. L'étalement retenu à la ligne 19 demeure donc une hypothèse prudente, et non une reproduction du calendrier officiel.

AUTRES ENGAGEMENTS

SANTÉ

Le Plan Santé du PCQ compte quatre promesses.

(Voir lignes 20 à 23 du Sommaire des engagements)

PROMESSE : AUGMENTER LE NOMBRE D'ADMISSIONS EN MÉDECINE DE 300 À 500 DE PLUS PAR AN

(Voir ligne 20 du Sommaire des engagements)

Coûts anticipés : 300 millions de dollars sur 5 ans

Selon les chiffres publiés par le MSSS en 2015, la formation d'un médecin omnipraticien ou d'un médecin spécialiste était d'environ 40 000 dollars par année. La longueur de la formation diffère, mais le coût annuel est sensiblement le même. Comme ces données ne sont pas récentes, nous avons pris l'hypothèse que le coût de formation est maintenant de 60 000 dollars par année. En augmentant le nombre de nouvelles admissions de 500 médecins par année pendant 4 ans, on obtient les 2 000 médecins promis. Il faut donc compter 500 médecins de plus qu'actuellement dans le réseau universitaire la première année, puis 1 000 la deuxième, 1 500 la troisième et 2 000 pour les années subséquentes jusqu'à ce que certains de ces médecins finissent leur formation, ce qui arrivera après l'échéance de 5 ans du Cadre financier PCQ. Nous estimons possible de recruter 20% de ces médecins à l'étranger si la reconnaissance des diplômes est facilitée mais par mesure de conservatisme, nous n'avons pas tenu compte de ce facteur dans le Cadre financier PCQ.

Le coût additionnel de cette mesure est calculé dans le tableau suivant :

Exercice	Nouvelles admissions	En formation	En pratique	Coût formation	Coût salaires	Total
2026-2027	0	0	0	0	0	0
2027-2028	500	500	0	30 M\$	0	30 M\$
2028-2029	500	1 000	0	60 M\$	0	60 M\$
2029-2030	500	1 500	0	90 M\$	0	90 M\$
2030-2031	500	2 000	0	120 M\$	0	120 M\$
Total du mandat	2 000	—	0	300 M\$	0	300 M\$

PROMESSE : AUGMENTER LE NOMBRE DE SUPER-INFIRMIÈRES

(Voir ligne 21 du Sommaire des engagements)

Coûts anticipés : 267 millions de dollars sur cinq ans

Il y a présentement environ 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) au Québec. Le PCQ vise à faire augmenter ce nombre à 3 500 sur un horizon de cinq ans. Certaines viendront de la reconnaissance de diplômes étrangers équivalents, mais certaines devront être formées au Québec. Cette formation consiste pour une infirmière clinicienne à ajouter deux ans de formation universitaire de deuxième cycle. Nous comptons donc augmenter le nombre de places disponibles dans ces programmes de deuxième cycle de 300 à 450 par année pendant quatre ans. Le coût d'une année de formation est estimé à 60 000 dollars par infirmière et le salaire moyen une fois la formation terminée est estimé à 120 000 dollars. Nous croyons possible de recruter 20% de ces infirmières à l'étranger si la reconnaissance des diplômes est facilitée mais par mesure de conservatisme, nous n'avons pas tenu compte de ce facteur dans le Cadre financier PCQ.

VENTILATION PROPOSÉE ET COÛTS SUR UN MANDAT

Année	Nouvelles IPS à former et certifier	En formation	Formées
2027	300	300	0
2028	350	650	0
2029	400	750	300
2030	450	850	650
Total du mandat	1 500	—	—

Exercice	En formation	Coût formation	Formées	Coût salaires	Total
2026-2027	0	0	0	0	0
2027-2028	300	18 M\$	0	0	18 M\$
2028-2029	650	39 M\$	0	0	39 M\$
2029-2030	750	45 M\$	300	36 M\$	81 M\$
2030-2031	850	51 M\$	650	78 M\$	129 M\$
Total		153 M\$		114 M\$	267 M\$

PROMESSE : PLAN DE SOINS À DOMICILE

(Voir ligne 22 du Sommaire des engagements)

Coûts anticipés : 624 millions de dollars sur cinq ans

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s’engage à porter à 46,5 millions le nombre annuel d’heures de soins et de services livrées à domicile d’ici 2030.

Cette cible représente environ 6,1 millions d’heures additionnelles par année, soit 15 % de plus que la cible gouvernementale actuelle de 40,4 millions d’heures prévue pour mars 2027.

Pour atteindre cet objectif, notre gouvernement consacrera, en quatrième année du mandat, un investissement annuel brut de 285 M\$, composé de :

- 250 M\$ de crédits additionnels;
- 35 M\$ provenant de simplifications administratives et de redéploiements vers les services directs aux aînés.
- La montée en charge prévue sera la suivante :

Année du mandat	Crédits additionnels	Simplifications et redéploiements	Ressources annuelles totales	Heures additionnelles annuelles
Première année	62,5 M\$	8,75 M\$	71,25 M\$	Environ 1,5 million
Deuxième année	125 M\$	17,5 M\$	142,5 M\$	Environ 3,1 millions
Troisième année	187,5 M\$	26,25 M\$	213,75 M\$	Environ 4,6 millions
Quatrième année	250 M\$	35 M\$	285 M\$	Environ 6,1 millions

PROMESSE : ADDITION DU PRIVÉ EN SANTÉ

(Voir ligne 23 du Sommaire des engagements)

Épargnes anticipées : 2,72 milliards de dollars sur cinq ans

Hypothèses de base (rappel)

Nous partons du scénario où les réformes suivantes du PCQ sont mises en œuvre : concurrence public-privé accrue, décentralisation de la gestion hospitalière (avec pilotes de gestion privée/entrepreneuriale) et pratique mixte élargie pour les médecins. Ces mesures visent à augmenter l'offre de soins, améliorer l'efficacité et exercer une pression concurrentielle sur les coûts, tout en conservant le financement public universel.

Budget de référence : ~65-68 G\$ annuels pour la santé et services sociaux.

Échéancier d'implantation raisonnable (sur 4 ans, réaliste pour des réformes structurelles de cette ampleur) :

- 2027-2028 (Année 1) : Cadre législatif, consultations, premiers pilotes (pratique mixte dans certaines spécialités, gestion privée de 5-10 hôpitaux/cliniques), premiers contrats. Impact limité.
- 2028-2029 (Année 2) : Extension progressive de la pratique mixte, augmentation du nombre de projets pilotes, premiers effets de concurrence.
- 2029-2030 (Année 3) : Couverture plus large (20-30 % des structures concernées), baisse accélérée des listes d'attente.
- 2030-2031 (Année 4) : Maturité partielle (70-80 % des effets), concurrence généralisée dans les domaines électifs.
- 2031-2032 et suivantes : Pleine maturité (100 % des effets attendus), ajustements continus.

Les gains sont progressifs car ils dépendent de l'adoption par les acteurs (médecins, établissements), de la signature de contrats et de la réduction effective des délais.

Gains monétaires directs (économies budgétaires pour le gouvernement)

Ces économies proviennent des coûts unitaires plus bas (concurrence), de la réduction des frais administratifs (décentralisation/gestion mixte) et de la meilleure allocation des ressources (pratique mixte).

Estimation annuelle (scénario central retenu) :

Exercice	Gains monétaires directs
2027-2028	~200 millions \$ (coûts de transition nets)
2028-2029	~450 millions \$
2029-2030	~800 millions \$
2030-2031	~1,05 milliard \$
2031-2032 et suivantes	1,1 à 1,5 milliard \$ (pleine maturité, scénario central ~1,25 milliard \$)

Gains de productivité sociétaux

Principalement issus de la réduction des temps d'attente (meilleure capacité et allocation via mixte + concurrence).

Estimation annuelle (basée sur ~900-1 000 M\$ de pertes actuelles au Québec, selon le Fraser Institute) :

Exercice	Gains de productivité sociétaux
2027-2028	~50-100 millions \$ (réduction limitée des attentes)
2028-2029	~150-200 millions \$
2029-2030	~250-350 millions \$
2030-2031	~350-420 millions \$
2031-2032 et suivantes	400 à 500 millions \$ (ou plus si les délais baissent de 40-50 % en moyenne)

Valorisation monétaire des gains de productivité (retombées pour le gouvernement)

Part des gains de productivité qui reviennent aux finances publiques via impôts supplémentaires et réduction des dépenses sociales (invalidité, aide sociale, etc.). Taux de capture estimé à 25-40 %.

Estimation annuelle :

Exercice	Retombées pour le gouvernement
2027-2028	~15-40 millions \$
2028-2029	~40-80 millions \$
2029-2030	~70-140 millions \$
2030-2031	~90-170 millions \$
2031-2032 et suivantes	100 à 200 millions \$ (scénario central ~150 millions \$)

Synthèse annuelle combinée (gains monétaires totaux pour le gouvernement)

Somme des économies budgétaires directes + retombées monétaires indirectes des gains de productivité.

Chiffres retenus (scénario central) :

Exercice	Gains monétaires totaux pour le gouvernement
2027-2028	220 millions \$
2028-2029	490 millions \$
2029-2030	870 millions \$
2030-2031	1 140 millions \$
2031-2032 et suivantes	1,2 à 1,7 milliard \$ par année (central ~1,4 milliard \$)

Cumul sur les cinq années 2026-2027 à 2030-2031 : 2,72 milliards \$.

Ces montants sont annuels et croissants. À partir de 2031-2032, les gains se stabilisent à leur niveau mature (sauf ajustements liés à l'inflation, au vieillissement de la population ou à des réformes complémentaires).

Notes et limites importantes

- Les gains sont progressifs et dépendent de l'exécution (vitesse d'adoption de la pratique mixte, nombre de contrats signés, qualité de la régulation).
- Des coûts initiaux (transition, formation, mise en place de mécanismes de contrôle) peuvent réduire légèrement les gains nets en 2027-2028.
- Les estimations intègrent des données du Fraser Institute (pertes de productivité), des budgets québécois récents et des retours d'expérience internationaux sur les systèmes hybrides.

Famille

Le Plan Famille du PCQ compte deux promesses.

(Voir ligne 24 du Sommaire des engagements)

Coûts anticipés : 1 milliard de dollars sur cinq ans

PROMESSE : RÉDUIRE LES COÛTS DES GARDERIES NON-SUBVENTIONNÉES

(Voir ligne 24 du Sommaire des engagements)

Coûts anticipés : 0\$ sur cinq ans

L'analyse interne du PCQ des coûts de ce programme repose sur les paramètres actuels du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants et sur les données officielles de fréquentation des garderies non subventionnées (GNS).

1. Nombre d'enfants concernés

Selon les données les plus récentes du ministère de la Famille (2025), il y a environ 46 000 enfants fréquentant des garderies non subventionnées (chiffre exact : 46 332). C'est ce bassin d'enfants qui bénéficiera de la bonification du crédit d'impôt.

2. Coût actuel pour les parents

- 2.1. Le calcul du coût pour les parents doit tenir compte du tarif demandé par le service de garde, de la déduction fiscale au fédéral et du crédit d'impôt provincial pour garde d'enfants. Celui-ci est remboursable et progressif. Ainsi⁴⁵ :

⁴⁵ <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-frais-de-garde-denfants/bareme-des-taux-du-credit-dimpot-2025/>

Barème à utiliser pour déterminer le taux du crédit d'impôt correspondant à votre revenu familial

Revenu familial (\$)		Taux du crédit d'impôt (%)
supérieur à	sans dépasser	
0	24 795	78
24 795	43 725	75
43 725	45 340	74
45 340	46 970	73
46 970	48 570	72
48 570	50 195	71
50 195	119 835	70
119 835	ou plus	67

Les plafonds annuels des frais admissibles (2026) sont les suivants:

- Enfant < 7 ans : 12 525 \$
- Enfant 7-13 ans (ou avec infirmité) : 6 305 \$
- Enfant avec déficience grave : 17 145 \$ (tout âge)

À cela s'ajoute la déduction fédérale pour frais de garde (plafonds : 8 000 \$ pour moins de 7 ans, 5 000\$ pour 7-15 ans, etc.), qui réduit le revenu imposable (économie fiscale selon la tranche marginale, souvent 5-20 % selon les exemples).

Exemple concret (tiré des outils officiels) :

Un couple avec revenu familial de 100 000 \$ paie 45 \$/jour en GNS. Après crédit provincial + déduction fédérale, le coût net tombe à environ 8,92 \$/jour (très proche des 9,65 \$ subventionnés en 2026). Pour un tarif privé plus élevé (60 \$/jour), le coût net reste souvent entre 20 et 35 \$/jour selon le revenu, ce qui reste dissuasif pour beaucoup de familles de classe moyenne.

Le crédit peut être versé par anticipation (12 versements mensuels), mais le processus est complexe et peu connu.⁴⁶

2.2. Le tableau suivant illustre des exemples de coûts pour les parents⁴⁷.

⁴⁶ Le crédit d'impôt pour frais de garde peut être reçu par versements anticipés (mensuels, versés autour du 15 de chaque mois). Cependant, le système présente plusieurs freins qui limitent son utilisation, surtout pour les places privées :

Processus manuel et complexe : La demande se fait via le formulaire TPZ-1029.8.F (en ligne ou papier), accompagné du formulaire TPZ-1029.8.F.A rempli par le fournisseur de garde (tarif et nombre de jours prévus). Délai strict : au plus tard le 1er décembre de l'année précédente pour recevoir 12 versements complets l'année suivante. Sinon, les versements sont partiels selon la date de réception.

Conditions d'admissibilité supplémentaires : Être parent biologique/adoptif vivant avec l'enfant, résider au Québec, fournir un document attestant le tarif et les jours de garde, et généralement estimer un crédit > 1 000 \$.

Obligation de dépôt direct : Inscription obligatoire au dépôt direct.

Relevé 24 : Les fournisseurs privés (GNS et services familiaux) doivent produire et transmettre le Relevé 24 (RL-24) à Revenu Québec et aux parents avant la fin février de l'année suivante. C'est une obligation administrative lourde pour les petits fournisseurs privés.

Faible visibilité et adoption : Beaucoup de parents ignorent cette option ou la trouvent trop compliquée. Les garderies privées ne facilitent pas toujours la démarche.

⁴⁷ Michael ROBERT-ANGERS, Pierre FORTIN et Luc GODBOUT (2025), *op. cit.* page 11.

Tableau 5. Estimation du coût effectif d'une place en 2025, couple avec 2 enfants dont un utilise le service de garde, revenu familial partagé 60-40, 260 jours de garde

		Coût brut	Coût net	Coût public Québec (tableau 4)	Coût net en % du coût public
Revenu familial 60 000 \$	Place subventionnée - tarif 9,35 \$/jour	2 431	1 758 \$ (6,76 \$ /jour)	CPE : 18 079 \$	9,7 %
				GS : 15 648 \$	11,2 %
				M. Fam. : 9 668 \$	18,2 %
	Place en garderie non subventionnée – tarif de 55 \$/jour	14 300 \$	3 050 \$ (11,73 \$ /jour)	8 668 \$	35,2 %
Revenu familial 120 000 \$	Place subventionnée - tarif 9,35 \$/jour	2 431	2 049 \$ (7,88 \$ /jour)	CPE : 18 079 \$	11,3 %
				GS : 15 648 \$	13,1 %
				M. Fam. : 9 668 \$	21,2 %
	Place en garderie non subventionnée – Tarif de 55 \$/jour	14 300 \$	4 451 \$ (17,12 \$ /jour)	8 668 \$	51,3 %
Revenu familial 180 000 \$	Place subventionnée - tarif 9,35 \$/jour	2 431 \$	1 937 \$ (7,45 \$/jour)	CPE : 18 079 \$	10,7 %
				GS : 15 648 \$	12,4 %
				M. Fam. : 9 668 \$	20,0 %
	Place en garderie non subventionnée – Tarif de 55 \$/jour	14 300 \$	4 451 \$ (17,12 \$ /jour)	8 668 \$	51,3 %

Note 1 : Le coût pour le gouvernement du Québec n'est pas réduit de la subvention fédérale découlant de l'accord asymétrique 2021-2026 concernant le volet pancanadien pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Note 2 : Après prise en compte du crédit pour frais de garde au Québec, de la réduction d'impôt fédéral et de son impact sur les transferts socio-fiscaux.

Note 3 : Les coûts nets quotidiens par enfant rapportés au tableau 5 ne tiennent pas compte des différences possibles dans la quantité et la qualité des services offerts par les diverses catégories indiquées.

Source : Nos calculs à l'aide de Québec, ministère des Finances, *Calcul du coût d'une place en service de garde en 2025*

https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/outils_calcul/cout_garde_quotidien/outil_garde.asp.

3. Certains parents désavantagés

Le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants réduit la différence de prix entre les garderies subventionnées et celle qui ne le sont pas. Mais puisque le barème du crédit est établi en fonction du revenu familial, des différences de coût peuvent subsister⁴⁸. Les parents qui n'utilisent pas les garderies subventionnées sont donc souvent désavantagés comme on le voit clairement dans le tableau qui précède. Ce groupe comprend ceux qui utilisent d'autres modes de garde comme les garderies non subventionnées, la garde chez des parents ou la garde à domicile par des personnes autres que les parents et évidemment les grands oubliés, ceux qui assument eux-mêmes la garde de leurs enfants. Parmi les non-utilisateurs, il y a des parents qui n'ont pas accès à ces services parce qu'ils patientent sur des listes d'attente.

4. Objectifs de la proposition du PCQ

Les objectifs visés par la proposition sont :

- 4.1. Garder le réseau subventionné actuel tel qu'il est et favoriser la capacité pour les parents de choisir le type d'établissement qui leur convient le mieux.
- 4.2. Réduire l'écart de coût net pour les familles de classe moyenne entre les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées qui donnent droit à un crédit d'impôt.
- 4.3. Créer des conditions qui vont faciliter l'augmentation des places disponibles, principalement dans le réseau privé où les coûts totaux par enfant sont moindres et où les places peuvent être créées plus rapidement.

⁴⁸ Le calculateur du ministère des Finances permet de calculer le montant du crédit d'impôt selon les différents revenus du ménage : https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/outils_calcul/cout_garde_quotidien/outil_garde.asp

5. Proposition du PCQ

Ce nouveau plan comporterait trois volets principaux : hausse modérée et ciblée des taux du crédit d'impôt, hausse modérée des plafonds des frais admissibles et simplification du système de versements anticipés⁴⁹.

Volet 1 – Hausse modérée et ciblée du taux de remboursement du crédit d'impôt

- Instaurer un taux de remboursement minimum de 72 % pour les revenus familiaux jusqu'à 122 000 \$ (au lieu de 70 % ou moins actuellement).
- Pour les revenus > 122 000 \$: réduire le taux à 65 % (au lieu de 67% actuellement).
- Pas de hausse générale pour les bas revenus (déjà à 78 %).
- Impact : Réduit le coût net pour la classe moyenne sans faire exploser la dépense fiscale. Les familles ayant un revenu entre 49,500\$ et 122,000\$ bénéficieront directement de ces crédits augmentés.

Volet 2 : – Hausse légère des plafonds de frais admissibles

- Enfant < 7 ans : de 12 525 \$ à 13 500 \$ (hausse de ~8%).
- Enfant 7-13 ans : de 6 305 \$ à 6 800 \$.
- Le besoin d'une hausse du plafond pour les enfants ayant une déficience grave sera éventuellement analysé plus en profondeur, mais la présente proposition n'y prévoit pas de changement pour l'instant.
- Cela est plus représentatif des tarifs privés réels actuels (45-65 \$/jour) sans pour autant ouvrir la porte à ce que les garderies privées en profitent pour simplement augmenter leurs tarifs.

Volet 3 – Versements anticipés simplifiés

- L'objectif est de transformer les versements anticipés en un mécanisme simple, automatique par défaut et adapté aux fournisseurs privés, afin que les familles choisissant une GNS ou un service familial privé reçoivent un soutien mensuel prévisible (presque comme une « allocation garde privée ») au lieu de devoir attendre la fin de l'année fiscale pour recevoir leur crédit d'impôt. Cela réduit le fardeau financier mensuel et encourage la création de places privées. Principes conservateurs : Simplification administrative, confiance envers les familles et les entrepreneurs, aide directe aux parents plutôt qu'aux institutions, et réduction de la bureaucratie.
- Rendre les versements mensuels activés par défaut pour les familles utilisant un service privé reconnu (GNS ou familial).
- Transmission électronique simplifiée par les fournisseurs (via une plateforme légère, sans obligation lourde).
- Pas d'intégration complète au Portail d'inscription (info seulement).

6. Impact

6.1. Impact pour les familles

- Selon le tableau identifié « Tableau 5 » ci-haut, pour les familles dont le revenu se situe entre 49,500\$ et 122,000\$, le coût net pour une place subventionnée est entre 6,76\$ et 7,88\$ par jour alors que le coût net d'une place non subventionnée de 55\$/jour après réception du crédit d'impôt est entre 11,73\$ et 17,12\$ par jour.
- Les volets 1 et 2 de la proposition du PCQ réduiraient l'écart entre les deux. Le coût net d'une place non-subventionnée après réception du crédit d'impôt serait entre 8,07\$ et 13,46\$ comme l'illustre le tableau – ci-dessous. Cela représente une économie de près de 1 000\$ par enfant pour les familles de classe moyenne⁵⁰ utilisant une garderie non subventionnée.

⁴⁹ Les deux premiers volets prendront effet pour la rentrée scolaire le 1er septembre 2027.

⁵⁰ Selon l'ISQ (données de 2023, en dollars de 2023) :

Impact financier

Proposition PCQ

Revenu familial	Place subventionnée		Place non-subventionnée		Place non- subventionnée	
	Conditions actuelles		Conditions actuelles		Proposition PCQ	
	Coût brut	Coût net	Coût brut	Coût net	Coût brut	Coût net
60 000\$	9,35\$/j	6,76\$/j	55\$/j	11,73\$/j	55\$/j	8,07\$/j
80 000\$ (interpolé)	9,35\$/j	7,26\$/j	55\$/j	14,16\$/j	55\$/j	10,50\$/j
120 000\$	9,35\$/j	7,88\$/j	55\$/j	17,12\$/j	55\$/j	13,46\$/j

6.2. Impact sur le nombre de places disponibles

Le but de ces propositions est ultimement d'augmenter le nombre de places disponibles et ainsi donner aux parents la capacité de choisir leur établissement plutôt que d'être dépendants d'une place assignée par liste d'attente.

En simplifiant le processus administratif pour la création de nouvelles places et en rendant son coût net plus attractif pour les familles, on peut s'attendre à ce que le secteur privé comble les besoins soit à même les places actuellement disponibles ou en augmentant la capacité des garderies actuelles ou par la création de toutes nouvelles entreprises. Il est impossible de prévoir avec certitude le nombre de places qui seront ainsi utilisées ou créées, mais pour l'estimé du coût financier de la proposition, nous faisons l'hypothèse que 4 000 places disponibles seront utilisées ou que 4 000 nouvelles places seront créées à court terme.

6.3. Impact sur le Cadre financier PCQ

- Pour les volets 1 et 2 de la proposition, le crédit d'impôt amélioré représente une augmentation d'environ 1 000\$ par enfant par année pour la plupart des familles de revenus moyens, mais moindre ou même réduit pour les familles à revenu élevé. Pour les quelques 60 000 places actuelles du réseau non-subventionné, le coût financier additionnel est d'environ 48 M\$ à 58 M\$.
- Pour les 4 000 nouvelles places qui pourraient être utilisées ou créées par l'ensemble des mesures proposées, le coût financier additionnel est d'environ 30 M\$ à 40 M\$.

Le coût total de ces mesures se situe donc entre 80 M\$ et 100 M\$.

6.4. Compensation intégrale

La conversion des 5 000 places (annoncée dans le budget de mars 2026) qui est intégrée au cadre financier de base du Ministère sera annulée. Les montants détaillés de la mesure elle-même figurent dans le Plan budgétaire 2026-2027 (mars 2026). Ces montants seront réalloués pour financer la mesure du PCQ à coût nul dans le Cadre financier PCQ.

2026-2027 : -22,4 M\$

2027-2028 : -92,5 M\$

2028-2029 : -92,7 M\$

2029-2030 : -93,7 M\$

2030-2031 : -95,2 M\$

Total : -396,5 M\$ sur cinq ans

Familles comptant un couple : revenu médian familial après impôt de 100 140 \$.

Familles monoparentales : revenu médian familial après impôt de 62 100 \$.

Ces chiffres (tirés du Fichier des familles T1) sont généralement plus élevés pour les couples car ils excluent les personnes seules et reflètent souvent des revenus combinés.

Note : les montants sont après impôts (revenu total moins impôts sur le revenu, plus transferts gouvernementaux).

PROMESSE : ALLOCATION DE GARDE À DOMICILE

(Voir ligne 24 du Sommaire des engagements)

Coût anticipés : 1 milliard de dollars sur cinq ans

Le PCQ a annoncé qu'un gouvernement du PCQ offrirait une allocation de garde à domicile de 100 \$ par semaine sur 50 semaines (5 000 \$ par année) pour aider les familles qui ont un ou des enfants admissibles qui ne fréquentent pas un service de garde éducatif reconnu (SGEE). L'allocation sera versée pour chaque enfant de 0 à 4 ans hors SGEE et hors prématernelle 4 ans. L'allocation commencera à être versée à compter du début de la rentrée scolaire (1er septembre 2027).

Restrictions d'admissibilité: Les parents ne sont pas admissibles à l'allocation s'ils reçoivent déjà des prestations du Régime québécois d'assurance-parentale (RQAP) pour cet enfant. Ne seront pas non plus admissibles les parents qui ne sont pas résidents au Québec ou citoyens canadiens depuis au moins 12 mois, les parents d'enfants bénéficiant d'une place en garderie subventionnée et les parents qui réclament déjà le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants pour une place en GNS ou pour la garde à domicile. Au moins un des deux parents doit travailler pour que la famille soit admissible.

Selon les données du ministère de la Famille⁵¹, il y a actuellement 63 277 enfants de 1-4 ans (donc excluant RQAP) qui ne sont ni en SGEE ni en maternelle 4 ans. La quasi-totalité des enfants de moins de 1 an sont sur le RQAP, donc on peut estimer le chiffre à partir des 1-4 ans sans être très loin de la cible. La petite minorité de parents qui n'ont pas accès au régime pourront se prémunir de l'allocation Nous avons arrondi le nombre d'enfants admissibles à la hausse à 65 000 en assumant qu'un petit nombre de parents d'enfants de 0 à 1 ans ne sont pas admissibles au RQAP.

RÉPARTITION DES ENFANTS ÂGÉS DE 0 À 4 ANS, SELON QU'ILS REÇOIVENT OU NON DES SERVICES ÉDUCATIFS
2025

TYPE DE SERVICES ÉDUCATIFS	MOINS DE 1 AN		1 AN		2 ANS		3 ANS		4 ANS		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
En SGEE reconnu ou au préscolaire	32 532	42,5	56 918	72,7	66 448	82,0	70 605	80,7	76 896	87,9	303 400	73,9
» En service de garde éducatif à l'enfance (SGEE)	32 532	42,5	56 918	72,7	66 448	82,0	70 605	80,7	57 111	65,3	283 615	69,0
• Milieu familial reconnu	12 208	15,9	15 563	19,9	16 169	20,0	15 071	17,2	8 291	9,5	67 302	16,4
• Centre de la petite enfance	7 946	10,4	18 556	23,7	23 651	29,2	27 488	31,4	26 725	30,6	104 365	25,4
• Garderie subventionnée	5 949	7,8	12 760	16,3	15 703	19,4	17 038	19,5	14 166	16,2	65 616	16,0
• Garderie non subventionnée	6 429	8,4	10 039	12,8	10 926	13,5	11 009	12,6	7 929	9,1	46 332	11,3
Au préscolaire 4 ans									19 785	22,6	19 785	4,8
• Maternelle 4 ans à demi-temps									303	0,3	303	0,1
• Maternelle 4 ans à temps plein									19 482	22,3	19 482	4,7
Hors SGEE reconnu et hors préscolaire 4 ans	44 072	57,5	21 336	27,3	14 548	18,0	16 849	19,3	10 545	12,1	107 349	26,1
Ensemble des enfants (0-4 ans) en 2025	76 604	100	78 254	100	80 996	100	87 454	100	87 441	100	410 749	100

Sources :

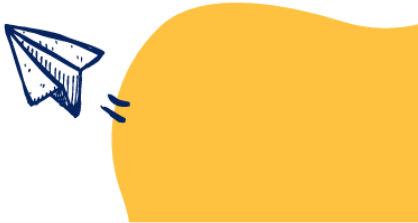
Ministère de la Famille, modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance, données au 31 mai 2025.

Ministère de l'Éducation, données sur le préscolaire 4 ans en 2024-2025, données provisoires non-officielles du bilan 2.

Institut de la statistique du Québec, projections démographiques au 1^{er} juillet 2025.

Note : Excluant les SGEE autochtones sous entente de délégation de pouvoir.

Famille
Québec



La quantité de parents qui utilisent le crédit d'impôt pour une gardienne est difficile à estimer en date d'aujourd'hui car le gouvernement ne les comptabilise pas dans le réseau. Selon l'Enquête québécoise sur l'accessibilité et

⁵¹ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Service_de_garde/napperon-explicatif-SGEE.pdf

*l'utilisation des services de garde 2021*⁵², environ 1,2% des enfants qui fréquentent un milieu de garde seraient gardés à leur domicile par une gardienne. On parle donc d'un phénomène très marginal. Par conservatisme, nous n'avons pas comptabilisé cette diminution de coûts dans le calcul du nombre d'enfants admissibles.

Coût de la mesure

Nombre d'enfants retenu : 65 000

Coût brut annuel : $65\,000 \times 5\,000 \$ = 325 \text{ M\$}$

Récupération fiscale (mesure imposable $\approx 13 \%$) : 45 M\$

Coût net annualisé : 280 M\$

Entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2027

Projection quatre ans (dollars constants, sans facteur inflationniste) : 1,0 G\$.

Total Plan Famille

Mesure	Coût net annuel	Total 4 ans (dollars constants)
Réduction des coûts de garderies non-subventionnées	0 M\$	0 M\$
Allocation 100 \$/semaine	280 M\$ ⁵³	1,0 G\$
Total	280 M\$	1,0 G\$

⁵² <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-accessibilite-utilisation-services-garde-2021-portrait-statistique.pdf>

⁵³ La mesure entrant en vigueur le 1er septembre 2027, la première année de l'exercice 2027-2028 absorbe un coût de 163 millions de dollars.

Activité physique

PROMESSE : CRÉER UN « PASSE SPORT »

(Voir ligne 25 du Sommaire des engagements)

Coûts anticipés : 370 millions de dollars sur cinq ans

Le PCQ s'engage à créer un « PASSE SPORT » pour les enfants et pour les adultes de tous âges, incluant les aînés. Le « Passe sport » donnera un maximum de 100 \$ de rabais annuellement sur toutes sortes d'activités physiques à chaque citoyen qui l'utilise dont le revenu familial est inférieur à 100 000 \$. Sous un gouvernement du PCQ, l'actuel crédit d'impôt pour activités des enfants ne sera plus utilisable pour l'activité physique : il demeure pour les autres activités des enfants (artistiques, culturelles, etc.). Le « Passe sport » devient la nouvelle mesure favorisant l'accès à l'activité physique.

Dépenses admissibles :

- Abonnements à un centre d'entraînement (gym, dojo, studio, etc.);
- Inscriptions à une équipe sportive (hockey, soccer, basketball, etc.);
- Inscription à une activité physique municipale (natation, badminton, patinage, etc.);
- Inscription à une activité sportive parascolaire;
- Camps dont la vocation principale est sportive (camp de hockey, de soccer, de gymnastique); les camps de jour généralistes ne sont pas admissibles;
- Activités physiques plus légères pour les aînés (club de quilles, club de marche, etc.).

Fonctionnement :

1. Création d'un portail « Passe sport », accessible par le service d'authentification gouvernementale par le gouvernement;
2. Les entreprises du secteur de l'activité physique (ou autre fournisseur de services d'activité physique) se connectent au portail (avec ordinateur, tablette, cellulaire);
3. Un client présente ses informations : nom, date de naissance, code postal, etc., incluant une case de consentement (« J'autorise la vérification de l'admissibilité au Passe Sport »);
4. Le fournisseur entre les informations du client dans son portail;
5. Le portail croise ces renseignements en temps réel avec le fichier de l'Allocation famille de Retraite Québec (enfants) ou le fichier fiscal de Revenu Québec (adultes) et confirme ou non l'accessibilité du client au « Passe sport ». Le portail mentionne aussi le solde restant (100 \$ ou moins);
6. L'employé applique le rabais dans le système de point de vente (l'ordinateur) et fait payer le client un prix réduit;
7. Par le biais du portail, l'information comme quoi le fournisseur a donné un rabais au client se transmet automatiquement au gouvernement;
8. Le gouvernement effectue un virement dans le compte bancaire du fournisseur, dans les deux semaines, pour rembourser le montant donné en rabais au client. Des virements se transmettent aux fournisseurs un lundi sur deux.

L'utilisation du « Passe sport » sera également possible en ligne.

JUSTIFICATIF ÉCONOMIQUE

Paramètres de la mesure

Paramètre	Passe sport
Somme annuelle économisée (max)	100 \$
Taux d'utilisation	22 %
Nombre de bénéficiaires	1 338 000
Âges visés des bénéficiaires	Tous les âges
Revenu familial admissible	< 100 000 \$
Moment du remboursement	Directement à l'inscription
Qui est remboursé?	Le fournisseur de l'activité physique
Coût de la mesure	370 M\$ sur 4 ans

Justificatif

Le Passe Sport offre un rabais de 100 \$ maximum à toute personne, de tout âge, dont le revenu familial se situe sous 100 000 \$.

Les données de l'actuel crédit d'impôt pour activités des enfants montrent 171 146 contribuables (un par ménage) bénéficiaires (2022)⁵⁴. Sachant que le ménage moyen québécois compte 1,8 enfants (2021)⁵⁵, le nombre d'enfants qui bénéficient du crédit d'impôt serait de 308 063.

Le nombre d'enfants d'âge admissible (5 à 15 ans) était de 1 038 533 en 2022⁵⁶. Durant cette même année, le revenu familial maximal pour avoir accès au crédit était de 146 450 \$⁵⁷. En utilisant les données de Statistique Canada sur la part des familles dont le revenu familial est supérieur ou égal à 150 000 \$⁵⁸, ce seraient environ 82 % des familles qui auraient accès au crédit. En supposant que 82 % des enfants entre 5 et 15 ans étaient éligibles (un total de 852 000 enfants), c'étaient donc environ 36 % des enfants admissibles qui ont bénéficié du crédit.

Nous émettons l'hypothèse que le Passe Sport sera utilisé, en régime permanent, par 40 % des personnes admissibles entre 5 et 15 ans, puis de moins en moins à mesure que la personne vieillit (14 % par les quinquagénaires, 7 % par les octogénaires, etc.). Au total, nous estimons qu'il sera utilisé par environ 22 % du total des Québécois admissibles (tous âges).

Le Passe Sport sera admissible pour tout Québécois de moins de 100 000 \$ de revenu familial. Selon Statistique Canada⁵⁹, 1 419 800 familles ont un revenu familial égal ou supérieur à 100 000 \$, ce qui correspond à 32,7 % des 4 338 350 familles. À l'inverse, les familles ayant un revenu inférieur représentent 67,3 % des familles. En utilisant ce taux sur les 9 033 887 Québécois, 6 079 805 personnes sont admissibles.

⁵⁴ <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-impot-activites-enfants/>

⁵⁵ <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Quebec&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&DGUIDlist=2021A000224&HEADERlist=0>

⁵⁶ https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/697#tri_pop=30

⁵⁷ [https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/formulaires/tp/2022-12/TP-1.G\(2022-12\).pdf](https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/formulaires/tp/2022-12/TP-1.G(2022-12).pdf)

⁵⁸ <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110001201>. Note : la source, pour un revenu familial égal ou supérieur à 150 000 \$, donne uniquement le chiffre pour les familles comptant un couple. En se basant sur la différence entre les données pour un revenu de 100 000 \$ et pour un revenu de 150 000 \$, il a été estimé qu'un nombre total de familles de revenu égal ou supérieur à 150 000 \$ est d'environ 760 000.

⁵⁹ Tableau 11-10-0012-01, accessible sur <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110001201>. Paramètres : géographie = Québec, Type de famille = tous, L'âge de l'adulte le plus âgé = tous, Revenu familial = Tous les groupes de revenu + chaque tranche, Période de référence = 2023.

En présumant que 22 % des citoyens admissibles auront recours au Passe Sport, cela correspond à 1 338 000 personnes environ.

Ce ne sont pas tous les utilisateurs du Passe Sport qui vont avoir recours à la somme complète de 100 \$. Il est présumé que le montant moyen accordé aux bénéficiaires est de 75 \$.

Il est présumé que les coûts administratifs de la mesure sont de l'ordre de 10 %, en plus d'une somme de 10 M\$ dépensée à l'année 1 pour mettre en place le système.

Il est présumé que le régime permanent sera atteint à la troisième année de la mesure, après deux premières années où le taux de participation correspondra à 70 % et 90 % du taux de participation en régime permanent.

Finalement, avec le Passe Sport, le volet activité physique de l'actuel crédit d'impôt pour activités des enfants sera supprimé. Selon la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, le coût du crédit actuel est de 21,2 M\$ (2022)⁶⁰. En supposant que la moitié de ces dépenses sont pour des activités physiques (le crédit est aussi disponible pour des activités artistiques, culturelles et récréatives), une somme de 10,6 M\$ est économisée ainsi.

Récapitulatif (régime permanent) :

Population du Québec	9 033 887
Taux d'admissibilité (revenu fam. < 100 000 \$/an)	67,3 %
Taux d'utilisation (parmi pop. admissible)	22 %
Montant maximal par personne	100 \$
Montant moyen en %	75 %
Montant moyen	75 \$
Frais administratifs	10 %
Coût de la mesure	110 348 478,01 \$
Coûts du volet activité physique du crédit actuel (aboli)	10 600 000,00 \$
Coût total de la mesure	99 748 478,01 \$

Ventilation des coûts sur 4 ans :

Année	% du régime permanent	Coût (M\$)
1	70 % 80 (70 M\$ pour la mesure + 10 M\$ coûts d'implantation)	
2	90 %	90
3	100 %	100
4	100 %	100
TOTAL		370

⁶⁰ <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-impot-activites-enfants/>

AUTRES ÉLÉMENTS

PROMESSE : AUCUNE RÉDUCTION DE LA PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS

(Voir ligne 9 du Sommaire de la simulation budgétaire du Cadre Financier PCQ⁶¹)

Coûts provisionnés : 8 milliards de dollars sur cinq ans

La provision pour éventualités n'est pas un magasin libre-service pour promesses électorales.

C'est un coussin budgétaire : une réserve volontaire inscrite dans le cadre financier pour absorber ce que l'on ne contrôle pas. Dans les documents officiels du gouvernement du Québec, elle sert à faire face à des dépenses imprévues, à une croissance plus faible que prévu, à un choc économique, à des tarifs supplémentaires ou à une détérioration des conditions commerciales. En langage clair : ce n'est pas de l'argent « de trop ». C'est l'assurance-incendie du budget.

La provision n'a pas été utilisée en 2024-2025 et 2025-2026. Mais c'est précisément le propre d'une réserve de prudence : on la constitue *avant* le choc, pas après. Qu'elle n'ait pas été touchée deux années de suite ne prouve pas qu'elle est superflue. Ça prouve seulement que le feu n'a pas encore pris.

Et le feu, justement, n'est pas une hypothèse abstraite. La campagne se joue sur l'incertitude : guerre commerciale, risques tarifaires, croissance molle, transferts fédéraux non garantis. Le Vérificateur général a déjà rappelé qu'une baisse d'un point de PIB nominal amputerait les revenus d'environ 1,2 milliard. Luc Godbout qualifie le contexte actuel : on parle d'incertitude « plus élevée que jamais »,

Respecter la lettre de la LEB en grugeant la marge de sécurité ne serait pas de la rigueur. Ce serait de la comptabilité cosmétique. Le VGQ a d'ailleurs noté que le déficit pourrait limiter, plus tard, la capacité même de puiser dans ce qui restera du coussin.

C'est pourquoi le PCQ refuse de réduire les provisions pour éventualités et les conserve intégralement pour faire face au contexte économique incertain actuel.

⁶¹ Le Sommaire de la simulation budgétaire du Cadre Financier PCQ se trouve à la page 5 du présent document.

PROMESSE : AUCUN ÉCART À RÉSORBER

(Voir ligne 11 du Sommaire de la simulation budgétaire du Cadre Financier PCQ)

Économies à trouver plus tard : 0 \$

Dans un cadre financier, on additionne les revenus prévus, on soustrait les dépenses prévues, on tient compte du Fonds des générations, et on obtient un solde. Si ce solde ne colle pas à la cible exigée par la *Loi sur l'équilibre budgétaire* — déficits décroissants, retour à l'équilibre en 2029-2030, déficit de l'avant-dernière année limité à 25 % du déficit déclencheur —, on n'avoue pas que les chiffres ne passent pas. On ajoute une ligne : « écart à résorber ». Traduction : *on trouvera plus tard*. Recettes encore inventées, compressions encore non dites, miracle conjoncturel encore hypothétique. Peu importe. L'essentiel est que le tableau, une fois cette ligne magique appliquée, affiche enfin la trajectoire légale.

Ce n'est pas un déficit. Le déficit, au moins, a le mérite d'exister. Ce n'est pas non plus une provision pour éventualités. La provision, on l'inscrit *parce qu'on ne sait pas* ce qui arrivera. L'écart à résorber, on l'inscrit *parce qu'on sait déjà* qu'il manque de l'argent et qu'on refuse de dire comment on le trouvera. C'est la différence entre une assurance et un chèque en blanc.

Et ce n'est pas un détail. Budget après budget, mise à jour après mise à jour, le ministère des Finances a fait voyager ce trou dans le temps comme on déplace un meuble gênant avant l'arrivée des invités. Quelques centaines de millions une année, deux milliards et demi une autre, toujours plus loin, toujours après l'élection suivante, toujours assez gros pour que le plan « tienne » et assez flou pour que personne n'ait à voter dessus aujourd'hui.

Le total dans le tableau qui suit représente la somme cumulée des écarts non identifiés que le ministre des Finances a inscrits dans le cadre financier de chaque document pour atteindre les soldes annoncés.

Document budgétaire	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
Budget 2024-2025 (mars 2024)	750	1 500	1 750	2 000	—	—	6 000
Mise à jour automne 2024	750	1 500	1 500	1 500	—	—	5 250
Budget 2025-2026 (mars 2025)	—	—	1 000	2 500	2 500	—	6 000
Mise à jour automne 2025	—	—	1 000	2 500	2 500	—	6 000
Budget 2026-2027 (mars 2026)	—	—	750	2 250	2 000	1 750	6 750
Rapport pré-électoral				1 850	2 000	2 000	5 850

Dans le budget 2026-2027 : 750 millions, puis 2,25 milliards, puis 2 milliards, puis 1,75 milliard. Total : 6,75 milliards de mesures non identifiées. Dans le rapport préélectoral : encore 1,85 milliard pour la seule année 2028-2029, l'année où la loi exige que le déficit soit déjà ramené à 1,5 milliard. La vérificatrice générale a dit tout haut ce que le tableau murmure : le plan est incomplet ; plus de la moitié des efforts n'étaient pas déterminés ; et en plus, on a eu l'audace d'exclure ces écarts du cadre officiel, une gymnastique « susceptible de créer de la confusion » et de nuire à la comparabilité des prévisions. Quand le chien de garde des finances publiques vous explique que votre ligne budgétaire brouille la lecture des comptes, ce n'est plus de la prudence. C'est de l'enfumage méthodique.

Pourquoi Éric Girard a-t-il eu besoin de cette invention ? Parce que la loi de 2023 l'obligeait à déposer un plan. Parce que les projections de base — croissance des revenus, coûts de système en santé et en éducation, service de la dette — ne permettaient pas d'arriver à l'équilibre sans choix douloureux. Et parce qu'un ministre des Finances en campagne permanente n'a aucun intérêt à chiffrer, noir sur blanc, les compressions ou les hausses de revenus qui feraient vraiment coller les colonnes. Alors on a inventé le bouchon. Une « plogue », exactement : on bouche le trou sur papier, on conserve le titre de gestionnaire responsable, et on promet que l'avenir s'occupera du reste.

Le ministre a même eu le toupet de minimiser l'affaire. « Ce n'est rien. » Deux milliards d'efforts non identifiés, « ce n'est rien ». Puis la variante météo : dès que l'ACEUM sera réglé, dès que les « conditions normales » reviendront avec les États-Unis, les écarts « vont disparaître ». Formidable doctrine budgétaire : on ne décide plus, on attend que Washington nous équilibre les livres. Si la guerre commerciale s'aggrave, le trou reste. Si elle se résorbe, on prétendra que c'était le plan. Dans les deux cas, personne n'a eu à dire aux Québécois *quoi* on coupe, *quoi* on taxe, *quoi* on cesse de faire.

Le plus cynique, c'est le cumul. D'un côté, on restreint la croissance des dépenses à 1 % certaines années. De l'autre, *par-dessus* ce freinage, on ajoute encore un écart à résorber. La VG l'a dit sans détour : le ralentissement des dépenses crée à lui seul un manque de l'ordre de 3 milliards si on veut simplement reconduire les programmes ; l'écart à résorber s'y ajoute. Deux couches de non-dit. On serre déjà, et on réserve le droit de serrer encore, plus tard, sans le dire maintenant.

Voilà à quoi sert vraiment l'écart à résorber : respecter la *lettre* de la Loi sur l'équilibre budgétaire tout en vidant son *esprit*. La loi demandait un plan. On a livré un plan dont une part décisive est une case vide. On a obtenu des déficits décroissants... à condition que quelqu'un, un jour, invente les mesures qui manquent. On a obtenu une date d'équilibre... à condition que l'économie, Ottawa ou l'IA fassent le travail que le gouvernement refuse de spécifier. Ce n'est pas de la transparence. C'est un solde conditionnel déguisé en solde.

Un cadre financier sans écart à résorber, ce n'est pas une lubie comptable de l'opposition. C'est le minimum de décence : si vous annoncez l'équilibre, vous dites *comment*. Tout le reste — la ligne orpheline, le « on verra », le « ce n'est rien », le miracle ACEUM, les 308 millions brandis contre 6 milliards — c'est la même opération que la razzia dans la provision pour éventualités. On ne règle pas le problème. On le recouvre d'un vocabulaire. Et on demande aux électeurs d'appeler ça de la responsabilité.

Lien avec le Cadre financier PCQ

En affirmant que le Cadre financier PCQ n'aura « aucun écart à résorber », le Parti conservateur du Québec se démarque en présentant des projections entièrement balancées, sans montant non identifié à combler plus tard. Cela signifie que toutes les mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre ou les soldes affichés sont déjà annoncées, publiées, chiffrées et intégrées dans les prévisions, plutôt que laissées en suspens sous forme d'écart à trouver ultérieurement.

PROMESSE : NE PAS EMPILER L'ENDETTEMENT FUTUR SUR LE DOS DES PROCHAINES GÉNÉRATIONS

1. Taux d'intérêt

La dette du Québec a augmenté en dollars depuis la prise du pouvoir par la CAQ en 2018, même si son poids dans l'économie a diminué. Au 31 mars 2019, première fin d'exercice complète sous la CAQ, la dette brute était de 199,2 milliards de dollars et la dette nette de 188,6 milliards de dollars. Au 31 mars 2026, la dette brute atteignait maintenant 265,5 milliards de dollars et la dette nette, 245,9 milliards de dollars (dans les deux cas, une hausse de plus de 30 %).

Le simulateur du ministère des Finances applique les taux d'intérêt implicites du rapport préélectoral d'août 2026 au service de la dette pour les cinq prochaines années. Par souci de comparabilité et de transparence, nous utilisons le taux de 4,4 % du simulateur, tout en considérant qu'un coût d'emprunt québécois autour de 4,0 % est plus probable si les taux restent près des niveaux actuels. Aucune compression artificielle du coût de la dette n'est donc introduite.

Les déficits supplémentaires des premières années (principalement 2026-2027) augmentent le service de la dette. L'effet est toutefois limité : selon les résultats du simulateur, l'écart de service de la dette par rapport au cadre financier de base du Ministère reste inférieur à 36 M\$ par année et change même de signe à la troisième année. Sur cinq ans, le coût de la dette baisse de 47 M\$.

2. Dette nette

Le tableau de dette simulée dit l'essentiel plus clairement que n'importe quel communiqué : malgré des baisses d'impôts de près de 63 milliards de dollars présentées comme historiques, le Cadre financier PCQ ne laisse pas, au 31 mars 2031, une province plus endettée que la trajectoire du rapport préélectoral. Il la laisse même légèrement moins lourde, en dollars (-1,9 G\$) comme en proportion de l'économie (0,2 points de mieux que le RPE). Et il le fait sans toucher au Fonds des générations, l'actif même qui allège la dette nette.

Exercice	Dette nette RPE	En % du PIB	Impact cumulatif PCQ sur la dette	Dette nette simulée PCQ	En % du PIB
2025-2026	245,9 G\$	38,1 %	—	245,9 G\$	38,1 %
2026-2027	253,5 G\$	37,9 %	+0,81 G\$	254,3 G\$	38,1 %
2027-2028	265,1 G\$	38,4 %	+0,45 G\$	265,5 G\$	38,4 %
2028-2029	270,7 G\$	37,9 %	-0,05 G\$	270,7 G\$	37,9 %
2029-2030	273,2 G\$	37,0 %	-0,37 G\$	272,8 G\$	36,9 %
2030-2031	275,0 G\$	36,0 %	-1,93 G\$	273,1 G\$	35,8 %

3. Fonds des générations

Sous le Cadre financier PCQ, les versements des revenus consacrés au Fonds des générations totaliseront 13,3 milliards de dollars de 2026-2027 à 2030-2031. Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, ces sommes s'accumulent dans le Fonds et ne peuvent servir qu'au remboursement de la dette sur les marchés financiers.

Exercice	Versements PCQ au Fonds	Solde projeté du Fonds	Dette nette simulée PCQ	Fonds / dette nette	Fonds / PIB
2025-2026	—	16,6 G\$	245,9 G\$	6,8 %	2,6 %
2026-2027	2,48 G\$	18,5 G\$	254,3 G\$	7,3 %	2,8 %
2027-2028	2,50 G\$	21,0 G\$	265,5 G\$	7,9 %	3,0 %
2028-2029	2,63 G\$	23,7 G\$	270,7 G\$	8,7 %	3,3 %
2029-2030	2,79 G\$	26,5 G\$	272,8 G\$	9,7 %	3,6 %
2030-2031	2,93 G\$	29,4 G\$	273,1 G\$	10,8 %	3,9 %

Les versements et le solde comptable du Fonds sont ceux du rapport préélectoral : le PCQ n'y apporte aucune modification. Les ratios « Fonds / dette nette » varient très légèrement par rapport au RPE uniquement parce que le dénominateur (dette nette simulée) est un peu différent.

Le PCQ ne laisse donc pas une dette aux générations futures plus grande que la dette déjà prévue au RPE malgré des baisses historiques d'impôts et de taxes totalisant près de 63 milliards de dollars sur cinq ans.

Annexe A — Effets dynamiques

Les effets indirects et comportementaux des baisses d'impôts et de taxes : fondements, périmètre et prudence de chiffrage

Une distinction que la pratique québécoise reconnaît déjà

Un calcul uniquement mécanique suppose des assiettes figées. Ce n'est pas l'approche retenue par les outils de référence au Québec. Par exemple, le simulateur fiscal de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke (édition 2026) mesure explicitement trois effets : direct, indirect (variation du revenu disponible se répercutant sur d'autres impôts et taxes à la consommation) et comportemental (ajustement du revenu imposable lorsque le taux marginal change). Le Directeur parlementaire du budget fédéral applique la même logique aux changements de barème, avec des élasticités prudentes (de l'ordre de 0,1 dans les premières tranches à 0,38 dans la dernière).

Le Cadre financier PCQ s'inscrit dans cette architecture. Il ne postule pas qu'une baisse d'impôts « se paie d'elle-même ». Il refuse l'hypothèse inverse — une élasticité nulle — que ces mêmes outils ont déjà écartée.

Trois couches, tenues séparées pour éviter le double comptage :

1. Effet mécanique : perte à comportements et à PIB inchangés.
2. Effet indirect de revenu : une fraction du pouvoir d'achat additionnel est consommée et revient en TVQ et en taxes spécifiques.
3. Effet d'assiette : seulement lorsque le paramètre modifié change réellement le gain net d'un dollar supplémentaire (taux, seuil de tranche, coût du capital), ou lorsqu'un prix à la consommation change (volumes).

Les rétroactions macroéconomiques plus larges (investissement, productivité, PIB) sont traitées à part, avec un coefficient volontairement bas, et seulement pour les instruments où la littérature les documente de façon distincte (impôt des sociétés, tarification carbone).

1. Impôt des particuliers : hausse du montant personnel de base

La mesure principale n'est pas une baisse du taux de la dernière tranche. C'est une franchise. Cela change le calcul des effets dynamiques.

Pour un contribuable déjà au-dessus du nouveau MPB, le taux marginal ne bouge pas. L'effet dominant est un effet de revenu : le revenu disponible augmente, une partie est dépensée, une partie de cette dépense est taxable. C'est exactement l'« effet indirect » du simulateur de la Chaire. Avec une TVQ de 9,975 % et une propension à consommer des bas et moyens revenus de l'ordre de 0,6 à 0,8, la récupération par la seule TVQ se situe naturellement autour de 6 à 8 % de la perte mécanique — avant tout autre canal. S'y ajoute un effet plus localisé, que le barème classique capture mal : les contribuables dont le revenu se situe entre l'ancien et le nouveau MPB voient leur taux marginal provincial tomber à zéro. C'est là que l'offre de travail (marge extensive et heures) et la participation peuvent réagir. La littérature d'élasticité du revenu imposable (Saez-Slemrod-Giertz ; Gruber-Saez ; travaux canadiens de Ferde) place plutôt cette réponse dans une fourchette de 0,2 à 0,4 pour les bas et moyens revenus, et plus haut seulement au sommet de la distribution — sommet que le MPB ne cible pas.

Ce que le Cadre retient donc pour le MPB, et rien de plus :

- récupération indirecte (TVQ et taxes connexes) ;

- récupération limitée sur l'assiette dans la zone nouvellement exemptée ;
- aucune application d'une élasticité de dernière tranche à l'ensemble des 30 G\$;
- total net retenu : environ 15 à 18 % de la perte statique sur cinq ans, soit +5,3 G\$ sur une perte mécanique de 30 G\$, pour un net de -24,75 G\$.

Ce 15–18 % est inférieur à l'offset macroéconomique estimé par le *Joint Committee on Taxation* pour le TCJA (environ 26 %) et comparable au 17 % de long terme calculé par Mankiw et Weinzierl pour une baisse d'impôt sur le travail. Il est supérieur à la seule TVQ (6–8 %) parce qu'il inclut la frange nouvellement hors impôt et un léger élargissement d'activité. Il n'inclut pas un multiplicateur keynésien plein (0,6–1,0) appliqué à toute la mesure : ce serait compter deux fois le même dollar de consommation.

L'expérience de la Colombie-Britannique en 2001 (baisse de 25 % des taux, donc un instrument plus « marginal » que le nôtre) a montré une perte de recettes qui s'est réduite nettement d'ici la cinquième année. Elle illustre le sens de l'ajustement d'assiette ; elle n'est pas utilisée ici comme un facteur de conversion du MPB.

2. Taxes à la consommation (TVQ-usagé, essence, SPEDE)

Ici, le canal pertinent n'est pas l'élasticité du revenu imposable. C'est l'élasticité-prix et le report de dépense.

- TVQ sur les biens usagés. Une partie de l'économie de taxe est redépensée dans des biens encore taxés (récupération retenue : 35 %). Un effet volume (transactions, réparation) est ajouté à 12 %. Une substitution modeste du neuf vers l'usagé est déduite (2 %). Ces trois chiffres sont des hypothèses de travail, pas des sorties de MEGFQ.
- Taxe sur l'essence (5 mois). Élasticité-prix de court terme typiquement -0,2 à -0,4 : une fraction de la perte revient par les volumes (accise fédérale et assiettes connexes) et par la consommation générale. Le Cadre n'a retenu, pour cette mesure courte, essentiellement que la perte mécanique de 570 M\$.
- SPEDE. Deux choses distinctes. Premièrement, le Fonds qui recycle aujourd'hui la quasi-totalité des recettes disparaît avec le marché : l'impact statique net recettes-moins-dépenses tend vers zéro. Deuxièmement, les études d'impact du ministère des Finances (MEGFQ) attribuent déjà au SPEDE une réduction du PIB réel d'environ 0,11 à 0,14 %. L'abolition inverse une partie de cet effet. Le Cadre convertit cette indication en un gain de recettes de 15 à 25 % de la perte brute du marché et le présente comme un ordre de grandeur, non comme une simulation MEGFQ reproduite. Comme la TVQ s'applique au prix total de l'essence et du diesel, y compris la composante SPEDE, l'abolition du marché réduit aussi les recettes de TVQ. Cette perte est chiffrée séparément à 56 M\$ (2027-2028, 5 mois), 142 M\$, 153 M\$ et 163 M\$ (total 514 M\$ sur 4 ans). Elle n'est pas absorbée dans le gain dynamique de 15-25 %.

3. Impôt des sociétés

C'est l'instrument pour lequel la littérature distingue le plus clairement un effet d'offre persistant (investissement, R-D, productivité), distinct de l'effet de demande des ménages.

Ferede et Dahlby, sur données provinciales canadiennes, estiment qu'une baisse d'un point du taux statuaire provincial relève le taux de croissance d'environ 0,12 point après quatre ans et le PIB réel par habitant d'environ 1,2 % à long terme. Mertens et Ravn trouvent que les recettes de l'impôt des sociétés réagissent peu à une baisse de taux, parce que l'assiette est élastique. Les travaux sur le TCJA (Chodorow-Reich-Zidar-Zwick ; Kennedy et al., AER 2026) confirment investissement, emploi et masses salariales, avec une élasticité fédérale du revenu imposable des sociétés autour de 0,46 — mais une compensation des seules recettes sociétés encore partielle à l'horizon de dix ans.

Périmètre retenu.

Sur un mandat de cinq ans, une part seulement de l'effet de long terme se matérialise ; une part de la croissance additionnelle est imposée par Ottawa ; le coût du capital n'est pas le seul déterminant de l'investissement. Le

Cadre n'applique donc pas l'offset « quasi complet » de Mertens–Ravn à l'impôt des sociétés. Il retient une récupération partielle, croissante dans le temps, documentée dans le simulateur et inférieure à ce que donnerait une simple multiplication des semi-élasticités provinciales par l'ampleur de la baisse de taux. L'essentiel du financement de cette mesure, dans le cadre, vient des compressions d'aides et du plafonnement des dépenses — pas d'un pari Laffer.

4. Règles anti-double comptage et comparabilité

Pour que le chiffrage reste lisible :

- l'effet TVQ lié au revenu disponible du MPB n'est pas additionné une seconde fois dans un « multiplicateur de consommation » ;
- le gain SPEDE lié au PIB n'est pas additionné au gain de volumes d'essence, ni à la perte de TVQ sur les carburants déjà isolée dans le chiffrage de la page 14 ; l'effet TVQ du MPB (revenu disponible des ménages) n'est pas non plus additionné à cette perte de TVQ sur les carburants;
- les effets d'investissement des sociétés ne sont pas convertis en hausse de l'impôt des particuliers au-delà du montant déjà saisi ;
- les taux d'intérêt du service de la dette restent ceux du rapport préélectoral, par souci de comparabilité ;
- aucune ligne « écart à résorber » n'est comblée par un effet dynamique non identifié.

Les récupérations affichées sont donc des minorants raisonnables, pas le haut de la littérature. Un modèle de microsimulation du ministère, couplé au MEGFQ, affinerait les montants ; il ne changerait pas la structure : effet indirect de revenu pour le MPB, effet d'assiette là où le taux marginal ou le coût du capital change, effet prix là où une taxe spécifique est abolie.